C.R.I.C. N° 83 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation

Mardi 17 mars 2009

*Application de l’art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Interpellations..... 5

Interpellation de M. Luperto à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « Le taux d'emploi des jeunes »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Luperto, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, M. le Président..... 5

Projet de décret relatif à l'enregistrement des agences de placement et à l'agrément des agences de travail intérimaire (Doc. 951 (2008-2009) – N° 1)..... 6

Désignation d'un Rapporteur.....7

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
.....7

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, M. Jamar, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, M. Thissen..... 9

Examen et vote des articles

Orateurs : M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, MM. Jamar, Thissen..... 10

Confiance au Rapporteur..... 12

Projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion centre-ville (Doc. 952 (2008-2009) – N° 1)..... 12

Désignation d'un Rapporteur..... 13

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine
..... 13

Discussion générale

Orateurs : M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, M. le Président, MM. Jamar, Kubla, Mme Kapompolé, MM. Bracaval, Thissen, Collignon, Devin.....15

Votes..... 23

Vote sur l'ensemble 23

Confiance au Rapporteur 23

Projet de décret portant création de la Caisse d'investissement de Wallonie et instituant une réduction de l'impôt des personnes physiques en cas de souscription d'actions ou d'obligations de la Caisse (Doc. 956 (2008-2009) – N° 1) 23

Désignation d'un Rapporteur 23

Exposé M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine 23

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, M. Kubla, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, Mme Defraigne, MM. Wesphael, Thissen, Collignon, Petitjean..... 27

Votes 36

Vote sur l'ensemble 36

Confiance au Rapporteur 36

Interpellations (suite) 36

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et la croissance du nombre de chômeurs sanctionnés à charge des CPAS »
Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'avis critique des centres publics d'aide sociale à l'égard de la « chasse aux chômeurs » » .....

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 37

Organisation des travaux 39

Interpellation de M. Walry à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine , sur « la situation économique wallonne et les perspectives prochaines »

Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 40

Questions orales..... 43

Organisation des travaux (suite)..... 43

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Tarabella, Ministre de la Formation sur « le Forem »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 43

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « Construction ou rénovation ? »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 44

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le coût élevé des tickets d'entrée du Grand Prix de Formule 1 2009 à Spa-Francorchamps ».

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 46

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les mesures draconiennes que compte mettre en oeuvre Arcelor-Mittal pour faire face à la crise »

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine.....48

Interpellation (suite)..... 50

Organisation des travaux (suite)..... 50

Question orale (suite)..... 50

Question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « Campus auto à Francorchamps »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Tarabella, Ministre de la Formation..... 50

Liste des intervenants..... 53

Abréviations courantes..... 54

Présidence de M. Jean-Charles Luperto

- La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Je vous propose d'entamer nos travaux par l'interpellation de M. Luperto.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. LUPERTO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TAUX D'EMPLOI DES JEUNES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Luperto à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le taux d'emploi des jeunes ».

La parole est à M. Luperto pour développer son interpellation.

M. Luperto (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le Conseil économique et social de la Région wallonne vient de publier son rapport annuel sur la situation économique, sociale et environnementale de la Région. Cette publication, intitulée « Regards sur la Wallonie 2008 », offre un portrait synthétique de la Wallonie où l'emploi et la formation y occupent, comme vous le savez, une place importante. Avec la crise que nous traversons, peut-être aurez-vous le souhait de commenter les analyses reprises dans cet ouvrage et les enseignements que vous souhaitez en tirer.

Cependant, Monsieur le Ministre, ma question précise portera sur les indications reprises dans cette publication, précisément sur le taux d'emploi wallon et plus spécifiquement sur le public jeune.

On peut y lire qu'en ce qui concerne la proportion de personnes qui disposent d'un emploi parmi celles qui sont en âge de travailler, les 15 à 64 ans, pour 2007 semblent être en progression, l'année 2007 ayant été une année meilleure et plus stable que la période 2000 à 2004, le taux d'emploi ayant grimpé à 57%.

Apparemment, le handicap majeur wallon en termes de taux d'emploi, respectivement évalué à 8,3 et 9,1 points de pourcentage par rapport à la moyenne européenne et à la Flandre en 2007, est, depuis plusieurs années maintenant, lié la grande faiblesse du taux d'emploi des jeunes précisément. Toutefois, la Wallonie est la seule Région du pays qui a vu son taux d'emploi des jeunes augmenter sensiblement de 2006 à 2007.

Dans ce contexte difficile, les mesures récentes que vous avez souhaité prendre pour ce public jeune, je pense notamment à l'APE Jeune, constitueront-elles, d'après vous, un rempart contre une diminution de l'emploi ? Les données et indicateurs fournis dans la publication sont-ils de nature à conforter vos choix ?

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, je souhaite entendre votre réflexion générale sur le sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, en ce qui concerne le rapport du Conseil économique et social de la Région wallonne dans son ensemble, vous avez raison de dire qu'il mériterait une réflexion tout à fait ample.

Néanmoins, comme vous m'y invitez, je vais me consacrer ici aux données relatives au taux d'emploi des jeunes.

Reconnaissons le fait que le taux d'emploi des moins de 25 ans est sensiblement inférieur à la moyenne européenne et qu'il est, par ailleurs, inférieur à ce que nous connaissons en Flandre. Néanmoins, il y aurait des remarques techniques, notamment sur l'obligation scolaire, qui, toute classe d'âges confondue, sortent complètement des statistiques. Mais, revenons à l'évolution à un an de ce taux (2007 par rapport à 2006), qui indique

une progression légèrement, reconnaissons-le, supérieure à la moyenne européenne : +0,9 en Région wallonne, + 0,8 pour l'Union européenne des 27, ce qui est d'ailleurs mieux que l'Union européenne des 15, mais passons sur ce détail. En outre, et vous le soulignez, la Région wallonne est la seule Région belge où l'évolution a été positive durant cette période. En effet, le taux d'emploi des jeunes a reculé de 0,5% en Flandre et de 1,1% à Bruxelles.

Quant à la situation actuelle en matière d'emploi en Région wallonne, comme je le soulignais ici même il y a 15 jours, tout en indiquant qu'il était hors de question de « fanfaronner » ou de crier victoire, les chiffres restent relativement stables ces derniers mois. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations n'a pas évolué entre janvier et février 2009. Si nous reprenons à un an d'écart, c'est-à-dire 2008-2009, la diminution est de -2,7%, ce qui est moins bien que ce que nous avons connu durant toute l'année 2008, dernier mois de l'année exclu, mais ce qui reste, aujourd'hui, encore positif.

Quant au nombre de jeunes demandeurs d'emploi, les chiffres du Forem montrent que, à la fin février, les moins de 25 ans sont au nombre de 49.079, dont 17.264 jeunes en stage d'attente. Par rapport au mois de janvier 2009, l'écart est ainsi de -1,3 pour un écart annuel qui se situe quant à lui à -5,1%.

Malgré ces chiffres qui sont relativement rassurants jusqu'à présent, il est évident que nous devons rester particulièrement vigilants et continuer à soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, notamment au travers des dispositifs spécifiques tels Jobtonic, le PFI ou l'APE Jeune, dispositifs centrés partiellement ou totalement vers les moins de 25 ans et dont je suis certain qu'ils ont un impact positif dans les chiffres que nous donnons aujourd'hui.

Ainsi, pour rappel, Jobtonic permet de prendre en compte, de manière différenciée, l'ensemble des jeunes s'inscrivant à l'issue de leurs études.

Quant au PFI, dont la durée peut être portée à un maximum de 52 semaines, au lieu de 26, pour les jeunes de moins de 25 ans peu qualifiés, on constate une augmentation de 8,1% du nombre de PFI signés avec des jeunes peu qualifiés en 2008 par rapport à 2007.

Enfin, en ce qui concerne la mesure « APE Jeunes », depuis l'entrée en vigueur de la modification du décret du 25 avril 2002 et, plus particulièrement, depuis début 2008, on constate que les demandes d'octroi de l'aide spécifique sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, à ce jour, plus de 400 demandes portant sur l'engagement de près de 1.000 jeunes, à concurrence de 3 points APE par jeune engagé à temps plein, ont été introduites. En outre, dans le contexte actuel de la « crise financière », et afin de s'assurer que cette mesure continue sur le même « *trend* » positif, il a été décidé, le 5 décembre dernier, par le Gouvernement wallon, de modifier le dispositif afin de l'ouvrir à de nouveaux secteurs porteurs d'emploi, dont le commerce de détail, d'une part, et, d'autre part, d'y affecter 12.658.500 euros, vous remarquerez la précision, pour la création de 750 nouveaux emplois APE Jeunes.

S'il est difficile aujourd'hui de vous garantir, en raison même de la profondeur et de l'importance de la crise économique, que ces différentes mesures, je reprends vos termes, *« constitueront un rempart contre une diminution de l'emploi »* chez les jeunes, gageons qu'avec le concours des autres mesures prises en matière d'emploi et d'économie, notamment à travers le Plan Marshall, mais aussi dans le cadre du Plan anti-crise, celles-ci permettront d'y résister mieux. D'autant qu'il est évident que le Gouvernement wallon a également réaffirmé, début décembre, sa volonté de ne laisser personne au bord du chemin en permettant aux travailleurs intérimaires ou en fin de CDD, d'intégrer le « Plan de reconversion », c'est-à-dire les cellules, décision qui a conduit à une modification du décret du 29 janvier 2004, qui est déposée maintenant sur le bureau du Parlement et que nous devrions normalement examiner lors de la prochaine réunion de Commission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Très brièvement, je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui constitue un focus particulier sur une population particulière prise dans le rapport dont je faisais mention. Je crois qu'à ce niveau, en tout cas, un clin d'oeil encourageant à la politique du Gouvernement en matière d'emploi des jeunes en particulier est important. Je ne peux qu'encourager le Gouvernement à poursuivre avec les APE Jeunes qui me paraissent une bonne réponse en tout cas.

(M. Luperto, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Je pense que nous avons maintenant un quorum.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ENREGISTREMENT DES AGENCES DE PLACEMENT ET À L'AGRÉMENT DES AGENCES DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE (DOC. 951 (2008-2009) – N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à

l'enregistrement des agences de placement et à l'agrément des agences de travail intérimaire.

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – M. Bracaval est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur du décret « placement » du 13 mars 2003, plusieurs centaines d'agences de placement ont été agréées et, au fil des réunions de la Commission consultative et d'agrément en matière de placement dénommée CAPLA et des débats qui se sont tenus au sein de la plateforme de concertation, il est apparu nécessaire d'aménager le décret relatif au placement, cela bien entendu en tenant également compte des décisions prises par le Gouvernement wallon en matière de réforme et de rationalisation de la fonction consultative et dans le respect des fondements de départ et je les rappelle :

- veiller à la protection des travailleurs ;
- obtenir des agences agréées un certain nombre d'informations relatives au marché de l'emploi.

Au départ le Gouvernement avait opté pour un texte modificatif or, suite à l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 24 octobre 2007 et afin de prendre au mieux en compte les remarques formulées par la juridiction, celle-ci étant aussi liée à l'implication de la directive service qui va entrer en vigueur au 1er janvier 2010 sur le texte, j'ai proposé au Gouvernement de revoir l'économie générale du projet structure, liaison des articles, séparation des articles relatifs à l'intérim et ceux aux autres services et d'en faire un texte autonome et plus un texte modificatif.

Le projet de texte qui vous est proposé contient notamment les innovations suivantes.

Définitions de deux catégories supplémentaires de services de placement que sont les services de placement des sportifs professionnels et les services de placement d'artistes de spectacle. Exclusion du champ d'application, outre les exclusions déjà prévues du décret existant, les services publics de l'emploi autre que le Forem, des CPAS qui prestent des services d'insertion, des universités et hautes écoles dans le cadre de leurs activités ponctuelles de service de recherche d'emplois, des MIRE dans le cadre de leur mission organique, des entreprises d'insertion dans le cadre dans leur mission organique.

La mise en oeuvre des principes de simplification administrative par le biais de l'enregistrement simplifié et sous forme informatisée des agences de placement prestant des services autres que les services de travail intérimaire du principe d'équivalence des agréments ou d'enregistrement entre les entités fédérées, de racourcissement des délais, de la diminution des conditions préalables d'agrément que les agences de travail intérimaire devront respecter, de la simplification des obligations de rapport, unicité du rapport, mise en oeuvre du recours à des banques de données authentiques par les services du Gouvernement.

Introduction d'une base légale permettant l'imposition d'amendes administratives au bénéfice de la Région wallonne.

Respect de la jurisprudence et du droit dérivé conformément à l'article 43 du Traité du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne qui impose la suppression des restrictions à la liberté d'établissement en affirmant le principe de l'équivalence des conditions pour les agences issues d'un Etat-membre de l'EEE et d'une des entités fédérées, le principe de l'absence d'entrave à l'établissement ou prestation des services par la suppression de l'exigence de posséder une forme juridique particulière à capital ou à objet spécifique.

Le respect de manière anticipée, mais uniquement de quelques mois puisque nous sommes au mois de mars et que la directive entre en vigueur au 1er janvier 2010, des dispositions de la directive 2006/123 du Parlement et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur en supprimant pour les agences de placement prestant des services autres que des services de travail intérimaire des conditions préalables pour être agréées.

Il est renvoyé pour le reste aux commentaires des articles qui est, je le pense, suffisamment explicite, sur le sujet. Comme en font déjà les documents parlementaires, ce texte a fait l'objet d'une très large concertation, d'une part, avec les partenaires sociaux et, comme je l'ai dit, de plusieurs avis du Conseil d'Etat puisque le texte a évolué depuis 2007. A cet égard l'ensemble des observations du Conseil d'Etat ont été rencontrées et la majeure partie des remarques du Conseil économique et social de la Région ont été prises en compte à l'exception de deux points sur lesquels je tiens à m'expliquer avant la discussion générale.

En ce qui concerne la possibilité pour une agence de travail intérimaire constituée sous la forme de personnes physiques de prester des

services de placement, cette possibilité a été renforcée par rapport à la législation existante et réaffirmée compte tenu premièrement du contentieux ayant été initié par la Commission européenne vis-à-vis de l'Etat-membre relatif au non-respect de la libre prestation des services. A cet égard la Commission rappelait :

- l'arrêt de la Cour du 15 janvier 2002 selon lequel l'obligation pour une entreprise établie dans un autre Etat-membre de posséder une forme ou un statut juridique particulier constitue une restriction importante à la libre prestation de services prévue à l'article 49 du Traité et que des motifs d'intérêt général de nature à justifier de telles restrictions sont difficilement envisageables ;
- le respect de l'égalité de traitement entre les administrés consacrés par les articles 10 et 11 de notre Constitution. En effet, si on autorise cette disposition pour des agences étrangères, il serait pour le moins paradoxal et manifestement contre l'esprit de la Constitution de ne pas le faire pour nos ressortissants nationaux ou des entreprises nationales ;
- le fait de la convention OIT 181 relative au placement qui définit en son article 1er 1° l'agence de placement privé en y incluant les personnes physiques et qu'il est de même en ce qui concerne la directive 2008/104/CE du Parlement et du Conseil du 19 novembre 2008 relatif au travail intérimaire ;
- le fait que la législation étrangère des Etats limitrophes prévoit cette faculté ;
- le fait que l'argument qui pourtant était avancé par les partenaires sociaux selon lequel une agence établie sous la forme d'une société commerciale offre plus de garanties qu'une personne physique n'est pas nécessairement et en tout cas dans tous les cas pertinent.

Il y a un deuxième point en ce qui concerne les obligations pour l'ensemble des agences prestant des services de placement y compris celles qui ne font plus l'objet d'un agrément préalable de fournir des rapports comportant des données visant à permettre aux services du Gouvernement d'avoir une meilleure connaissance du marché de l'emploi et *in fine* au Gouvernement de prendre les mesures adéquates en matière d'insertion et de formation professionnelle. Il faut souligner que les rapports à remettre par l'agence de placement ont été rationalisés. En effet, si précédemment l'agence devait transmettre un rapport d'activités annuel à l'Administration et à la Commission, un rapport quantitatif semestriel au Forem et un rapport qualitatif annuel au Forem destiné à lui-même et à l'IWEPS, elle ne devra plus remettre qu'un seul rapport annuel d'activités contenant l'ensemble des informations.

Compte tenu du remplacement d'un agrément préalable par un enregistrement minimal ou de l'allègement des formalités pour les entreprises de travail intérimaire, ces données restent nécessaires pour assurer le contrôle du principe de protection des travailleurs et de la transparence du marché de l'emploi, principes qui sont consacrés explicitement par la Convention O.I.T.

Ces obligations ne constituent pas formellement une dérogation à l'article 16 de la Directive services et peuvent être justifiées par une raison d'ordre public telle que la protection des travailleurs en quête d'emploi en s'appuyant sur plusieurs dispositions constitutionnelles ou de droit communautaire telles que :

- l'article 23 de la Constitution ;
- l'article 15, §§ 2 et 3 et l'article 29 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- l'article 136, alinéa 1er du traité du 7 février 1992 sur l'Union qui renvoie à la Charte sociale européenne et à la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs ;
- le préambule de la Convention n° 181 de l'O.I.T. du 19 juin 1997 et ses articles 2 et 5, § 1er ;
- l'article 39 du Traité CE.

Il est expressément prévu que les services du Gouvernement devront, selon les modalités déterminées par le Gouvernement et après concertation avec les partenaires sociaux, recueillir auprès de sources authentiques (B.C.E., B.C.S.S., I.W.E.P.S., banque de données fédérale, etc.), une série de données figurant aux articles 11 à 13 du projet de texte, ce qui aura pour effet immédiat d'alléger autant les rapports annuels à fournir par les agences.

Assurer la transparence du marché de l'emploi est un élément essentiel pour permettre à l'Administration, au Forem et au Gouvernement de définir les politiques adéquates par rapport à des champs ou des publics non couverts par l'offre actuelle et plus particulièrement dans un environnement aussi fragmenté que celui du marché du travail intérimaire.

Ces informations seront traitées et analysées par le Forem et le résultat de ces analyses sera diffusé vers l'ensemble des deux opérateurs présents dans le champ du placement et du travail intérimaire.

Le bénéfice de ces informations pourra donc aussi être exploité par l'ensemble du secteur et lui permettra d'ajuster sa propre offre de services.

J'espère ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, avoir dessiné le contour du nouveau décret relatif à l'enregistrement et

l'agrément des agences de placement en y pointant les innovations substantielles.

Discussion générale

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Dans le cadre de cette discussion générale, y-a-t-il des volontés d'intervention ?

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Chers Collègues, les délais sont respectés, mais enfin ... il est toujours malaisé en quelques jours de décrypter des sujets aussi complexes qu'intéressants.

Nous savons donc que ce projet de décret est le premier texte qui transcrit la directive service et je ne sais pas si c'est maintenant ou dans le cadre de la discussion article par article qu'il y aura une discussion sur quelques notions, mais en tout cas, de manière générale, une notion qui interpelle, Monsieur le Ministre, et vous y avez fait allusion, celle de la notion de personne physique. Et je pense d'ailleurs que tant la FGTB, la CSC que la CESRW, sur ce point vous ont interpellé ou ont émis beaucoup de remarques parce que finalement vous partez d'une firme italienne, je crois qu'il y a aussi un recours polonais si je ne m'abuse, une requérante polonaise s'est vue refuser un agrément en personne physique.

Nous constatons, par ailleurs, que les Régions flamande et germanophone ont maintenu uniquement la possibilité pour les personnes morales. La question qui se pose, et qui nous interpelle d'emblée, est de savoir s'il y a eu des démarches, s'il y a eu un comparatif avec les autres pays européens pour dire si oui ou non il est de bonne gestion de se dire, ce n'est pas moi qui vais aller à l'encontre *a priori* de la personne physique en tant que telle, mais ici on va confier à une personne physique, si j'entends bien, une mission qui est quand même importante, qui est par exemple un travail intérimaire.

Donc, ce sera une grande première. Cela peut faire un peu peur tant en termes de gestion qu'en termes de contrôle et là je pense qu'il y avait unanimité de tous les partenaires sociaux pour dire attention c'est le 1.3, c'est le 4.1 de votre décret, c'est le contexte général, vous supprimez au sein du Gouvenrement wallon ce choix de..., et vous supprimez ce garde-fou qui nous paraît être de bon sens. C'est un élément qui m'interpelle d'autant que la définition...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je viens de le dire.

M. Jamar (MR). – ... D'autant que la définition qui est donnée à une personne physique ou à une personne morale constituée sous une forme commerciale, est une notion qui n'existe pas dans notre droit belge à ma connaissance. Et donc là, je crois déjà qu'il y a un rattrapage au moins terminologique à faire, sinon de fond et idéologique.

Deuxième chose, concurrence déloyale semble-t-il avec les opérateurs privés parce que ce décret, si j'ai bien compris, ne s'applique pas entre autres aux CPAS, aux MIRE. On en a parlé beaucoup il y a un petit mois et ça va revenir en séance publique demain si je ne m'abuse, et au Forem qui, lui, revient à peu près quotidiennement au-devant de l'actualité. Donc, ces acteurs eux ne devront pas supporter les charges de *reporting*, d'agrément préalable, d'enregistrement. Moi j'essaie de comprendre et de faire le lien avec par exemple tout ce qui existe au niveau, et vous allez peut être me dire que ce ne sera jamais le cas, de l'agence locale pour l'emploi, les titres-services, les ceci, les cela. Y-a-t-il une interaction, un lien, n'y-a-t-il rien du tout qui existe dans ce type d'agrément ? Parce que soyons de bon compte, entre une agence Randstadt, Interlabor, Vedior — quelles qu'elles soient parce qu'elles fusionnent tous les jours — qui occupe des gens par exemple en titres-services pour les techniciennes de surface ou les techniciens de surface, nous avons une commune où nous avons des techniciens de surface, il faut rappeler que les hommes de temps en temps font le ménage, est-ce que tout cela ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je rappelle que dans les titres-services, ce n'est pas du travail intérimaire.

M. Jamar (MR). – Oui, justement ma question ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est d'ailleurs une des grandes questions que nous avions posées à l'époque, c'était de dire que l'on donnait aux agences de service intérimaire quelques chose qui n'était pas du travail intérimaire donc on n'est plus dans l'intérimaire

M. Jamar (MR). – Oui, mais justement, toute la ... Vous avez raison.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – J'aurais dû me taire.

M. Jamar (MR). – Vous avez raison parce que justement le problème c'est qu'on va donner aujourd'hui un vote sur un décret qui concerne des agences intérimaires qui font également des titres-services, alors que des pouvoirs publics qui font des titres-services, ne seront pas concernés par ce décret.

Je dis que simplement nous avons deux branches ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Deux choses .....

M. Jamar (MR). – Non, je veux bien entendre votre discours. Je dis simplement qu'il y a potentialité d'une discrimination entre celles et ceux qui travaillent dans un cadre x, vous savez pour la personne qui a du boulot que ce soit titre-service, travail intérimaire, que ce soit au CPAS, que ce ...

Je suis d'accord avec vous sur l'analyse que vous venez de faire. Mais nous savons maintenant qu'un des gros créneaux du travail intérimaire ce sont aussi les titres services.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il y a des agences de travail intérimaire qui ont deux métiers aujourd'hui : un métier de travail intérimaire qui relève de ce décret-ci et un métier de Titres Services qui ne relève pas de ce décret-ci. Sous le même encadrement juridique, la même société a deux missions. C'est peut-être au niveau du Fédéral qu'il aurait fallu s'interroger sur l'opportunité d'autoriser des structures d'agences intérimaires à faire quelque chose qui n'est pas du travail intérimaire. Mais cela c'est le Fédéral qui l'a décidé. Moi je me contente du travail intérimaire et le « Titre-service » n'est pas du travail intérimaire. C'est la seule chose que je voulais vous dire. Excusez-moi d'avoir interrompu votre discours.

M. Jamar (MR). – Je suis d'accord avec votre analyse sauf que, finalement, la même structure, personne morale ou personne privée, va se voir appliquer ce décret tout en utilisant des titres-services. Mais soit, on ne va pas rentrer dans le débat idélogique alors que d'autres qui font exactement la même chose n'auront pas les mêmes obligations. Et je m'interroge sur l'existence d'une discrimination par rapport au droit européen. C'est une question que je posais tout simplement parce que je m'interroge sur la concordance des obligations pour des gens qui travaillent un peu dans le même type de travail.

Vous avez parlé des opérateurs étrangers. Si j'ai bien compris, pour l'opérateur étranger, tout le travail, toute l'analyse devra être faite à charge de l'opérateur étranger lui-même. Ce ne sera donc pas l'administration qui devra faire le travail. Est-ce qu'il y a là une forme de protectionnisme ? Je ne sais pas parce que, finalement, tout qui travaille et tout qui provoque du travail, pour moi, surtout dans un cadre européen, c'est positif.

Pourquoi le Gouvernement ne prévoit-il donc pas que l'administration instruise ce dossier aussi et assure un traitement commun ? Personnellement, qu'une société intérimaire soit hollandaise ou belge ou autre, du moment qu'elle fonctionne bien, cela ne me dérange pas.

Ce que je voulais dire pour terminer, c'est qu'à mon avis il y a manifestement une nécessité de revoir à quelques endroits la définition même qui ne me paraît pas toujours coller avec notre arsenal juridique belge ou wallon.

M. le Président. – Merci Monsieur Jamar.

La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Je constate que ce projet de décret a pour objectif de se mettre en conformité avec les dispositions européens. C'est ce qu'il fait de manière tout à fait normale. Il n'y a pas de commentaires spéciaux à faire de ce niveau là.

Pour ce qui concerne les agences privées, je pense qu'il est évident qu'il faut que les agences privées belges se trouvent dans la même situation de droit que les agences étrangères qui viendraient s'intaller chez nous. Il me paraît qu'il n'y a aucune disposition qui soit contraire au bon sens ni à la réglementation.

La seule petite remarque que j'aimerais faire, c'est en termes de rédaction du chapitre III. On parle d'une première section. Il n'y en a pas de deuxième. Il y aurait peut-être lieu de, bien que tout soit bien intégré dans le chapitre, de revoir la mise en forme pour la clarifier et que, pour ceux qui liront les textes par la suite, les choses soient un peu plus simples que ce qui apparaît dans le texte aujourd'hui.

M. le Président. – Merci Monsieur Thissen.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret relatif à l'enregistrempent des agences de placement et à l'agrément des agences de travail intérimaire (Doc. 951 (2008-2009) — N° 1).

Article premier

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais dire tout simplement que si nous avons autorisé les personnes physiques, c'est contre mon souhait. Parce qu'effectivement, j'aurais préféré ne pas devoir accepter les personnes physiques. Pourquoi l'ai-je fait ? Parce que nous avons regardé, et c'est ce que j'ai voulu dire d'emblée dans mon discours introductif, les règles qui s'imposent à nous et le fait que dans certains états membres on l'autorise. Les règles nous impliquent et nous imposent d'accepter et si nous faisons une exception, ce n'est qu'à l'égard de nos ressortissants ou des personnes habitant sur le territoire de la Belgique au dépend des autres.

Mais je vous dirais que si, dans le cadre du débat, il y avait un consensus, je ne ferai qu'aller dans mon sens, mais je pense que nous prendrions, à ce moment-là, un risque juridique extrêmement lourd de voir le décret être mis en cause par l'Union européenne dans six mois, dans un an, au titre que nous ne respectons pas nos obligations. Si j'avais pu trouver la faille pour fermer cette partie-là, je l'aurai fait.

Deuxièmement, je me suis expliqué sur le fait que, aujourd'hui, les agences d'intérim ne font pas que de l'intérim. Ce que nous visons par structure, ce sont des métiers et nous avons dit que, dans ces métiers-là, nous mettions tout le monde sur le même pied. Vous avez constaté que nous avons dispensé un certain nombre d'éléments afin d'être agréés. Pourquoi ? Parce que les mécanismes de contrôle de ces structures existent déjà par ailleurs et qu'il faut éviter la redondance. Je rappelle que nous avons allégé un certain nombre de choses et que nous continuons à le faire. Si nous demandons aux firmes étrangères qui décident de venir prester chez nous, de mener le dossier elles-mêmes, c'est parce que je considère que je ne peux pas demander à une administration d'aller en Pologne, en Bulgarie, en Roumanie, pour aller chercher des informations. Il est donc préférable d'obliger la structure à délivrer l'information à partir du moment où nous n'avons pas la capacité matérielle d'aller chercher ces informations sur place.

Pour le surplus, effectivement, c'est le premier décret qui applique la « directive services ». Sur ces dispositions nous serons, en Région wallonne, en ordre en temps et en heure et je pense que nous pouvons nous en féliciter. Je remercie M. Thissen pour son commentaire.

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Une brève réplique. A notre connaissance, mais Monsieur le Ministre est mieux informé que nous puisqu'il est au coeur du débat, les traités européens, en fait, n'interdisent pas de continuer à fonctionner uniquement avec des personnes morales. Ils demandent simplement de justifier la raison pour laquelle nous ne prendrions pas de personnes privées. C'est ce qu'ont d'ailleurs fait la Région flamande et la Région germanophone. Y a-t-il eu négociation ? Est-ce qu'il y a eu envoi de justification à la Commission européenne ? Je pense que là est le coeur du débat.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Je reviens à ma dernière petite remarque à propos de la mise en page du texte. Est-ce que, éventuellement, si Monsieur le Ministre ne le fait pas d'initiative, Nous pouvons proposer l'un ou l'autre amendement considéré comme technique, simplement parce qu'il n'y a pas de modification de texte mais de la mise en page.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je n'ai aucune difficulté à ce que les groupes de la majorité déposent des amendements techniques.

M. Thissen (cdH). – On le déposera en séance pour régler la question.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Pour répondre à M. Jamar, s'il m'y autorise et sans vouloir allonger les débats :

1° la Région flamande n'a pas appliqué la « directive services », ni la Région bruxelloise. Nous sommes les permiers à nous inscrire dans la transposition ;

2° la « directive services » dit bien qu'il ne peut y avoir de rapport à des formes de dispositions, ce qui veut bien dire que l'on ne peut pas exclure quelqu'un.

Je vous rappelle que la Cour de Justice a déjà indiqué qu'il lui paraissait difficilement explicable qu'on autorise les personnes physiques. Nous nous trouvons avec la volonté d'exclure et nous n'avons pas trouvé la faille. Si nous la trouvions demain, je suis prêt à encore modifier le décret dans l'avenir pour le faire. Mais aujourd'hui, pour la sécurité juridique et notre stabilité juridique, il nous est apparu impossible de répondre favorablement à votre demande. Mais sur les éléments techniques dont M. Thissen vient de parler, je n'ai vraiment aucun problème.

M. Jamar (MR). – Je voudrais déposer un amendement technique comme M. Thissen. Dans le paragraphe 1.3, qu'entend-on par « agence de travail intérimaire » ? « la personne physique ou la

personne constituée sous une forme commerciale qui preste elle-même».?

Je pense qu'il faut supprimer, comme dans le point 2, «sous une forme commerciale». Parce qu'une personne physique, c'est une personne physique, ça peut être n'importe lequel d'entre nous, qu'il soit député ou non, qui pourrait dire demain «je demande l'agrément pour faire du travail intérimaire». Pour une personne physique, on ne demande pas une forme commerciale. Cela n'existe pas.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si on faisait un peu de français ensemble.

M. Jamar (MR). – Je sais ce que vous allez dire. Vous allez dire le «ou» et que la forme commerciale se rapporte à la personne morale.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Ce n'est pas mal exprimé du tout. C'est du français. C'est peut-être que la langue française s'exprime mal. C'est peut-être vrai d'ailleurs. Si vous prenez un certain nombre de cas, la confusion exprimée par le français n'existe pas dans les langues germaniques. Je parle simplement de phonétique. La personne physique ou la personne morale constituée sous une forme commerciale: c'est donc bien la personne morale constituée sous une forme commerciale. Vous savez que vous avez des formes morales organisées sous forme civile.

M. Jamar (MR). – Pourquoi ne l'avez-vous pas repris au point 2?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je veux bien l'ajouter au point 2. Vous avez raison il serait préférable de l'ajouter au point 2.

M. Jamar (MR). – Je n'ai pas envie de couper les queues de cerises en quatre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'allocution «la personne morale sous forme commerciale» est un tout. C'est le membre de phrase. Et vous avez raison dans la forme de coordination, de l'ajouter au point 2. C'est un amendement technique. Cela justifie-t-il un dépôt? On ne va pas déposer un amendement pour cela. C'est purement technique parce qu'il n'y a pas de raison de faire la différence entre agence de placement et agence de travail intérimaire dans la définition de base.

M. le Président. – Après «personne morale constituée sous une forme commerciale» est ajouté après le mot «morale» à l'article 1er, alinéa 2°

Pour la sécurité, je propose qu'il y ait un amendement technique. Dans la mesure où le secrétaire considère qu'il est préférable de le faire, je suivrai son avis sur la question.

Pas d'autres remarques sur l'article 1er?

Il y manifestement un autre amendement à l'article 1er. M. Jamar vous avez la parole.

M. le Président. – Y-a-t'il une remarque avant l'article 26?

Bien, alors nous attendrons l'amendement, ensuite nous pourrons voter sur les articles et le texte de forme.

Sur l'article 1, 2èmement, j'ai commis une erreur en acceptant l'amendement puisqu'on me dit que dans les agences de placement, on accepte des personnes morales sous forme civile et des asbl.

Ce qu'on accepte pas sur les agences d'interim.

Déjà aujourd'hui on accepte cela.

M. Jamar (MR). – Et ensuite alors, si je peux me permettre, le cas du 5èmement parce que l'on dit, toute personne physique ou morale, en terme d'employeur.

M. le Président. – Voilà pourquoi il y avait une différence de texte entre les deux.

Donc, il n'y a pas d'amendement.

Les articles 1 à 26 ont été adoptés par 8 voix et 4 abstentions.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix et 4 abstentions

Confiance au Rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGREMENT ET À L'OCTROI DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DE GESTION CENTRE-VILLE (DOC. 952 (2008-2009) – N° 1)

M. le Président.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion centre-ville.

Désignation d'un Rapporteur.

M. le Président. – Madame Kapompolé est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Steinbeck disait qu'une ville ressemble à un animal avec un système nerveux, une tête, des épaules, des pieds.

Le texte que vous avez sous les yeux participe à cette dynamique vivante, d'animer le coeur de nos villes.

Mais il faut commencer par le début et faire sommairement un peu d'histoire. .

La déclaration de politique régionale complémentaire de novembre 1997 (cela ne nous rajeunit pas), comprenait sous son axe 3, emplois marchands et formations, un point relatif à la gestion des centres-villes.

Les centres urbains ont, en effet, de tout temps contribué au développement et à l'attractivité des régions. Ils sont la vitrine des villes et des communes, l'endroit que l'on retient lorsqu'on traverse une localité. Outre leurs aspects urbanistiques, ils sont aussi une source importante de création d'emplois et d'activités économiques. Ils contribuent également à une meilleure cohésion sociale et participent pleinement à la politique de développement durable.

Dans sa note du 4 décembre 1997, le Gouvernement décidait de mener des expériences-pilote de gestion des centres-villes dans vingt communes réparties sur l'ensemble du territoire de la Région.

Dans le prolongement de cette décision, 16 asbl de gestion centre-ville ont été mises en place dans le courant de l'année 1998, dans les villes suivantes : Arlon, Braine-le-Comte, Charleroi, Châtelet, Dour, Florennes, Hannut, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Quaregnon, Tournai, Verviers et Wavre.

Trois autres structures ont ensuite été reconnues en 2006, Blegny, Braine-l'Alleud et Louvain-la-Neuve.

Dans sa décision de 1997, le Gouvernement prévoyait d'évaluer, à terme, l'expérience et d'éventuellement établir une norme destinée à pérénniser la mesure.

Ainsi une évaluation a été menée afin de proposer ce projet de décret qui dotera la Région Wallonne d'un cadre permettant l'élaboration de politiques nouvelles en faveur du développement socio-économique des centres-villes de Wallonie.

En mai 2001, le service d'études en géographie économique fondamentale et appliquée (CGFA de l'ULG) a réalisé une évaluation de ces projets de *managment* de centres-villes, après plus de deux ans d'existence.

Ainsi, une évaluation sur le fonctionnement général du dispositif de gestion des centres-villes a été effectuée par la Société Comase en juin 2007 sur base, d'une part, des objectifs et conditions fixées dans la note du 4 décembre 1997 et, d'autre part, des standards et critères de qualité définis au travers du projet interreg, 3C Europe Tocéma.

Sur base de cet audit, mes collaborateurs ont rencontré individuellement avec l'administration et l'association des managers de centres-villes, toutes les structures existantes, en vue d'entendre les préoccupations et les attentes des responsables des associations de gestion centre-ville et des gestionnaires de centres-villes, et d'envisager, sur la base de la note d'orientation du Gouvernement du 18 octobre 2007, les axes majeurs du présent projet de décret.

L'objectif principal du projet de décret constitue à offrir aux utilisateurs et visiteurs un environnement agréable, un lieu de convivialité où il fait bon vivre.

Après la phase pilote, il convenait également de pérénniser le modèle. C'est-à-dire, plus de dix ans après.

Tous les paramètres sont pris en considération pour atteindre ce but : la fonction commerciale, la propreté, l'accessibilité et le stationnement, le logement mais aussi l'animation. Ce qui est évidemment fondamental.

Les associations de gestion de centre-ville fonctionnent actuellement sous le statut d'asbl, ce qui facilite la représentativité des multiples intervenants dans ces domaines.

Le projet de décret permettra, en outre, de faire de la gestion centre-ville un acteur reconnu, un point de contact où acteurs privés et acteurs publics collaborent à la réhabilitation des centres via une stratégie ciblée et équilibrée.

Le projet de décret professionnalisera également les différentes fonctions opérationnelles présentes au sein de la structure (gestionnaire de

centre-ville, assistance, *stewards* urbains, ouvriers urbains).

Compte tenu de l'important volet «emploi» de l'avant-projet de décret, ce dernier prévoit un accompagnement, par le Forem, des contrats dits «plus instables», c'est-à-dire Rosetta et P.T.P.

Le texte définit une série de concepts tels qu'une association de gestion centre-ville et un centre urbain. L'accent est mis sur la notion de partenariat public-privé, véritable fondement de ce type d'association.

Le projet de décret définit clairement les droits et devoirs de chacun des partenaires et énonce clairement les missions des associations. De plus, il met fortement en avant les critères qualitatifs d'évaluation (TOCEMA) et un contrôle permanent de cette qualité.

Les Avis du Conseil économique et social et du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de Wallonie ont été sollicités et sont très positifs. Leurs suggestions ont été suivies.

L'avis du Conseil d'Etat a été sollicité et ses observations ont été rencontrées à l'exception de l'observation relative à la notification du régime d'aide à la Commission européenne.

Le Conseil d'Etat estimait en effet que les subventions allouées en vertu du projet de décret constitueraient des aides d'Etat au sens des articles 87 et 88 du traité CE et que dès lors *«il ne peut être exclu qu'en instaurant des subventions envisagées, le décret en projet contribue à établir un régime entrant dans les prévisions du régime des aides d'Etat visées aux articles 87 et 88 du traité CE».*

Il ressort des dispositions du décret que certains éléments de la définition d'une aide d'Etat au sens de l'article 87 du Traité CE sont présents, notamment procurer un avantage d'origine étatique, (aide se traduisant par un gain ou un allègement de charge), caractère sélectif, (aide pouvant fausser ou menacer de fausser la concurrence). Il ressort de la détermination des bénéficiaires de l'aide (associations de gestion centres villes) que celles-ci ne sont pas des entreprises et que cette identification est cruciale pour évaluer si l'aide affecte la concurrence ou les échanges et pour apprécier sa compatibilité avec le marché commun.

Cette notion d'entreprise au sein du droit communautaire de la concurrence comprend *«toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son mode de financement. En particulier, le fait que l'entreprise soit sans but lucratif est sans pertinence à condition qu'elle poursuive une activité économique de manière récurrente consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné».*

Dans le cas d'espèce, les entreprises existantes sur le territoire de la commune ou de la ville ne sont pas les bénéficiaires de l'aide puisqu'elles n'en ont pas la jouissance effective.

Les avantages indirects dont pourraient bénéficier les entreprises des centres-villes suite aux actions d'information, conseil ou promotion, ne sont pas de nature financière et sont fournis à titre collectif et non individuel (et donc non chiffrable et d'ampleur particulièrement limitée au plan individuel).

Ceux-ci ne sont pas de nature à affecter la concurrence et les échanges entre Etats membres. Il y a donc lieu de considérer à ce niveau que les interventions ne sont pas constitutives d'aides d'Etat au sens de l'article 87 du traité CE.

La Commission estime également qu'il faut tenir compte des caractéristiques du bénéficiaire final de l'aide pour en apprécier la compatibilité avec le marché unique.

Dans le cas d'espèce, le Gouvernement estime que la subvention ne tombe pas sous le coup de l'article 87 dans la mesure où elle n'est pas octroyée à des entreprises exerçant une activité commerciale et que, par ailleurs, elle n'affecte pas les échanges entre les Etats membres.

En effet, la subvention porte sur des missions de soutien aux pouvoirs locaux par *«des actions de promotion, d'animation et de développement durable».*

Ce type d'activités suppose la prise en charge d'un certain nombre de missions précisées à l'article 3 du projet de décret dont la réalisation ne peut être assimilée à la présentation de services marchands, mais rentrent bien dans le cadre de missions d'intérêt public.

Afin de bénéficier de la subvention, le bénéficiaire devra proposer un plan stratégique englobant l'ensemble des actions reprises à l'article 3 et justifier d'un partenariat public-privé suffisamment large que pour être représentatif du domaine d'activités concerné.

Il n'existe pas, ni au plan national, ni au plan communautaire, d'offre privée de prestataires de services similaires à caractère commercial et susceptible d'être mis en concurrence.

L'association subventionnée n'a, en outre, pas pour objet de réaliser des prestations de services à caractère commercial susceptibles de générer dans son chef une rentabilité particulière. L'association

n'a dès lors pas pour objet de poser des actes qualifiés de commerciaux, ni de procurer aux membres de celle-ci un bénéfice patrimonial direct.

J'ai commencé par Steinbeck pour faire plaisir à M. Kubla, je finirai par lui. Des villes, il disait aussi que chacune diffère de toutes les autres, qu'il n'y en a pas deux semblables...

Je dirais que c'est le principal du texte que nous examinons aujourd'hui : dresser un cadre générique unique pour des entités paraissant différentes.

Discussion générale

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Y-a-t'il des choix d'interventions dans le cadre de cette discussion générale ?

La parole est à Monsieur Jamar.

M. Jamar (MR). – Merci.

Première réflexion : tout d'abord : vingt communes. Vingt communes qui, depuis une dizaine d'années, ont souscrit à ce système ; c'est finalement fort peu dans le cadre du projet pilote.

Personnellement, je suis Bourgmestre d'une commune qui s'est inscrite tout de suite alors qu'elle ne compte qu'une quinzaine de milliers, et on voit l'effet positif d'une cellule « gestion centre-ville » à maints égards.

On a d'ailleurs vu Monsieur Marcourt débattre de ce beau sujet et Stéphane Declercq, le Bourgmestre de Courtrai, dont j'ai relevé avec énormément de bonheur que vous l'aviez cité au moins douze fois dans votre introduction, je vais d'ici une heure le rappeler à Monsieur Courard puisque je vais défendre le partenariat privé-public, mais c'est bien la preuve, et là, j'interpelle tous mes collègues, que ici comme dans le logement avec un article du Code du Logement, comme ailleurs, le partenariat privé-public arrive par bribes et morceaux dans des législations spécifiques. Visiblement, le Gouvernement se refuse à prendre une réglementation générale pour les partenariats privés-publics alors qu'ici c'est véritablement un des pilliers du fonctionnement de la gestion centre- ville.

Voilà une parenthèse que je souhaitais faire parce qu'elle est d'importance.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, et vous aurez compris qu'en lisant l'amendement que nous déposions, il y a un critère qui interpelle. C'est celui des vingt milles habitants. Je ne ferai pas ici de relation avec les agences immobilières sociales, etc...

Moi j'ai toujours peur des critères qui fixent à dix milles, vingt milles, cinquante milles, une attribution.

A l'heure actuelle, si on regarde le nombre de communes de Wallonie qui portent le titre de ville, elles sont au nombre de 65.

Par contre, je connais bien des communes qui n'ont aucunement l'allure d'une ville mais qui comptent plus de 20.000 habitants. Il s'agit parfois de banlieues-dortoirs d'autres villes. Par ailleurs, vous avez Durbuy qui ne compte certainement pas 20.000 habitants et qui pourrait être intéressée demain par ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Quinze- mille-sept-cents.

M. Jamar (MR). – ...quinze-mille-sept-cents, qui pourrait donc, vu par exemple son rayonnement touristique, être intéressée, demain, pour s'inscrire, si ce n'est fait, dans le cadre de la gestion centre-ville. Là, je suis interpellé. Nous sommes interpellés, Monsieur le Ministre, sur le fait de mettre une barre de 20.000 habitants avec, et je vous en remercie à titre personnel, à l'article 28 une dérogation pour celles et ceux qui avaient déjà souscrit au projet pilote. Il s'agit de cinq communes de moins de 20.000 habitants, que je rappelle : Dour (16.000 habitants), Florennes (10.825), Hannut (14.468), Quaregnon (18.640) et Blégny (12.161). Je me pose la question de savoir, et là j'invite à la réflexion toutes les communes, tous les représentants de commune ou toutes celles et tous ceux qui connaissent des communes ou des villes qui ont le titre ou qui n'ont pas le titre parce que cela relève encore un peu de l'ancien régime, oserai-je dire, de savoir si elles ne seraient pas intéressées demain, après-demain, dans un an ou dans deux ans, quant au fait d'adhérer au système de la gestion centre-ville.

Je propose dès lors avec mon Groupe, un amendement. Je sais bien que nous ne sommes pas dans la discussion article par article, mais c'est quand même dans la philosophie globale, soyons clairs, ce qui justifie d'en parler maintenant, puisqu'il n'y a que 20 communes environ à l'heure actuelle. Le critère de 20.000 habitants doit être, à notre sens, supprimé car il pourrait, le cas échéant, créer une discrimination. Je suis très heureux de voir que les cinq-six communes qui faisaient déjà l'objet d'une dérogation et qui étaient inscrites dans le projet pilote, pourront continuer, moyennant une procédure d'agrément dans les trois mois de la publication au *Moniteur belge* de ce décret. Que vont dire les autres communes qui seraient intéressées ? On ne va pas voter toutes les années des décrets sur les asbl gestion centre-ville, on est

bien d'accord. N'est-ce pas l'occasion de dire que le critère des habitants n'est pas forcément le bon critère pour dire qu'une ville ou qu'un centre urbain fonctionne ?

Je pense personnellement que, quand on voit une commune qui, parfois, peut être petite, mais qui a un rayonnement régional ou sous-régional, qui n'atteint peut-être pas 20.000 habitants, je pense à des provinces plus rurales, pourraient, à mon sens, rentrer dans le concept de gestion centre-ville, avec évidemment un autre mode de fonctionnement qui remplit les missions ici du décret. Il est certain que, dans une commune comme Libramont, ou comme Virton, on ne va certainement pas travailler comme dans une commune de Seraing, ou que sais-je, parce que la sociologie. est. tout à fait différente. Je vous rend attentif à un élément, parce que j'en ai fait l'expérience personnelle, c'est l'ensemble des grandes surfaces qui viennent se mettre autour des petites villes ou des petits centres dans le cadre d'un partenariat public-privé justement puisque c'est financé en partie par les commerçant eux-mêmes, par des groupements de commerçants. Nous avons réalisé une étude socio-économique de gestion pour voir comment la commune en tant que telle gére aussi cette grande difficulté, que de dire :*« Est-ce qu'on accepte dix-huit grandes surfaces autour de notre petit centre ou trois ? »*

Je pense que ce problème ne se limite pas aux communes de plus de 20.000 habitants. Je dirais même presque que partout où les régions se repeuplent autour d'une commune plus ou moins importante, mais qui ne compte pas forcément 20.000 habitants, le problème se pose de la même manière en termes de périphérie commerciale et en termes aussi, par conséquent, d'avenir des commerçants locaux.

L'expérience montre, et je pense qu'on pourrait poser la question au Bourgmestre de Dour, de Florennes, de Quaregnon, de Blégny, mais aussi des communes un tout petit peu plus importantes en termes d'habitants, il est important effectivement de fonctionner comme vous le dites, mais cette barre des 20.000 habitants me fait un peu peur, parce que toute cette rigidité de 20.000 habitants, comme dans d'autres décrets, peut interpeller.

Je pense que le Ministre, ou les Ministres quels qu'ils soient, prennent parfois des décisions, parfois sages, parfois moins sages, pour dire :*« Là, j'ai le sentiment que l'agrément peut être accordé parce que... »*. Et vous le savez, Monsieur le Ministre, au niveau socio-économie fédéral, il y a une cartographie des centres dits régionaux et sous-régionaux en termes économiques notamment. Il y a les pôles régionaux et sous-régionaux qui ne cessent d'évoluer aujourd'hui. Les pôles ne sont plus ceux d'hier, forcément. Dans dix ans, ou dans cinq ans, ils ne seront pas forcément ceux d'aujourd'hui. Je pense que supprimer cette barrière des 20.000 habitants serait oeuvre utile parce que, que ce soit en termes de tourisme, je l'ai dit tout à l'heure pour l'exemple de Durbuy, que ce soit en termes commercial pour quelques villes qui se voient maintenant envahies par des grandes surfaces, à juste titre ou pas, cela est un autre débat. L'asbl gestion centre-ville peut remplir, notamment dans le cadre du partenariat public-privé, un rôle très important.

C'est avec, je l'espère, une « demi-certaine » confiance que vous accueillerez, je m'adresse ici à tous les Membres de cette Commission, cet amendement, parce que vous pourriez quand même être interpellé par l'un ou l'autre mandataire ou citoyen d'une commune qui compte 19.871 habitants par exemple et qui ne pourrait pas bénéficier du mécanisme.

On a une tolérance, et je vous en remercie très vivement pour celles qui étaient dans le projet pilote. Mais pour celles qui, demain, voudraient s'inscrire dans cette logique, je ne pense pas que le décret le permette ou en ouvre la possibilité. Je pense que le Ministre, le Cabinet, l'administration peuvent être à même de dire :*« Tiens, Durbuy, telle autre Commune, par exemple, de la province du Luxembourg, par exemple, de la province namuroise, etc., peut être à même d'accueillir une gestion centre-ville. »* Moi, j'en vois les effets ultra bénéfiques dans ma commune et je vous demande dès lors de supprimer cette barre des 20.000 habitants qui ne me paraît pas le bon critère.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous aurez compris que nous allons soutenir ce projet, il n'y a pas de difficulté à cet égard.

Je me pose quelques petites questions à la lecture de ce texte. Tout d'abord, en ce qui concerne la coexistence des agences de développement local et de ces asbl, n'y-a-t-il pas, un moment donné, une interpénétration des objets ? Est-ce que le fait d'avoir un exclu, d'avoir l'autre, est-ce qu'on peut avoir les deux à la fois dans une commune ? Cela me paraît une première question assez logique à évoquer.

Deux, toujours dans ce côté un peu pointilliste de mes interventions, dans l'article 9, vous dites :*« Il faut que le manager s'engage sur l'honneur à respecter le principe de loyauté auprès de l'ensemble des membres du conseil d'administration. »* Je suis un peu étonné de la formule. On a un principe de loyauté vis-à-vis de l'objet social, mais vis-à-vis de chacun des membres ou de l'ensemble des membres, je suis un peu étonné de cette formulation parce que lorsque

vous engagez quelqu'un, il est dans le cadre d'un contrat d'emploi, il y a des normes classiques, éthiques, qui font partie de l'encadrement d'un tel contrat. Dire qu'il doit s'engager sur l'honneur à faire preuve de loyauté envers tous les membres, je me dis *«Quelle peur avez-vous?»*. Qu'est-ce qui justifie cette sortie spécifique? *A priori*, cela paraît aller de soi qu'il y ait un contrat de confiance. Quand on signe un contrat d'embauche, si on sort de l'épure, il y a des sanctions jusqu'à la révocation. Là, je me posais certaines questions.

Trois, vous avez parlé de l'évaluation, de ce qui a déjà été fait, et laissé entendre «positive». Pourriez-vous être un rien plus précis, Monsieur le Ministre? Par exemple, me dire en quoi les structures existantes de gestion centre-ville ont engendré un effet positif pour la ville? Est-ce en termes d'augmentation du chiffre d'affaires des commerces? Est-ce en termes de la création de nouveaux? Est-ce en termes d'animation tout au long de l'année? Est-ce en termes de l'image de la ville? J'aimerais avoir une brève analyse de l'évaluation parce que je crois, comme vous, que c'est positif d'avoir une aide. Or, ce n'est pas une aide insignifiante quand vous faites cela.

C'est d'ailleurs ce qui m'amène à la question suivante. Combien de moyens avons-nous pour l'avenir? Parce que vous avez vingt contrats en route, imaginons qu'une certaine publicité soit donnée à ceux-ci, comme celle faite pour le prêt Tremplin, par exemple, et que vous envoyez à toutes les communes de Wallonie une belle brochure de huit pages avec un édito légal, je m'empresse de le dire, ...

(M.le Ministre Marcourt s'exprime hors micro).

Vous n'en auriez que 262 Il y en déjà vingt qui sont servies.

(*M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro).*

La frontière des 20.000 habitants va peut-être sauter, nous avons plaidé en ce sens. Je pense qu'effectivement, un assouplissement ne serait pas mauvais. Je ne dis pas qu'il faut la supprimer purement et simplement, même une petite commune rurale de 5.000 habitants peut prétendre à cela. Je ne sais pas. Il faut voir jusqu'où on peut aller.., mais 20.000, c'est par définition quelque chose d'abrupt, comme toutes les limites. Il y a un premier, un dernier tué à la guerre. C'est toujours heurtant. Dix-neuf-mille-neuf-cent-nonante-neuf, vous n'êtes pas dedans. Vingt-mille-et- un, vous y êtes. Cela ne change pourtant rien, deux habitants. Et cela change tout dans votre texte de décret. Je voulais simplement plaider, comme M. Jamar, pour peut-être vous donner plus de pouvoir, un pouvoir d'appréciation qui serait lié à votre perception de l'intérêt d'une ville qui se développe, ou d'un regroupement, et de ne pas être coincé par un arbitraire strictement arithmétique, qui a toujours un côté injuste par nature.

Deux dernières réflexions, Monsieur le Ministre.

Les *stewards* urbains, moi, j'y suis très favorable. Je trouve que c'est une aide permanente, positive, pacifique. Ils ne verbalisent pas. Ils ne dressent pas de PV parce qu'on a une roue sur le troitoir, mais vous font des remarques pour que vous bougiez votre véhicule. Ils aident à porter les paquets d'une vieille dame. Ils font des tas de choses sympathiques. J'en ai deux dans ma commune et je voudrais en avoir quatre, même six. Je trouve que c'est excessivement positif. Ici, vous leur donnez une base légale. Ils rentrent dans le cadre de gestion centre-ville et vous parlez expressément des stewards urbains.

Dans mon service du personnel, je m'excuse de parler de ma commune, mais c'est parce que le problème est posé, on me dit:*«Attention, les gardiens de la Paix, oui. Les stewards, cela n'existe plus. Vous devez en principe passer au stade de gardien de la Paix, avec uniforme». C*'est la réforme de votre Président, c'est M. Elio Di Rupo qui a voulu cela, ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Et il a décidé cela tout seul?

M. Kubla (MR). – Il a introduit cela à l'époque, au Fédéral, quand il était dans la problématique. Il faut qu'on voit plus, pour rassurer le citoyen, de sécurité en rue, incarnée par des hommes en bleu, que ce soient des policiers ou gardiens de la Paix, idée qu'il est allé chercher en France, ce qui est d'ailleurs un autre débat qu'on ne va pas ouvrir, on l'a déjà fait dans une autre Commission. Mais cela m'inquiète parce que cela veut dire que, petit à petit, la police qui, aujourd'hui, dépend des Bourgmestres, et il y en a beaucoup ici, va de plus en plus s'en écarter. On le sent dans les faits. Vous allez avoir, comme en France, une petite police municipale, sans arme, qui va s'occuper des incivilités et des bricoles, et la grande police qui, elle, va se refédéraliser de plus en plus et qui redeviendra un corps tel qu'il était auparavant. Vous vous en souviendrez peut-être un jour car je pense ne pas me tromper dans mon analyse.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est que les *stewards* puissent rester de braves *stewards* et ne soient pas obligés d'être gardiens de la Paix. Dans votre système, vous les intrônisez *stewards*. Cela m'intéresse. Je pose la question: comment conciliez-vous cela avec la notion obligatoire de gardien de la Paix? Nous sommes confrontés à ce problème. Vous intrônisez ici, et je m'en réjouis, la notion de *stewards* urbains de manière officielle. Quand vous êtes sur le terrain en train de dire:*«Je mets des stewards en place.»*, on vous dit *«Non,*

ils n'ont plus de statut de steward. Cela n'existe plus. Ils doivent devenir, à terme, et le plus vite serait le mieux, des gardiens de la Paix.» Je ne suis donc pas aussi sûr que vous que ce soit possible.

Vous pouvez ne pas en faire des gardiens de la Paix, mais vous êtes quand même un peu en porte-à-faux par rapport aux lois fédérales qui ont institué cette catégorie de personnes qui se rapprochent de la police municipale française, c'est-à-dire une police désarmée mais qui a certains pouvoirs de constater les petites infractions et qui est un peu une police, je dirais, «de deuxième catégorie» par rapport à celle qui a le pouvoir d'enquête, le pouvoir d'arrestation etc., laquelle est infiniment plus dotée de moyens. Donc, je pense que peut-être avec vos collaborateurs on pourrait réexaminer. Ce serait bien que l'on puisse consacrer, somme toute, le principe que les *stewards*, non seulement ils sont dans votre texte, mais ils peuvent être également dans nos rues. L'on ne peut être sous une contrainte , soit «ils ne peuvent pas rester comme ça, c'est pas tout à fait légal». Cette notion de *steward* n'existe plus et ici vous la réintroduisez. Je m'en réjouis plutôt mais je dis qu'un problème, me semble-t-il, est posé en termes de structures d'encadrement de la population et cela remonte à des textes et des obligations prises à un autre niveau.

Dernière chose, je pense que c'est à peu près inévitable mais, le fait de dire que l'on va créer des centres urbains, des asbl de gestion de centre-ville, entraîne dans la foulée la création d'outils supplémentaires. Je ne veux pas être obsédé de la création d'outils, mais il y a une commission qui va examiner s'il y a un dérapage par rapport à l'objectif et elle est composée d'une dizaine de représentants de toute une série d'instances. Ensuite, il y a une nouvelle institution qui regroupe tous les gestionnaires. Cela fait beaucoup d'institutions. Vous savez que je ne suis pas tellement favorable à l'alourdissement de la vie administrative. Je pense qu'il est à peu près impossible de se passer d'une coordination comme on l'a fait pour les maisons de tourisme. C'est bon que tous ces directeurs se voient, échangent leurs idées, leurs expériences, encore faut-il que ce soit bien encadré et que cela dynamise la chose. Par contre, s'il y a un dérapage, encore une commission, combien de temps, quel délai, etc., je crains que, là, ce ne soit un alourdissement. Alors que dans le fond, votre cabinet pourrait parfaitement dire, et là, je vous appelle au Rapport, qu'est-ce qui se passe? C'est une procédure qui sera, pour moi, relativement lourde, il faudra nommer des gens, peut être des suppléants quand un part, renommer, ils sont une douzaine, c'est un peu complexe.

Donc, quelques questions essentielles à mes yeux, Monsieur le Ministre, mais un vote favorable. Je vous l'ai dit dès le départ parce que nous sommes en faveur d'une dynamisation de nos centres-villes.

M. le Président. – Merci Monsieur Kubla. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention?

M. Jamar (MR). – Un chiffre de précision. En fait, si nous votons le décret en l'état avec les 20.000, cela ne concernerait que 39 communes wallonnes .

J'y ajoute les cinq qui sont «en dérogation», cela ferait 44 et dans les 39: Brabant wallon 7, Hainaut 16, Liège 11, Luxembourg 1 et Namur 4. Je vous laisse réfléchir à cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Pour la question des partenariats public-privé, tout d'abord je voudrais saluer l'initiative du Ministre bien sûr. C'est un outil pertinent pour le développement économique et donc voilà quelque chose de très positif comme l'ont déjà dit mes collègues.

Pour ce qui concerne les partenariats public-privé toujours, un élément tout de même pour lequel il faut garder une certaine attention, c'est tout ce qui concerne la gestion des risques. Elle n'est pas toujours prise en considération et cela peut amener des dérapages à cet égard. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire l'avis de la Cour des comptes concernant justement les PPP en Flandre, il y a vraiment quelque chose d'assez intéressant à suivre en la matière et je voulais le souligner ici.

Pour ce qui concerne les emplois précaires et l'accompagnement prévu, j'aurais souhaité connaître justement l'évolution des personnes qui passent par ces différents emplois. Je sais qu'il y a un *turn over* assez important. Est-ce que justement ça leur sert de tremplin pour d'autres emplois et arriver sur quelque chose d'intéressant?

J'avais également une remarque concernant le rapport qui sera remis chaque année en vue du contrôle par le Gouvernement et par la Commission au plus tard le 1er mars. Ce rapport d'activités est approuvé par le collège communal. Je crois qu'à terme, ce serait intéressant qu'il le soit par le conseil tout simplement pour amener un débat au sein du conseil sur la question et peut-être faire évoluer le dispostif. Merci.

M. le Président. – Merci Madame Kapompolé.

La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Simplement une petite précision sur le nombre de *stewards* urbains. Donc, on peut engager un ou plusieurs *stewards*

urbains. Je voudrais savoir ce que signifie «plusieurs» parce que dans ma commune par exemple, il y en a 35. En vertu de quels paramètres décide-t-on du nombre? C'est un élément que je souhaiterais connaître.

M. le Président. – Merci Monsieur Bracaval. Rien d'autre?

M. Bracaval (MR). – Comment sera fixée la rémunération du gestionnaire centre-ville? Parce qu'une petite enquête mène à la conclusion que cela permet d'aller du simple au double avec dans une commune, que je connais relativement bien, un gestionnaire centre-ville qui touche 5.300 euros bruts par mois, ce qui n'est quand même pas rien. Une petite enquête a ainsi permis de déterminer que c'était énorme par rapport à d'autres. Donc, moi ,je voudrais savoir comment on va fixer cela? Est-ce le conseil d 'administration qui fixe la rémunération de son propre gestionnaire? Est-ce fixé différemment? En fonction de quels paramètres?

M. le Président. – Merci Monsieur Bracaval.

La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Merci Monsieur le Président. J'avais pensé poser quelques questions au moment de l'examen des articles. Je vais le faire maintenant, nous aurons ainsi la globalité et ce sera peut-être plus simple.

Pour ce qui concerne la limite des 20.000, il est clair que nous allons voter le décret puisque c'est une très bonne initiative, il n'y a pas de problème. Mais on pourrait peut-être se poser quand même la question, je le suggère, je la soumets à la sagacité du Ministre, de savoir si, plutôt que de prendre comme référence un nombre d'habitants, il ne vaudrait pas mieux prendre une concentration d'habitants parce qu'une concentration d'habitants détermine d'une certaine façon un pôle. C'est lorsque nous avons à faire à un pôle que nous avons plus de chances d'avoir besoin d'une gestion de centre-ville. Avec tout le respect que j'ai pour toutes les communes qui se sont manifestées dans le passé, j'ai à première vue, et je ne conteste pas, un peu de mal à penser que Blégny est un vrai centre-ville. Peut-être que c'est vrai, peut-être que ça se justifie, je ne veux pas le contester mais est-ce que la concentration de population ne serait-elle pas un argument qui serait plus correspondant aux nécessités qui sont visées par le projet de décret?

Pour ce qui concerne le *turn over*, je voulais aussi poser une question. On prévoit les contrats pour une durée de trois ans. on avait instauré Ce système-là avait été instauré notamment pour Rosetta aussi, l'objectif étant de pousser les gens vers l'emploi et c'est évidemment tout à fait honorable. Je pense qu'il faut continuer à soutenir cela, mais on arrive à un moment donné au résultat que personne n'arrive au bout des trois ans. Les personnes souvent sont dans une situation devant laquelle il n'y a pas d'emploi en perspective et on risque d'être obligé de les licencier en perdant le bénéfice de l'expérience qui a été acquise par ces personnes qui peuvent être devenues des spécalistes parce que tout métier demande acquisition d'expérience et acquisition d'une certaine qualification. Donc, je me demande si là il n'y a pas quelque chose à voir.

Autre élément pour ce qui concerne le financement: je trouve très bien que l'on finance à raison de 75% dès la fin du premier trimestre parce que cela donnera des liquidités nécessaires pour pouvoir fonctionner. Mais les 25% restants ne seront payés qu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ce qui veut donc dire que l'on a les moyens de payer les gens pendant trois trimestres et qu'ensuite il faudra trouver de l'argent pour payer le quatrième trimestre en ayant les sous qui arrivent à la fin du premier trimestre suivant. Est-ce que là vous avez envisagé quelque chose? N'y a-t-il pas une petite aide qui pourrait être obtenue en termes de taux d'intérêt puisqu'il faudra peut-être emprunter de l'argent pour nouer les deux bouts.

Pour ce qui concerne l'organisme, on parle d'un organisme à qui on confie des missions de coordinations etc. Est-ce un nouvel organisme ou bien s'agit-il de l'association du management de centre-ville qui est un organisme déjà existant? Cela, c'est une précision que j'aimerais vous entendre nous fournir.

A l'article 25, «le Gouvernement confie à un organisme qu'il désigne». Est-ce un nouvel organisme ou bien est-ce un organisme existant, à savoir l'association du management de centre-ville? Merci d'avance.

M. le Président. – Merci Monsieur Thissen.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Merci Monsieur le Président. Je ne serai pas très long pour ne pas allonger le débat, mais je suis assez sensible aux arguments qui sont invoqués par rapport au critère du nombre d'habitants. Je me doute que le critère de 20.000 habitants est retenu aussi pour maîtriser la masse budgétaire consacrée au projet. Néanmoins, et je relaie MM. Jamar et Thissen, je pense que quand vous prenez la réalité de terrain, il y a des villes qui ont moins de 20.000 habitants et qui constituent probablement un pôle pour lequel le projet serait aussi pertinent.

A titre anecdotique, j'ai en tête une ville mosane dont tout le monde me dit toujours qu'elle fait 80.000 habitants mais en réalité il y a à peine

20.000 habitants. Et pourtant, c'est une ville qui, de par ses personnalités, a compté et qui fait souvent le lot de l'actualité. Donc, je vais dire que le critère «habitants» n'est pas toujours le critère le plus pertinent et je ne vois pas ce qui empêcherait d'ailleurs à ce que l'on confie à l'exécutif le choix de déterminer les projets les plus pertinents. C'est un peu aussi comme en matière de plan de prévention que le Fédéral avait initié en son temps. Ces plans fonctionnaient bien dans nos zones rurales, ou semi-rurales, et à un moment donné, on a recentré sur les grandes villes, puis les villes de moyenne importance, soit budgétairement ont arrêté le projet alors qu'on avait des résultats concrets sur le terrain et soit elles les ont abandonnés, soit elles les ont financés. Donc je pense que le critère «habitants» est un critère qui permet effectivement de délimiter l'intervention mais qui n'est pas nécessairement le plus pertinent pour atteindre l'objectif que j'ai cru comprendre que le projet de décret défendait.

M. le Président. – Merci Monsieur Collignon.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je crois que nous sommes la plupart à être sensible aux remarques qui ont été formulées par rapport au critère «habitants». C'est vrai qu'il n'y a pas deux villes qui se ressemblent. Certaines villes disent qu'elles le sont même quand elles ne le sont pas. Ne pourrait-on pas justement introduire un amendement.? Qu'on le fasse, qu'on le dépose et qu'on le signe ensemble. Ne pourrait-on pas ainsi avoir un amendement qui permette au Gouvernement, sur proposition de ses services et de la commission qui va être installée? Sur son avis, qu'on puisse alors permettre au Gouvernement d'émettre une décision en la matière au-delà du critère des 20.000 habitants. Il y aurait donc une proposition des services du Gouvernement wallon et de la commission installée.

M. le Président. – Je vous propose d'entendre justement le Gouvernement sur cette proposition et sur cet élément puisque c'est l'article 1er qui est concerné de toute façon.

La parole est à M. le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Tout le monde l'a exprimé, c'est vrai que le critère de 20.000 habitants a un côté arbitraire. M. Thissen a dit que ce sont des pôles, c'est vraiment la démarche qui a été initiée dès le départ. Si on prend le problème de Blégny qui n'est pas une ville, c'est la désertification des villages mais c'était dans une autre démarche. Il est clair que le critère des 20.000 habitants n'a pas été retenu parce qu'il présente un caractère intrinsèque et objectif? mais parce qu'il permet d'éviter, et M. Jamar l'a dit, en limitant à 39, aussi l'impact budgétaire et l'ouverture budgétaire. Mais vous avez raison de dire que fermer la porte totalement en mettant un loquet est peut-être excessif et qu'il faut donner la capacité à des villes qui n'ont pas 20.000 habitants? mais qui sont des métropoles et qui présentent les caractéristiques intrinsèques des villes? de pouvoir rentrer dans le système et de ...

Il faut donner la capacité à des villes qui n'ont pas 20.000 habitants, mais qui sont des métropoles et qui présentent les caractéristiques intrinsèques des villes de pouvoir rentrer dans le système et donc moi, ce que je proposerai, c'est qu'effectivement on puisse déléguer au Gouvernement la capacité de déroger à ce critère sur base de l'avis de la Commission, ce qui permet alors de dire que le Gouvernement, *in fine*, prendra ses responsabilités en motivant sa décision, à savoir pourquoi il autorise certaines communes qui n'ont pas le critère de 20.000 habitants à rentrer dans le dispositif.

M. le Président. – Pour ceux qui rencontrent la prévision de M. Jamar ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Est-ce qu'un amendement peut être signé par d'autres groupes? M. Devin peut peut-être le rappeler?

M. Jamar (MR). – J'ai une sous question. Allez-vous prendre des arrêtés d'exécution par rapport à ce décret?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Normalement oui.

Ouvrir la porte grande et dire que toutes les communes de Wallonie présentent les critères que M. Thissen a très justement rappelé, qui est le fait d'avoir un problème de gestion du centre-ville et qu'il faut apporter une réponse à cette gestion de centre-ville, je pense que toutes les communes de Wallonie ne souffrent pas de ce problème là et qu'il y a une présomption que celles qui ont plus de 20.000 habitants ont cela. Pour celles qui sont en-dessous de cette présomption, on autorise le Gouvernement de déroger. Je pense que c'est plus raisonnable comme mode de fonctionnement, mais des critères pourront être établis pour dire comment. Ce ne sera pas de l'arbitraire, même si M. Kubla souhaite que le Ministre puisse le faire en toute discrétion.

Je pense que cela permet une grille de lecture pour dire pourquoi on accepte l'un, non pas seulement parce qu'il a une mine qui vous revient, et à l'autre on lui dit non parce qu'on ne l'apprécie pas. Ce ne sera pas ça. On établit des critères.

M. Jamar (MR). – Le MR a tendance à dire qu'il maintiendra son amendement premier. Il y a un amendement second qui circule et qui va déjà dans le bon sens par rapport au texte initial, mais il nous semble que le premier amendement est pour nous meilleur parce qu'il y a encore un filtre.

Le Comité de suivi, je ne sais pas trop. Je préférerais la première version.

M. le Président. – La parole est à Monsieur le Ministre.

M. Marcourt Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il est clair que le critère donnait, comme je l'ai dit, le sentiment d'établir une présomption pour les communes qui ont plus de 20.000 habitants, qu'elles se trouvaient quasi naturellement dans les conditions où les risques que vivent aujourd'hui les villes, c'est-à-dire l'émiettement et que les centres-villes ont des difficultés à rencontrer. Il faut les dynamiser pour leur permettre de maintenir une attractivité en termes d'inclusion sociale et de le faire de manière plus nette. Deux amendements ont été déposés et il appartient à votre Commission maintenant de déterminer celui que retiendra la majorité.

M. Kubla a parlé des ADeL. Juridiquement, aujourd'hui, il est possible d'avoir une gestion centre-ville et une ADeL. ¨Personnellement, je dirais que les ADeL pouvaient être considérées comme plus utiles dans des communes qui n'avaient pas de problème de gestion de centre-ville alors que le dispositif centre-ville pouvait, lui, s'appliquer à celles qui ne recouraient pas à l'ADeL. Il est vraisemblable qu'une clarification à terme du rôle de l'un et de l'autre est utile.

A propos des *steewards*, ils ne sont pas des policiers. Ils ne rentrent pas dans la fonction de police du tout et ne doivent donc être assimilés ni à des policiers, ni à des agents de la paix. Ils sont donc hors du champ car ils n'ont pas pour objet même de sanctionner, mais bien d'avoir un rôle positif vis-à-vis de la population et pas du tout un rôle sanctionnateur, ne fut-ce que de manière allusive. Cela est donc important.

M. Kubla (MR). – Je pense qu'il n'y a pas de contradiction entre nous. La contradiction existe à l'égard des dispositions qui existent par ailleurs et que l'on me dit s'imposer aux communes, c'est-à-dire que la notion de steeward urbain disparait au profit de celle de gardien de la paix. Peut-être est-ce facultatif de leur donner le statut de gardien de la paix, mais je n'ai pas reçu l'instruction en ce sens-là.

M. le Président. – Simplement, si vous le permettez, la notion de gardien de la paix a été clarifiée par le Fédéral en vue de pouvoir opérer comme agent sanctionnateur dans le cadre des amendes administratives. Donc, pour avoir le titre d'agent de police judiciaire à même de dresser procès-verbal, il fallait qu'ils soient des agents constatateurs sactionnateurs, et qu'ils aient cette casquette de gardiens de la paix, pour ressortir de cette application-là. Maintenant, si la mission est différente et que les *steewards* demeurent des *steewards* avec les missions qui sont les leurs, sans être des constatateurs sanctionnateurs dans le cadre des sanctions administratives, il n'y a aucun problème. Vous pouvez donc conserver des *steewards* d'initiative dans votre ville sans remettre en cause l'autre pilier. L'appellation *steeward* ici n'est pas problématique puisqu'elle ne fait pas référence à la même problématique qui est révélée pour les gardiens de la paix par le Fédéral. C'est un autre métier, avec une autre appellation et elle est bien cadrée par le Ministre de l'Intérieur par ailleurs.

M. Devin (PS). – Monsieur le Président, ils ne sont pas «habilités». Ils ne doivent pas prêter serment dans les mains du bourgmestre? Au contraire des autres.

M. le Président. – Excusez-nous pour cette incise.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Sur la déclaration, je dirais, je pense, que cela a été souhaité par ceux qui entourent la gestion des centres-villes pour assurer l'impartialité des agents tant à l'égard du conseil communal en demandant qu'ils ne soient pas candidats parce qu'il est en rapport direct avec les agents, mais aussi à l'égard du conseil d'administration. Cela a été une recommandation. C'est un côté plutôt bureaucratique que je n'aime pas de mettre dans un décret, mais c'était pour assurer la transparence et l'égalité des traitements avec tout ceux qui bénéficiaient du système.

En ce qui concerne les trois ans, pour la question de M. Thissen, nous sommes dans un système renouvelable à l'égard des agents. S'ils sont dans les PTP, ils sont évidemment liés par la législation PTP et il appartient, là, à la gestion de centre-ville de gérer au mieux les choses. Tout comme le fait que nous demandions qu'il y ait une subvention privée fait en sorte que ce fonds de roulement doit permettre effectivement de passer le cap. C'est toujours comment assurer la bonne utilisation des deniers publics et comment permettre la gestion efficace d'un système.

Pour en fnir avec les questions quant à l'article 25, c'est l'association des gestionnaires de centres-villes qui devrait continuer à suivre, mais nous ne pouvons pas le mettre *expressis verbis* dans un décret, mais, *a priori*, c'est vers eux que l'on va.

Pour les *steewards*, dans le cadre des contrats PTP c'est toujours très cruel. Pourquoi ? Parce que voilà des personnes qui sont dans des situations sociales souvent très difficiles, qui s'insèrent, qui font bien leur boulot et au bout des trois ans, le couperet tombe. Les communes veulent leur engagement et essayent de les récupérer d'une manière ou d'une autre et donc on trouve des solutions. Il y a une vraie réfléxion à terme, surtout si on dynamise le système pour savoir comment on assure ce reclassement professionnel. Cela posera toujours le problème que l'on donne une première expérience professionnelle à quelqu'un, celle-ci arrive à son terme et puis il faut donner une chance à quelqu'un d'autre. Et celui qui a fait l'effort se dit « pourquoi ai-je fait des efforts alors que je me retrouve moi-même dans une situation difficile ». Humainement c'est, reconnaissons-le, imparfait. Il faut continuer à travailler sur la réflexion : comment assurer une carrière professionnelle à ces agents qui souvent viennent de loin, de décrochage scolaire, ou des personnes plus âgées qui ont eu des problèmes de fracture sociale. C'est une problème important.

Vous avez parlé des PPP et je suis heureux de vous entendre tous dire que j'ai bien fait de l'instaurer. J'ai même fait un *vade mecum* sur les PPP, Monsieur Jamar. Je vous l'enverrai par mail. Ici, on ne peut pas faire en sorte que cette gestion centre-ville soit uniquement l'autorité publique. Par ailleurs, je pense qu'il faut une vraie dynamique de l'ensemble de la communauté socio-économique de la place parce que ce ne sont pas non plus des subsides qui tombent et que l'on se répartit. Le projet ne tient, et je pense que M. Jamar le vit à Hannut, que si il y a une implication profonde dans le système des commerçants et du milieu socio-économique.

Sur le statuts des managers, vous avez raisons. On essaye d'établir une grille, mais à un moment donné si le conseil d'administration décide que pour avoir telle personne, qui à telles caractéristiques, je dois mettre en plus, vais-je dire non, et l'on me dira que l'on a trouver quelqu'un de tellement bien, qui abandonne son emploi, qui veut être gestionnaire, qui veut s'investir, on me dirait que je suis trop démocratique, ce que je ne veux jamais entendre.

Je pense ainsi avoir répondu à toutes les questions. Si j'ai répondu ici que ce n'était probablement pas idéal, mais que c'était pour assurer l'équivalence de traitement de tout le monde et la loyauté à l'égard de l'ensemble, et pas à l'égard de chacun. Il faut considérer les deux grands bancs et pas un seul, par exemple l'autorité publique que l'on sert, et pas l'autorité privée. C'était une recommandation des gestionnaires de centres-villes que l'on a mise dans le texte pour être sûr que tout le monde le fasse et pas que cela soit à la carte.

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre.

Y a-t-il des volontaires pour de brèves répliques ?

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Après réflexion, et après confrontation des amendements, parce que c'est l'élément majeur, nous avons dit purement et simplement « supprimer » et j'avoue que cela laisse peut-être la porte à l'arbitraire et que demain le Ministre reçoive 200 demandes de communes de 2.000, 3.000 ou 7.000 habitants. Je vois l'amendement de MM. Devin,Thissen et Consorts : « Le Gouvernement peut, sur proposition des services du Gouvernement wallon et après avis de la Commission de suivi, déroger aux critères visés au § 6 ». Par « les services du Gouvernement wallon » vous voulez dire de l'administration ?

M. Devin (PS). – En légistique formelle, il n'est pas possible, ou il n'est pas recommandé de déterminer quels services, et que c'est à l'Exécutif de dire quels services, dans les arrêtés. C'est pour cette raison que cette formule là a été préconisée.

M. Jamar (MR). – Dans ce cas, nous retirons notre amendement et nous suivrons le premier.

M. Devin (PS). – Vous pouvez peut-être le signer alors.

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Je ne n'ai pas entendu de réponse aux questions que j'avais posées concernant la détermination du traitement et du nombre de *steward*s.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Sur le traitement j'ai répondu que nous allons établir une grille, mais qu'il est de la responsabilité du gestionnaire de l'association. S'il y a un problème particulier, pensons à une réhabilitation d'un centre urbain, la ville de La Louvière, qui dit que j'ai besoin d'un gestionnaire, je veux lui donner une prime, je considère que c'est possible. Nous établissons, nous, une grille de recommandations et il appartiendra, et ce sera de sa responsabilité, à l'association de dire, en vertu du profil du candidat, par exemple parce qu'il quitterait son emploi, je veux bien donner plus. Cette grille déterminera ce que nous recommandons comme montant des gestionnaires des centres- villes. Sur le nombre, cela fera partie des plans stratégiques. On ne crée pas de « bidules » en plus. Ils existent aujourd'hui. Comme on a fait un texte, on les a concrétisés pour qu'ils soient plus démocratiques. Au moins aujourd'hui, les gens savent à quelle sauce ils vont être « mangés » et pas simplement au fait que quelqu'un

dans un bureau décidera tout seul de manière, probablement de bonne foi, mais seul et sans contrôle. Voilà pourquoi nous le faisons.

Votes

M. le Président. – Je vous propose de passer aux votes, article par article.

Le premier article connait le dépôt d'un amendement signé par l'ensemble des partis autour de la table, dont j'imagine qu'il sera voté par tout le monde.

« Article premier

- Adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. –

- Adopté.

Confiance au Rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à Mme Kapompole pour l'élaboration du Rapport.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CRÉATION DE LA CAISSE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE ET INSTITUANT UNE RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES EN CAS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS OU D'OBLIGATIONS DE LA CAISSE. (DOC. 956 (2008-2009) – N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le troisième projet de décret d'aujourd'hui portant sur la création de la Caisse d'investissement de Wallonie instituant une réductino de l'impôt des personnes physiques en cas de souscription d'acitons ou d'obligations de la Caisse.

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – M. Collignon est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Exposé M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, même si l'économie mondiale était en phase de ralentissement depuis 2007, en six mois, depuis la faillite de Lehman Brothers, la crise financière et bancaire a amplifié le ralentissement de la croissance et transformé la crise en une crise économique mondiale sans précédent.
Cette crise suscite de nombreux appels en faveur de politiques de relance économique aussi bien nationales, européennes qu'internationales. C'est le retour à un modèle basé sur la production et la création de valeur ajoutée réelle après des années de bulle spéculative virtuelle.

L'économie réelle ne représentait plus qu'un peu plus de 2 % de l'ensemble des transactions entre les banques. La sphère financière était près de cinquante fois supérieure en téradollars, soit en milliers de milliards de dollars, cela veut dire que sur 2.069 teradollars de transactions interbancaires en 2005, l'économie réelle s'élevait à 44 tera-dollars pour 2.024 teradollars pour la sphère financière dont plus de la moitié pour les produits dérivés'.

La crise justifie de stimuler des processus à effets rapides pour l'emploi, la dynamique économique et le pouvoir d'achat. La crise actuelle a montré à quel point la confiance est un facteur décisif. Les citoyens ont pour cela besoin de transparence, de proximité, de compréhension claire des projets engagés. Ils doivent se sentir directement concernés pour pouvoir y adhérer.

Parmi les actions envisageables, il s'agit d'apporter des moyens de financement en faveur des PME. Cet axe s'adapte aux exigences de réactivité et correspond à des cercles vertueux de création d'emplois et d'injection rapide de pouvoir d'achat. Vu le contexte, nous devons tout tenter pou r revivifier le tissu économique local et régional.

Depuis le début de la crise financière et bancaire, le Gouvernement wallon n'est pas resté sans réaction. Conjointement avec les autres niveaux de pouvoir, la Région wallonne a pris ses responsabilités pour stabiliser le secteur financier en intervenant dans Fortis, Dexia et Ethias. C'est donc 850 millions d'euros régionaux qui ont ainsi été mobilisés.

Soucieuses de pallier au mieux les conséquences néfastes de la crise financière qui frappe l'économie mondiale et qui a des répercussions sur l'économie régionale, les autorités wallonnes ont pris, dès le 15 octobre 2008, diverses mesures destinées à permettre aux outils financiers publics d'accroître leur capacité de financement en faveur des entreprises de notre Région. La Région wallonne fut le premier niveau de pouvoir belge à prendre des mesures concrètes pour soutenir ses entreprises et construire son plan de relance.

Le 5 décembre, le Gouvernement wallon a adopté son plan de relance visant à contrer les effets de la crise financière et ce, pour un montant total de l'ordre de 1,5 milliards d'euros.

Par l'adoption de ce plan anti-crise, le Gouvernement wallon entend poursuivre plusieurs objectifs :

- restaurer la confiance à court terme des particuliers et des entreprises ;
- permettre aux entreprises de disposer des ressources financières suffisantes pour répondre à leurs besoins de court, moyen et long terme ;
- garantir le maintien de l'activité économique et de l'emploi à court terme et son développement sur le long terme
- réduire la facture énergétique des ménages pour préserver leur pouvoir d'achat et contribuer aux objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre ;
- investir dans des modifications comportementales amenant à une croissance durable en évitant les effets d'aubaine et en tenant compte des capacités contributives de chacun ;
- stimuler la recherche et l'innovation dans les secteurs du développement durable, de l'éco-construction, des travaux de réduction des consommations énergétiques, de la recherche d'énergie propre ou encore de la réduction des gaz à effets de serre.

Ces mesures s'ajoutent à l'effort constant du Gouvernement wallon au travers du Plan Marshall et ses mesures structurelles pour assurer le redéploiement de l'économie wallonne.

Le plan de relance se décline en cinq axes importants : accélérer les investissements, assurer le crédit des entreprises, emploi et formation, alliance environnement emploi et simplification administrative.

La Caisse d'investissement de Wallonie est bien évidemment transversale à tout le plan puisqu'elle vise à rendre confiance aux investisseurs et aux citoyens tout en permettant le développement de la Région et la création d'emplois.

Il n'a jamais été question de créer une banque de dépôts pour les particuliers. La notion de banque n'est d'ailleurs pas réservée au concept de banque de dépôts pour particuliers, pour preuve le nombre de banques d'affaires existantes dans le monde.

Les principes de base de la Caisse d'investissement sont : « participation citoyenne large, avantage fiscal pour les particuliers investissant dans le fonds, garantie par la Région du capital investi, rémunération du capital investi conformément au marché, utilisation des fonds collectés dans un développement durable de la Région ».

Les objectifs sous-jacents à la constitution de la Caisse d'investissement de Wallonie sont : réduire les risques de credit crunch, rendre confiance aux citoyens et leur permettre de participer au développement de leur Région ; soutenir les entreprises sans détériorer les finances de la Région ; agir rapidement et efficacement.
En dépit du volontarisme public visant à enrayer la crise, les inquiétudes demeurent quant aux éventuelles répercussions économiques. Plongées au cœur de la débâcle, les banques devront digérer les effets de la crise ce qui se répercutera sur leur activité. Leur place dans l'économie étant prépondérante, les inquiétudes se font de plus en plus vives sur la possibilité d'un ralentissement marqué de la distribution de crédits voire d'un crédit crunch autrement dit une situation où les banques rationnent quantitativement le crédit.

Selon l'OFCE, le centre de recherche en économie de Sciences Politiques à Paris, la menace pesant sur la zone euro est plus forte qu'aux Etats-Unis dans la mesure où l'intermédiation financière y occupe une place plus importante relativement aux financements de marché. Les risques d'amplification du choc financier par les banques y sont donc plus accrus.

Pour M. De Grauwe, entre autre professeur d'économie à la KUL, le marché bancaire ne fonctionne toujours pas malgré l'injection massive de liquidités par les banques centrales.

Les incertitudes sur la valeur de leur bilan empêchent les banques d'octroyer des crédits, ce qui de facto diminue les crédits» octroyés aux entreprises.

Ces dernières semaines, les études se multiplient pour démontrer la détérioration de la situation.

La crise a en effet des effets dévastateurs sur les PME en Belgique. Confrontées à une restriction du crédit bancaire, les PME se trouvent fragilisées et sont obligées de puiser dans leurs réserves quand elles en ont et renoncent à des projets de plus long terme.

En novembre 2008, l'enquête annuelle sur les investissements menée par la BNB montrait que près de la moitié des entreprises considéraient que les conditions de crédits étaient défavorables contre 18% maximum les années précédentes.

Fin 2008, dans son baromètre sur l'accès au financement pour les PME, le Centre de connaissances du financement des PME relevait également le relèvement du prix des crédits d'investissement et des crédits de caisse, l'augmentation de la demande de garanties et des informations réclamées par le banquier avant un crédit.

Il est clair que les conditions d'octroi de crédit et la définition d'un bon projet ont été durcies même si certains entrepreneurs ont renoncé temporairement à certains projets.

Et la situation semble s'être encore aggravée. Une étude récente menée par Agoria, la Fédération des entreprises technologiques, montre que 71% des entreprises estiment que le crédit bancaire est devenu sensiblement plus coûteux qu'en 2008. Il s'agit de sociétés qui ont demandé des lignes de crédits à leur banquier. 55% des entreprises interrogées estiment que les banques ont augmenté leur marge.

Les crédits sont plus chers et sont assortis de conditions d'octrois plus sévères. Cinq entreprises sur dix parlent d'un net resserrement des exigences des banques.

Par ailleurs, dans plus de 40% des cas, le traitement des demandes s'allonge. Quarante-quatre pourcents des entreprises interrogées estiment que leur activité est considérablement impactée par l'actuelle politique des banques en matière de crédits.

Les PME sont aujourd'hui pénalisées par le climat de défiance qui règne entre les bailleurs de fonds.
Les banques ne se font pas confiance. Certaines manquent de liquidité et doivent se refinancer à des taux plus élevés sur le marché interbancaire ce qui réduit leurs marges. La réaction des banques est relativement simple: soit elles répercutent leurs problèmes sur leurs clients en termes de taux, soit elles réduisent le crédit.

Les banques avancent aujourd'hui une autre interprétation. Pour l'association professionnelle des banques, Febelfin, ce sont les entreprises qui sollicitent moins de crédits qu'auparavant. Une interprétation bien différente des patrons de PME.

La vérité se situe, probablement, entre ces deux visions. Même si les crédits n'ont jamais été totalement bloqués, il est certain que les banques sont plus réticentes dans une situation de détérioration conjoncturelle. Le seul problème, c'est que c'est le secteur bancaire qui est à l'origine de détérioration conjoncturelle que nous connaissons aujourd'hui.

Même si tout le monde reconnaît l'importance des initiatives publiques pour soutenir les PME, la Région ne pourra soutenir indéfiniment les PME. Gouverner c'est prévoir et anticiper.

C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement wallon a pris la décision de mobiliser une partie de l'épargne wallonne pour soutenir le développement de la Région. L'objectif est à la fois d'anticiper le risque de raréfaction des crédits bancaires, de restaurer la confiance des épargnants dans le système financier et de préserver les finances régionales déjà fortement mises à contribution.

Aux problèmes bancaires et financiers s'ajoute la crise de confiance des petits épargnants dans le système bancaire qui, en raison de la crise qu'il traverse, risquent de s'éloigner des circuits de placement de l'épargne traditionnelle.

Ces épargnants sont désormais à la recherche de placements sécurisés, qui garantissent de recouvrer le capital investi. Il convient dès lors de proposer aux épargnants wallons des produits financiers sûrs qui répondent à cette demande croissante.

La CIW sera alimentée par des appels publics à l'épargne privée et institutionnelle, soit via l'émission d'emprunts obligataires soit par la souscription de capital. Ces apports de fonds bénéficieront d'un retour financier et d'une garantie de la Région wallonne.

L'attrait de la CIW sera renforcé par l'octroi aux particuliers résidant en Wallonie d'un abattement fiscal, qui prendra la forme d'une réduction de l'impôt des personnes physiques.

Cet appel public à l'épargne s'inspirera de l'exemple ARKimedes régi par le décret flamand du 19 décembre 2003 relatif à l'activation de capital-risque en Flandre ainsi que de l'exemple plus récent du Gouvernement fédéral qui a lancé un emprunt obligataire pour couvrir les besoins du fonds de participation et du fonds starter.

Dans un premier temps et compte tenu du contexte actuel, un produit financier de type obligataire serait proposé aux citoyens. L'émission d'obligations assorties d'un rendement fixe, dont le remboursement en principal sera garanti par la Région, est l'approche la plus appropriée.

Ce qui n'empêche pas, ensuite, de proposer d'autres produits financiers.

Afin de garantir le succès de l'opération, les conditions précises du produit obligataire seront déterminées par le Gouvernement en fonction des conditions du marché au moment du lancement de l'appel public à l'épargne.

La combinaison de la rémunération offerte, de la garantie des fonds investis et de la possibilité d'une déduction fiscale fera tout l'attrait du produit offert en souscription. Sur la base d'une souscription de 2.500 euros et en fonction des conditions fiscales de chaque épargnant, l'avantage fiscal pourrait s'élever à 310 euros.

En combinant les taux pratiqués sur le marché notamment des bons d'Etat et le montant d'une réduction de l'impôt des personnes physiques, la CIW pourra, tout en ne préjudiciant pas au bon fonctionnement des marchés financiers, développer des produits répondant aux attentes financières des citoyens wallons qui souhaitent investir une partie de leur épargne dans le développement durable de l'économie de leur Région.

Un premier appel à l'épargne sera lancé dans le courant du mois de mai 2009.
La CIW a principalement pour objet de promouvoir, conjointement avec une ou plusieurs personnes de droit public ou de droit privé, les investissements dans des PME non cotées.
La CIW pourra, notamment en vue de favoriser la réalisation de son objet social, conclure tout contrat d'association, constituer une filiale, acquérir une participation dans le capital d'une société par voie d'apport, souscrire des emprunts obligataires, octroyer des prêts ainsi que créer, gérer et participer à des fonds d'investissement spécialisés.

Aux côtés des outils financiers publics wallons, la CIW pourra notamment cofinancer des interventions dans des fonds privés permettant de renforcer le capital à risque privé en Wallonie.

La CIW sera particulièrement attentive au soutien aux entreprises actives dans le développement durable.

Le projet de création de la CIW est dès lors conçu de manière à respecter les encadrements européens en matière d'aides d'Etat. D'une part, au niveau de la levée des fonds, seuls des particuliers bénéficieront des mesures d'incitation prévues (avantage fiscal et garantie publique). D'autre part, dans sa politique d'investissement, il est prévu que la CIW applique des conditions de marché, ce qui écarte un élément d'aide dans le chef des PME wallonnes.

La gravité de la crise et ses conséquences nécessitaient une réponse rapide des pouvoirs publics. La crise financière et économique que nous vivons ne se préoccupe pas des campagnes électorales.

Il est de notre devoir à tous d'initier toutes les mesures qui permettront à nos entreprises de passer le cap difficile de 2009 et ensuite vivre 2010.

Il est vrai qu'un tel projet nécessitait de nombreuses concertations et autorisations avant de pouvoir en débattre devant vous.

Comme nous l'avons déjà démontré dans le cadre du Plan Marshall, les défis sont faits pour être relevés. Ainsi, en trois mois, nous avons consulté le Gouvernement flamand, le Gouvernement de Bruxelles, le Ministre fédéral des Finances, le Comité de concertation.

La Cour des comptes devait examiner la possitilité de mettre en oeuvre les droits donnés à l'égard des sous-tractionnels à l'IPP, prévus à l'article 9 de la loi du 16 janvier 1989, mais aussi prendre tous les contacts utiles avec la Commission bancaire et financière pour permettre à la Caisse de faire un appel public à l'épargne.

Le projet de création de la Caisse permet de répondre efficacement aux différentes attentes auxquelles les autorités doivent actuellement répondre. Il permet de disposer d'une part, au niveau régional, d'un outil performant de collecte et de sécurisation de l'épargne publique, en particulier en cas de dégradation continue dans les prochains mois des conditions de sécurisation et de rémunération de l'épargne publique, et, d'autre part, d'un support financier au développement des entreprises. Il permet aussi de soutenir à plus long terme les PME wallonnes dans leur développement.

Pour constituer cette Caisse, le Gouvernement a opté pour une société spécialisée au sens de l'article 22, § 1er, alinéa 1er, de la de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale d'Investissement et les Sociétés régionales d'Investissement, telle que modifiée par le décret du 6 mai 1999.

Conformément à l'article 23 de la loi du 2 avril 1962, la Caisse sera une société d'intérêt public constituée sous la forme d'une société anonyme, dont les premiers statuts seront préalablement approuvés par le Gouvernement.

De plus, la Caisse ne sera pas une société réglementée, ni une banque, ni SICAV ou entreprise d'investissement, et ne devra pas supporter les coûts spécifiques liés à ce type de règlementation.

Le capital de la Caisse sera, à terme, codétenu majoritairement par la Région et les outils financiers publics wallons.

La Caisse travaillera en synergie avec les outils financiers publics. Il n'est pas prévu de substituer la Caisse aux outils existants, mais de renforcer leurs possibilités d'actions. La Caisse en tant qu'outil économique sera limité à une structure extrêmement légère confiant le travail d'analyse des dossiers d'investissement des entreprises aux outils financiers existants, ce qui permettra de limiter les coûts opérationnels.

Pour terminer, je voudrais dire que l'approche retenue par le projet de décret offre ainsi la combinaison des avantages suivants :

- mobilisation de l'épargne des particuliers en faveur du développement économique et durable de leur Région ;
- effet multiplicateur découlant de la technique de cofinancement ;
- limitation au strict minimum des frais de gestion courants ;
- partage du risque entre la Caisse et les outils financiers existants avec les partenaires privés conformément au principe de co-investissement.

Du point de vue de l'impact macro-économique, on devrait estimer que la mise en place de ce fonds

stratégique devrait favoriser le maintien, et même susciter le retour de fonds privés d'investissement en Région wallonne et une restauration de la confiance des épargnants de Wallonie qui trouveraient un produit financier adapté à leurs attentes.

On peut raisonnablement estimer qu'une première enveloppe de 75 millions permettrait, compte tenu de l'effet de levier sous-jacent, d'investir 300 millions d'euros dans l'économie wallonne, à savoir 25% provenant directement de la Caisse, 25% d'outils financiers et 50% de fonds privés.

En créant la Caisse, la Région se dotera assurément d'un puissant et prometteur bras financier qui lui permettra de soutenir le développement de l'économie durable wallonne et d'associer pleinement les épargnants wallons au redressement et à la croissance de leur Région.

L'objectif est ainsi de conjuguer, et partant, démultiplier les forces combinées des outils financiers publics wallons, des fonds privés et, au travers de la Caisse, de l'épargne des Wallonnes et des Wallons.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, autant nous avons été ouverts sur les deux premiers dossiers, autant sur celui-ci nous sommes en pleine confrontation. Je pense, en effet, que les raisons réelles qui soustendent la création de cette Caisse sont en grande partie d'origine politique.

On se dit *«On va faire ce qu'on peut pour donner l'impression que le secteur public est capable de mobiliser l'épargne, de rassurer le citoyen et d'octroyer le crédit alors que, dans le même temps, le secteur privé, qui est un peu en déconfiture et qui, pour beaucoup d'entre eux sont largement de nouveau contrôlés par le secteur public, ont soit échoué, soit ne remplissent plus tout à fait leur mission.»*

Première petite anecdote: rappellez-vous de Wahl21. C'était un emprunt public, lui aussi, qui était émis avec beaucoup de fierté à l'époque par le Ministre du Budget et qui reprenait un panier d'une vingtaine d'actions. Il donnait des échéances fixes, sauf la dernière qui pouvait être de zéro à 13,6% de rendement. On faisait sous-entendre aux citoyens qu'à la fin, il allait toucher le gros lot, parce que tout cela allait bien entendu se valoriser à la dernière des échéances. Or, la dernière échéance a été de 0%. On n'a rien donné parce qu'il n'y avait pas les plus-values, parce qu'il n'y avait pas les résultats escomptés. Cela veut dire que le secteur public peut parfaitement s'égarer dans des réflexions qu'il croit *a priori* excellentes, et puis qui s'avèrent en fin de compte beaucoup plus douteuses.

Je ne veux pas me focaliser sur ce précédent, mais je veux vous dire que nous avons aujourd'hui énormément d'outils sous la main, vous avez énormément d'outils sous la main. On a même pensé à un moment donné que vous alliez, peut-être, les restructurer en regroupant, ne fut-ce par exemple que la SOGEPA et la SRIW. Je sais que les deux métiers ne sont pas absolument identiques, mais ils ne sont pas non plus tellement distincts qu'on ne puisse pas imaginer une seule et unique direction. Cela aurait donné plus de poids, plus de moyens financiers, surtout quand on sait le matelas qui existe chez l'un et moins chez l'autre. Cela fait beaucoup de ressources. C'est rajouter la coupole des PME qui partait déjà de la financière des PME existante, mais qui a repris, sous son périmètre d'actions, tous les *invests.*

Si on fait le tour des *invests*, et je ne suis pas oppposé du tout aux *invests*, ils ont un impact sous-régional précis, on va retrouver des phrases de votre exposé. Ils sont là pour faire du capital à risque. Il sont là pour participer à la croissance des PME. Tout à fait, ces outils existent.

Je pense que nous avons aujourd'hui une multitude d'instruments. En créer un supplémentaire n'a, à mon avis, aucun sens.

(M. Collignon s'exprime hors-micro)

Le fonds de valorisation est fédéral.

(M. Collignon s'exprime hors-micro)

Vous n'allez pas me déstabiliser par une insinuation en *chewing-gum*.

(M. Collignon, M. le Ministre Marcourt, Mme Defraigne s'expriment hors-micro)

M. le Président. – Monsieur Kubla, poursuivez.

M. Kubla (MR). – Je ne suis pas du tout opposé à ce que le fonds de participation soit régionalisé.

Pour l'instant, les conditions politiques n'ont pas été réunies pour y arriver. Je pense que c'est inexorablement une étape qui se fera un jour. Il y a une cohérence à ce que le métier que fait ce fonds vienne se greffer sur la coupole des PME ou de la SOWALFIN. Ce sont finalement les mêmes orientations des prêts subordonnés, des

participations, des crédits, des garanties, bref, tous les outils que la coupole utilise. Moi, personnellement, je suis d'avis que, le moment venu, quand on aura décrispé l'arrière plan communautaire qui, pour l'instant, est totalement bloqué, le fonds de participation peut faire partie d'un des premiers transferts qui aurait son sens. Je n'ai pas d'opposition à cela.

Vous savez comme moi que depuis longtemps, c'était la personnalité du Président qui freinait. Maintenant, je crois qu'il y est toujours, mais je ne sais plus s'il freine encore de la même manière qu'auparavant. En tout état de cause, il n'y a pas les conditions politiques aujourd'hui réunies pour le faire.

Par contre, la coupole des PME fait tout ce que vous avez l'intention de faire. Elle donne des garanties. Elle prend des participations, le cas échéant. Elle gère les *invests*. Elle fait des prêts subordonnés. Voilà un outil qu'on aurait pu d'ailleurs amalgamer aux deux autres pour faire un grand pôle financier wallon avec des orientations diverses, un peu comme cela a été fait du côté flamand.

Vous dites: le Fonds ARKimedes. Le Fonds ARKimedes est lié à un outil public qui existait. Donc, il s'est greffé sur une structure existante, mais ses résultats ne sont pas excessivement encourageants. Il a notamment été s'égarer dans des CDO qui lui ont fait perdre de la valeur. Aujourd'hui, son capital est rogné. L'exemple n'est pas spécialement emballant.

C'était donc ma deuxième constatation.

Des outils existent. En rajouter un, je cherche en quoi cela va être essentiel, d'autant plus qu'on me dit, si j'ai bien suivi le Ministre: *«Il n'y aura pas beaucoup de frais de fonctionnement, parce qu'en réalité, les décisions d'octroi de crédits seront prises par les équipes des autres institutions qui viendront, en quelque sorte, en délégation occasionnelle, examiner les dossiers qui seraient soumis à cette Caisse.»* Cela prouve bien que les équipes sont là, les outils sont là, mais qu'on crée artificiellement une nouvelle instance qui n'aura pas vraiment une grande structure interne, mais qui va devoir s'appuyer sur celle des autres à laquelle elle vient s'accoler inutilement.

Tout cela me renforce dans l'idée que c'est vraiment non indispensable.

Par contre, vous soulevez un vrai problème qui est, vous vous rappelez le «crédit crunch», contesté par les uns et par les autres, mais qui est globalement cette raréfaction du crédit sur le marché. Je ne pense que ce soient les entreprises qui, aujourd'hui, globalement, fassent à ce point moins de demandes, que tout d'un coup les banques n'aient plus à répondre. Je pense que ce sont les banques qui répondent négativement, beaucoup plus vite, aux moindres demandes. Il faut plus de garanties. Il faut plus de conditions. À la limite, on met sous pression ceux qui ont des découverts pour dire *«Ramenez-les à zéro.»* et ceux qui ont des lignes de crédit, on leur dit *«On va les réduire de moitié ou il nous faut plus de garanties.»* Bref, je pense que les entreprises souffrent d'une difficulté réelle de crédits.

Ici, combien allez-vous récolter? Au départ, on a parlé de 150 millions qui allaient être lancés. Maintenant, on me dit que ce sont 75 millions qui seraient le premier objectif. Vous devez déjà mettre 20 millions de fonds de réserve. Donc, j'avais dit *«Tout cela, c'est lourd.»* Vous avez énuméré une dizaine d'interventions dont un contact avec la CBFA. Je ne sais pas aujourd'hui ce qu'elle vous a répondu mais j'imagine qu'elle va vous dire oui. Il n'y a pas de raison. Vous avez donné une garantie publique, vous protégez l'épargne, mais je ne vois pas pourquoi, pour répondre à des questions qui ne sont pas sans fondement.

Il faut aider les PME. Il faut aider les indépendants. Ils ont des difficultés à trouver du crédit. Les banques ne remplissent plus leur rôle parce qu'elles ne savent pas s'alimenter elles-mêmes. Une fois que vous aurez épongé votre matelas, le cas échéant, vous allez aussi subir des revers. Vous n'allez pas faire des centaines de prêts à des PME avec 10% de réussites. Donc, vous aurez des contentieux. Vous aurez des prêts non remboursés, que vous allez devoir supporter sur le budget régional, puisque vous avez garanti, non seulement la totalité du capital, remboursable à échéance, quand il le faudra, suivant ce que vous avez convenu, mais en plus un intérêt assuré. Donc, vous allez prendre le déficit sur la Région et vous faites tout cela au moment où vous sortez de charge. Peut-être que vous retrouverez vous-même le même portefeuille après. Tout cela est incertain. Peut-être que la prochaine coallition va se dire .., moi, je ne sais pas, par exemple, ce que pense Écolo, qui sont annoncés comme des gens qui vont faire un grand score. Est-ce qu'ils vont dire: *«Nous voulons de la Caisse.»* ou bien: *«Nous n'en voulons pas.»*? M. Wesphael fait le Ministre impénétrable.

(Mme Defraigne s'expriment hors-micro)

Il va commencer à donner des consultations.

(Mme Defraigne s'exprime hors-micro)

Quoiqu'il en soit, en attendant, le moment du démarrage, c'est pour, non plus même ce Gouvernement-ci dans ses affaires courantes, mais le suivant.

Je trouve donc assez paradoxal de prendre cette option si ce n'est qu'elle est vraiment dominée par, je le pense, une conception politique qui a d'ailleurs fait réagir votre partenaire. Au départ, à lire les titres des journaux, c'était vers une banque wallonne ou quelque chose comme ça.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous ne trouverez jamais une déclaration de ma part allant dans ce sens.

M. Kubla (MR). – peut-être, mais vous n'êtes pas seul dans un Gouvernement.

(Madame Defraigne et le Ministre Marcourt s'expriment hors micro)

M. le Président. – M. Kubla, vous avez la parole. Ne vous laissez pas faire par Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Il aime se laisser faire.

M. le Président. – Oui, mais pas ici.

M. Kubla (MR). – Si, mais c'est pas encore l'heure de l'apéro. Après on verra si tu veux bien. Il faut un peu de mise en train. Sur un café à 10 heures du matin, c'est dur, reconnaissez-le

Mme Defraigne (MR). – A partir d'un certain âge ...

M. Kubla (MR). – Même à tout âge, quand j'étais plus jeune, le café de dix heures ne m'inspirait pas mais excusez moi

Mme Defraigne (MR). – M. Kubla n'est pas du matin.

M. Kubla (MR). – Si, tôt le matin.

Bien avec tout ça je ne sais plus où j'en étais.

Je n'ai pas tout dit. Je pense sincèrement, Monsieur le Ministre, que vous avez les outils pour faire cette politique sans créer une nouvelle institution. Il y a des vrais problèmes, on peut les régler entre autres avec des discussions plus étroites avec les banques. N'oubliez quand même pas que vous venez de leur mettre beaucoup de moyens à disposition, porportionnellement beaucoup plus que les 75 millions envisagés à l'heure actuelle.

Donc, j'ai l'impression que ce montant est faible et va vous entraîner à beaucoup de complexité. Il va créer un outil de plus, va permettre aussi à quelques personnes de s'y retrouver parce que cela me revient que déjà il y a lutte des places qui succède à la lutte des classes. Il y a beaucoup de personnes qui aimeraient bien diriger l'institution et être à la tête de la caisse qui sera logée, comme par hasard, dans les locaux de la SRIW, me dit-on, ce qui prouve bien que c'est quasiment le même périmètre et que cela aurait pu l'être.

C'est donc une conception que je combats. Je pense qu'elle n'est pas positive, qu'elle n'apportera pas grand chose ; elle va vous coûter relativement plus cher qu'un emprunt comme le Fédéral l'a fait pour le Fonds de participation. A mon avis, quand vous aurez compté les déductions fiscales, quand vous aurez compté les contentieux que vous ne reverrez pas, c'est-à-dire le taux de risque, il n'y a rien à faire, vous l'aurez et quand vous aurez compté le rendement obligatoire, pas comme le Wal21 où il y avait un facultatif, ici il est obligatoire, le business plan, que je n'ai pas vu, ne sera pas le plus performant qu'il soit.

J'aimerais avoir quelques explications par rapport à ces interrogations mais je pense que c'est un dialogue de sourds dans cette affaire. Vous êtes partisan de ce choix point final. La majorité vous soutient dans cette voie. En ce qui me concerne, je trouve qu'elle est complètement inutile et qu'il y avait beaucoup d'alternatives bien plus intéressantes. On me dit que le Gouvernement n'est pas très unanime dans cette démarche. Je rappelle la sortie du Ministre Lutgen, c'était un grand titre dans Vers l'Avenir : « Trois fois non à la banque ». Vous voyez bien que lui aussi avait entendu « banque », il n'y a pas que moi. Et c'est devenu « caisse » d'où la sortie de la carpe et du lapin, vous l'aviez parfaitement compris, qui revient à dire que, à peu près, c'est du pareil au même.

Bien sûr dans l'esprit des gens, quand on dit « banques », ils voient 22 agences partout avec l'écriteau « banque wallonne ». Mais ce n'était pas ça, on avait bien compris, c'était une banque qui allait chercher son *funding* autrement. Il n'empêche qu'elle va faire appel à l'épargne privée et que cela va donc être une gestion relativement lourde parce que les gens ne vont pas venir comme des institutionnels avec des gros dépôts, ce seront des petits dépôts qu'il faudra coordonner avec à chaque fois une réduction fiscale qu'il faudra octroyer.

La première fois que l'on rentre dans ce mécanisme en Wallonie, première fois que l'on utilise les soutractionnels à l'impôt des personnes physiques, était-ce vraiment l'occasion rêvée pour le faire ? Est-ce valable pour tout le monde ? Il y a des gens qui ne rentrent pas de déclaration, qui sont en dessous et qui peuvent avoir un peu d'épargne, quels soustractionnels allez-vous leur donner puisqu'ils n'ont pas d'impôts ? Donc beaucoup de questions sont liées à la complexité pour une somme sur laquelle j'attends des explications. Est-ce une phase 75 ? Quel type de crédit ? Quelle règlementation ? Comment éviter

le double emploi avec ce qui existe ? Comment ne pas vous retrouver en concurrence avec la SOWALFIN ou avec un *invest* ? Toutes ces questions sont posées très objectivement. Je vous aurais soutenu dans votre objectif de donner du crédit aux PME à cette époque et même de faire une opération d'emprunt sur le marché s'il le fallait, à condition de vous servir des outils existants qui me paraissaient comprendre largement les réponses à toutes vos interrogations..

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, j'ai lu dans la presse que notre marge de progression électorale reste importante. Permettez-moi, dès lors, de conserver encore une position d'opposition.

Je pense que vous avez beaucoup d'humour et que vous comprenez l'humour. Au-delà de la boutade, j'ai évidemment, par rapport au projet que vous nous soumettez aujourd'hui, un certain nombre de questionnements et d'inquiétudes. Pourquoi ? Parce que, nous l'avons dit, lorsque vous avez sorti votre projet qui a pris des noms et des formes différentes, Ecolo était assez favorable à l'idée d'avoir un levier public d'investissements.

Je pense que demain, si nous voulons effectivement financer les grands projets, un plan de relance digne de ce nom est nécessaire. C'est-à-dire pas celui-ci. Il faut des orientations fortes en termes de développement durable et de filière verte et il faudra des moyens. Mais je voudrais soulever quelque chose qui m'inquiète dans la phase transitoire : est-ce que ceci n'est pas en quelque sorte un peu une fuite en avant ?

Hier, j'ai eu l'occasion, avec beaucoup de plaisir d'ailleurs, de questionner M. Daerden sur la situation financière de la Région wallonne. Sur le fait qu'aujourd'hui on sait à quel point les finances wallonnes sont en difficulté. Un certain nombre de promesses électorales sont aujourd'hui bien visibles, elles vont avoir pour conséquence de grever le budget de la Région wallonne. Je passe la problématique de la date cachée qui n'a pas d'ailleurs du tout été, pour la première fois, contestée par le Ministre du Budget hier, et toute une série d'investissements promis dans le cadre de cette campagne.

Si j'avais été à votre place, à la place du Gouvernement, la première chose aurait été de faire un état des lieux des moyens disponibles à l'heure actuelle pour relancer la Wallonie. C'est la raison pour laquelle, hier, j'ai déposé, humblement, une demande au Gouvernement pour un ajustement budgétaire et la possibilité de la mise en oeuvre d'un audit de la Cour des comptes sur les finances wallonnes. Je ne m'attendais pas à ce que l'on suive la deuxième proposition parce qu'elle est assez importante et peut-être lourde, mais en tout cas, que nous puissions avoir un éclairage sur la situation économique et financière de la Région wallonne à quelques encâblures des élections, me semblait le minimum.

Alors, on m'a répondu : « un contrôle budgétaire aujourd'hui on n'aura plus le temps, ce n'est pas possible, ce n'est pas réaliste, etc. » Mais dans le même temps, je constate que vous allez venir dans quinze jours, trois semaines, un mois, avec un décret-programme rappelant toutes les promesses qui ont été faites, dont un certain nombre de mesures qui sont aujourd'hui non budgétées, en tout cas dont on ne connaît pas les moyens qui y sont réellement affectés. Je pense par exemple au « prêt tremplin » et je pourrais prendre d'autres exemples. Et donc, je me dis si vous venez, peut-être aujourd'hui, avec cette caisse d'investissements, c'est parce que vous vous rendez compte vous-même dans quelle situation vous avez mis les finances wallonnes.

Et donc, je regrette qu'aujourd'hui le Gouvernement s'obstine, avant de prendre cette décision qui va évidemment porter sur les moyens qu'auront les prochaines majorités, à mener des politiques sans permettre au Parlement de faire toute la lumière sur les finances wallonnes quand on sait, aujourd'hui, dans quel état elles risquent de se retrouver et quand on sait, aujourd'hui, à quel point cette majorité est en passe de vider les caisses, de refiler la patate chaude sur un certain nombre d'engagements financiers que vous venez de prendre à la prochaine majorité. Donc, moi, je souhaiterais vous entendre sur cette question parce que faire table rase des politiques qui ont été menées ou de celles qui d'ailleurs auraient dû être menées, refuser le débat sur la question du budget wallon, n'est évidemment pas tolérable, qu'on soit d'ailleurs dans la majorité.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – ... Ne refaites pas ici le débat que vous avez fait hier en Commission du Budget, alors que je ne suis pas Ministre du Budget. Si je le deviens un jour, ce sera bien volontiers qu'on en parlera mais au jour d'aujourd'hui je ne le suis pas. Vous avez eu le débat hier, vous avez eu une conclusion hier, aujourd'hui parlons de la Caisse d'investissement. Avec tout le respect que je dois à tous les parlementaires mais que voulez-vous que je vous dise ?

M. Wesphael (Écolo). – Mais vous le savez, Monsieur le Ministre, tout est lié dans ce dossier. Les perspectives budgétaires disponibles pour le prochain Gouvernement sont liées aussi à la situation financière de la Région et votre Caisse d'investissement a pour objectif, effectivement, d'alimenter un certain nombre de projets nouveaux pour demain. Et donc je pense que c'est

intimement lié : faire l'impasse sur la situation financière de la Région n'est pas acceptable. Venir aujourd'hui avec un nouveau projet en disant pour le reste on verra bien mais avançons déjà là-dessus, ce n'est pas raisonnable comme attitude.

Deuxième élément de ma réflexion, c'est de considérer que peut-être, alors qu'il y a un certain nombre de moyens disponibles, que ce soit la SOWALFIN pour l'aide aux entreprises et aux PME ou d'autres outils qui sont peu exploités, aujourd'hui, finalement, comme ils devraient l'être en période de crise, peut-être qu'il y a matière à réflexion sur le fait de savoir si malgré les fonds disponsibles aujourd'hui pour aider nos entreprises, vous ne vous dites pas que ce sera néanmoins, vu la situation financière de la Région wallonne, largement insuffisant pour mener des politiques nouvelles.

Enfin, troisième élément de ma réflexion, c'est l'absence de garanties. Qu'avons-nous aujourd'hui comme garantie sur le fonctionnement, la transparence et sur les personnes qui seront à la tête de cette institution ? Alors, comme je l'ai dit un jour, si c'est pour reclasser un certain nombre de personnes qui ont perdu des activités politiques par ailleurs, ce n'est évidemment pas acceptable. Et donc moi, je souhaiterais aujourd'hui que vous puissiez effectivement nous apporter des apaisements sur les garanties que je demande et que nous demandons en ce qui concerne la nouvelle structure.

Et enfin, je suppose que vous avez vu les difficultés de Dexia aujourd'hui. Vous vous rappelez à quel point nous sommes intervenus dans la recapitalisation de Dexia et donc, là, on va demander aux épargnants wallons de faire un effort et d'accorder leur confiance à Dexia et à Ethias. Ne croyez-vous pas, et c'est ma dernière question, que le portefeuille des Wallons n'est pas à ce point extensible et qu'il va être difficile pour eux effectivement de souscrire à la Caisse d'investissement wallonne tout en permettant une nouvelle confiance dans les institutions que nous venons d'aider, c'est-à-dire Dexia et Ethias ? .

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Je prends d'abord acte de ce que, effectivement, le Ministre n'a jamais déclaré qu'on allait faire un banque wallonne même si d'aucuns avaient compris que cela pourrait être le cas. Donc, maintenant, tout le monde le sait mais on le savait déjà, il n'y a pas de problème. Je prends acte aussi de ce qu'il y a un accord de majorité pour créer cette Caisse d'investissement. Je vais néanmoins faire quelques considérations.

La décision de créer un véhicule qui va permettre de récolter des fonds, disons de faire un « obligation d'Etat wallonne », et de les redistribuer à des fins d'investissement au profit des entreprises, c'est un élément qui a de l'intérêt dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Il y a effectivement, comme l'a dit M. Kubla, le « crédit crunch », la difficulté d'obtenir du crédit et je pense que, même s'il y a eu une diminution de la demande en raison de la crise elle-même, il reste encore beaucoup d'entreprises qui sont demandeuses d'obtenir des crédits. Il est évident qu'il est aujourd'hui beaucoup plus difficile d'obtenir du crédit qu'auparavant, non seulement parce que les conditions ont été durcies par les organismes prêteurs, mais aussi parce que, de manière un peu paradoxale, à première vue en tout cas, les taux d'intérêt, quoi qu'ayant baissé au niveau des banques centrales, n'ont pas du tout baissé au niveau de l'utilisateur final et dans un certain nombre de cas ont même augmenté. Pourquoi ? Parce que dans les prêts inter-bancaires, il y a des difficultés, la confiance n'est pas là et donc tout le monde se prête de l'argent cher. Aujourd'hui les entreprises en payent tout de même les pots cassés.

L'initiative de récolter de l'argent pour le redistribuer aux entreprises en Région wallonne, sincèrement, même si la Région wallonne est intervenue pour soutenir notamment Dexia, je ne vois pas en quoi cela pourrait nous porter préjudice. C'est une diversification de l'épargne qui est utilisée pour aider à soutenir les entreprises dans un moment de difficultés. Diversification de l'épargne : il faut savoir que d'après ce qu'on lit dans la presse, l'épargne est encore très importante en Belgique, même s'il y a eu des dépréciations, des dévalorisations absolument fantastiques, l'épargne reste très importante et le Belge épargne d'ailleurs plus maintenant qu'il y à 6 mois. L'épargne du mois de janvier était nettement plus importante que celle du mois de septembre, octobre dernier ... Cela veut dire que la moyenne de la population a encore un certain nombre de moyens. Et que conseille-t-on à tous nos épargnants ces derniers temps ? « Diversifier le risque, diversifier vos placements ». D'ailleurs l'Etat a bien compris le système en disant : « nous vous garantissons 100.000 euros dans chaque institution bancaire ». Que font les gens ? Ils répartissent le risque en se disant « on ne se sait jamais ce qui peut arriver, même s'il y a des engagements que jamais un organisme bancaire belge ne tombera, mais qui peut dire ce que nous réserve l'avenir ? ». Je pense qu'il s'agit ici d'une diversification utile pour les épargnants et le fait d'avoir de l'argent déposé à Dexia, à Fortis et de souscrire à cette obligation qui, fiscalement, sera intéressante et dont on sait que cela aidera en même temps les entreprises et les emplois dans notre Région, je pense que c'est une chose tout à fait défendable et honorable.

Maintenant, je me pose aussi quelques questions sur le fait de savoir jusqu'à quel montant on va aller. Fixe-t-on des limites ? Est-ce une opération qui peut être répétée ou non ? J'aimerais vous entendre Monsieur le Ministre. Si c'est pour un *one shot*, d'une certaine façon, je me demande aussi un peu pourquoi il faut créer un nouvel organisme alors que, comme cela a été dit, il y a de nombreux organismes spécialisés et faut-il le dire avec souvent des personnes très compétentes à leur tête qui gèrent bien les fonds mis à leur disposition.

On pourrait peut-être élargir la réflexion me semble-t-il, en se disant puisque cette caisse va se faire, elle va être le réceptacle de montants importants, elle va bénéficier de la collaboration d'organismes publics régionaux dans lesquels il y a de grandes compétences, n'est-ce pas le moment de réfléchir pour faire des pas vers une reconcentration de ces organismes publics. On l'a déjà dit à plusieurs reprises, et ce n'est pas un seul parti qui l'a dit, je pense que tous les partis l'ont dit à un certain moment, il y a beaucoup d'organismes à caractère économique, à caractère financier, à caractère d'investissement à la Région wallonne. Une rationnalisation peut ainsi peut-être s'envisager, me semble-t-il. Et pourquoi ne mettrions-nous pas cette opportunité à profit, et ce sera un nouveau Gouvernement qui le fera, pour favoriser les synergies et pour amener peut-être à moyen terme, à plus long terme, à la reconcentration des moyens, ce qui permet des économies d'échelle et qui permet aussi des investissements plus importants au niveau des entreprises et de la Région wallonne.

Voyons cela comme une opportunité. On va récolter des fonds. Je trouve que c'est très bien qu'on essaye de récolter des fonds et qu'on les redistribue. La garantie absolue de la Région wallonne avec en même temps un certain nombre d'incitants fiscaux, cela fait partie du rôle de l'Etat au moment où les organismes privés font défaut, il faut bien le dire, pour des motifs sur lesquels on peut épiloguer beaucoup, mais en tout cas c'est la réalité d'ajourd'hui.

Je voudrais que vous nous apportiez une petite précision par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Ministre, pour ce qui concerne les conditions. Quelles sont les conditions ? Vous dites que pour éviter d'avoir des problèmes avec l'Europe, nous appliquerons les conditions du marché. Mais cela me pose un problème car les condisions du marché, aujourd'hui, sont chères. Avez-vous envisagé de voir comment on peut faire en sorte que les entreprises puissent avoir un accès plus facile au crédit en étant dans cette contradiction réelle ou apparente selon laquelle aujourd'hui, alors que les taux de base sont très bas, les taux du marché sont encore très et trop chers.

Pour ce qui concerne les structures, vous nous avez donné quelques indications. Peut-être pourriez-vous nous donner quelques précisions sur l'importance de la structure qui sera mise en place car je pense que c'est un point qui est sensible pour tout le monde.

Enfin, j'ai vu que la Cour des comptes, qui avait été consultée, a remis un avis positif sur l'avant-projet en indiquant que son avis resterait positif pour autant que le projet soit le même que l'avant-projet. Avez-vous apporté des modifications ou non ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Non.

M. Thissen (cdH). – Il n'y en a pas eu. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Monsieur Thissen.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Mon groupe soutiendra évidemment le projet tel que présenté et je pense qu'on commettrait une erreur à réduire ce projet qui est à mon avis un pas important, même si c'est en fin de législature, c'est une réponse adaptée. Il y a surtout le fait que le Gouvernement wallon prend ses responsabilités dans l'actuelle crise que nous connaissons. Il est évident, et je pense que la remarque de M. Thissen est importante, qu'en période de crise comme on en connaît une, qui est d'abord une crise financière qui conduit à une récession et qui conduit maintenant à une baisse de l'activité et à l'amoindrissement de la confiance, qui malheureusement dans le système privé que l'on connaît, fait que les différentes banques resserrent le crédit. Et si on se souvient des justifications, que l'on aime ou que l'on aime pas, qui ont amené les différents pouvoirs publics à sauver les banques, quelque part on a collectivisé les pertes. On a augmenté la dette publique, pour collectiviser les dettes d'une gestion privée des banques dans un esprit de sauver l'épargne et de permettre aussi aux banques de donner du crédit aux entreprises pour pouvoir soutenir l'activité, que l'activité produise de la consommation et que le cycle économique reprenne. C'est cela le cycle que l'on veut éviter, le cycle de la récession.

Vous savez aussi que les différentes prévisions ne sont pas très optimistes. On parle même de décroissance. Je pense qu'il est extrêmement important, c'est peut-être ce qui nous différencie, qu'à un moment donné on puisse imaginer que le pouvoir public puisse aussi tenter de réguler, d'orienter l'économie. Et je pense que lever l'épargne, parce qu'effectivement en temps de récession et de crise de confiance, l'épargne

augmente, le réflexe naturel c'est d'attendre un peu. Les entreprises d'ailleurs attendent avant d'investir. Elles attendent de voir quels vont être leurs prochains chiffres trimestriels, semestriels, avant de faire des investissements. Le privé c'est la même chose : il va plutôt thésauriser. L'élément qui permet de donner cette confiance pour lever cette épargne, c'est effectivement de dire qu'il y a une garantie publique. Là où je ne vous comprends pas, c'est que le Gouvernement fédéral ne fait pas autre chose. Quand le fonds de participation lève un emprunt obligataire, il fait exactement la même chose

M. Kubla (MR). – – Il ne crée pas un caisse.

M. Collignon (PS). – Il faut distinguer deux choses : la démarche du véhicule.

M. Kubla (MR). – C'est une différence entre nous : créer cette caisse, cette banque dont je vois un arrière-plan idéologique bien plus qu'une efficacité. Les outils sont là, lançons un emprunt et mettons le en oeuvre avec les outils que nous avons.

M. Collignon (PS). – On peut être d'accord mais je pense qu'il n'y a rien d'idéologique là dedans. Que ce soit un outil qui soit créé via la Caisse ou que ce soit via la SOWALFIN, c'est toujours un outil public. Il existe, d'accord, mais en quoi cela est-il idéologique ? On ne va cependant pas faire un débat interposé.

Je pense que c'est plutôt un acte politique important qui vise, à l'instar de tout ce que les gouvernements font, de prendre des plans dans le cadre desquels le pouvoir public prend ses responsabilités pour essayer d'éviter que la recession ne frappe de trop. Je pense qu'effectivemen,t peut-être par rapport au fonds flamand, on peut être plus nuancé parce que le fonds a fait effectivement des placements qui étaient relativement risqués. C'est tout de même la même idée : mobiliser de l'épargne pour réinjecter dans l'économie. A titre personnel et pour l'ensemble du groupe, je pense que c'est une décision qui va dans le bon sens et j'espère, qu'à terme, on pourra vérifier cette option en termes de résultats économiques. En tout cas, c'est une option importante qui est prise me semble-t-il.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Nous rencontrons bien évidemment les préoccupations du Gouvernement wallon face à une crise dont nous ne connaissons pas encore tous les ravages qu'elle provoquera. Pour la première fois depuis 15 ans, notre balance commerciale est en lourd déficit pour 2008 : plus de 10 milliards par rapport à l'année précédente.

L'appel citoyen pour dégager des ressources financières, pour activer, encourager les PME à développer des activités et par là ouvrir à conserver des emplois, est assurément une mesure positive. A l'heure présente, la Région wallonne bénéficie déjà de pas mal d'outils financiers qui permettent au Gouvernement wallon de mobiliser des capitaux nouveaux pour réaliser un objectif que nous affirmons prioritaire.

Cependant, notre faction ne comprend pas pourquoi la mise en place d'un nouvel outil appelé SIW, qui ne bénéficie d'aucune antériorité et qui dès lors posera questions aux éventuels épargnants wallons.

Vous connaissez comme moi, dans les circonstances qui sont les nôtres, combien le facteur confiance doit être évident pour que l'épargnant contribue à une opération valorisante pour les PME.

Dès lors, ne s'agit il pas de grouper les outils existants pour rassurer pleinement celles et ceux qui ont des possibilités de répondre aux besoins qui sont de moins en moins accessibles pour les PME. Les banques, faut- il le souligner, freinant aux demandes de crédits, ne fusse que pour garantir la continuité de ces activités de PME.

À l'aire présente, nous nous interrogeons sur vos deux initiatives car le projet, s'il est adopté, ne prendra effet qu'après les élections, avec un Gouvernement Wallon dont nous ne connaissons pas la déclaration gouvernementale et pour cause.

Nous sommes donc dans un moment où les zones de turbulences sont nombreuses.

Il faut cependant aller de l'avant pour éviter que la situation économique alarmante ne dérape encore plus car les PME sont les mieux armées pour franchir, avec le moins de dégâts possibles, cette crise

Dès lors, Monsieur le Ministre, nous vous accorderons une confiance, vous le comprendrez, limitée mais quand même bien utile.

M. le Président. – La réponse est à M. le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, sous réserve d'avoir compris de manière incorrecte, je constate que tous les intervenants disent que l'objectif est positif parce que nous trouvons un moyen de financement.

J'ai entendu la remarque de Monsieur Kubla qui dit «*le fonds de participation, c'est acceptable*

parce que vous ne faites pas un élément supplémentaire».

Je retiens donc que le fait de faire un appel public à l'épargne est reconnu aujourd'hui par tous comme étant un emprunt obligataire assorti.

Donc, aujourd'hui, qu'avons-nous fait? Nous mettons en place un dispositif qui répond à tous les paramètres pour être un élément récurrent.

Il appartiendra, après que la première opération ait été menée, à ceux qui seront en charge au Gouvernement Wallon de la politique industrielle, de dire s'ils souhaitent répéter ou pas l'opération.

La seule chose que je puis dire, c'est que je souhaite en faire une et que la structure est pour moi inscrite dans la récurrence potentielle.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, juste une chose. Le Décret est clair:«*portant création de la Caisse d'investissement*»; donc, ce n'est pas on le fait maintenant puis les suivants décident.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Non.

M. Kubla (MR). – Vous créez un outil, nous sommes d'accord?

Je constate que c'est très habile mais on est d'accord sur l'objectif seulement. En effet, il n'y a personne qui est contre les PME et leur recherche de financement.

Il n'y a personne qui est opposé à ce qu'on fasse appel à l'épargne dès lors qu'elle est bien garantie, que ce soit par le privé ou le public, sous la forme d'un emprunt obligataire ou d'un autre support.

Ce qui nous oppose, c'est l'objet de votre décret parce que tout ce que vous mettez là, ce seront les missions futures.

Ce que vous nous demandez aujourd'hui d'adopter, ce n'est pas de donner du crédit aux PME ou de lancer un emprunt, ce seront les modalités de fonctionnement.

Ce que vous nous demandez aujourd'hui et dont vous n'avez pas encore parlé et qui est l'essentiel, qui est l'objet du décret, c'est de créer un nouvel outil wallon avec un conseil d'administration, avec du personnel, avec des frais et qui devra trouver son existence dans un écheveau d'institutions déjà très nombreuses. Et c'est sur cette option-là que nous nous opposons, pas sur le crédit aux PME, pas sur le fait qu'on fasse appel à l'épargne, cela va de soi.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Donc, je reprends, vous êtes donc d'accord sur le fait qu'on fasse appel à l'épargne et je suis ravi d'entendre tous les intervenants être d'accord sur un élément objectif.

Tout le monde est d'accord pour que la Région Wallonne mette en place des mécanismes pour faire un appel public à l'épargne.

M. Kubla (MR). – Je vais même aller plus loin, Monsieur le Ministre, je suis ravi de voir que les socialistes donnent des avantages fiscaux à ceux qui soucrivent à des appels publics à l'épargne. Je trouve cela très positif.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Et donc, je ne comprends pas comment vous ne vous êtes pas précipité quand vous avez vu l'ARKimedes en 2003 mais probablement, ne revenons pas là-dessus.

Nous avons fait aujourd'hui des dispositifs qui donnent à la Région la capacité d'un éventail de produits qui n'existent pas.

Quand vous voyez les prévisions des analystes financiers sur le resserrement du crédit en 2009 et en 2010, vous vous dites que disposer soi-même d'incitants et de possibilités de levée de fonds est un élément positif. 1er élément.

Deux, c'est de dire, par rapport à la réflexion de M. Wesphael qui dit «mais vous connaissez la situation budgétaire...», ce n'est pas le Gouvernement Wallon qui a décidé de la crise qui fait en sorte que les recettes diminuent.

Pendant des années, on a mis le budget fédéral en équilibre. Regardez où il en est aujourd'hui et pour combien de temps et, que je sache, ce n'est pas en quelques mois que tous ces gens vont changer d'attitude budgétaire.

C'est donc bien la crise libérale qui a plombé et le fait que l'administration Bush ait «détruit» Lehman Brothers pour des questions purement libérales et donc on a laissé tomber une entreprise...

M. Kubla (MR). – Vous allez ajouter je suppose: heureusement, le socialiste Obama arrive ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – ...puisqu'on est dans l'anecdote «*News-weeks*», qui n'est pourtant pas un journal affilié au parti socialiste, a écrit dans son édition du 7 février, «Nous sommes tous socialistes aujourd'hui»...

M. Kubla (MR). – Seulement aujourd'hui...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Rassurez-vous, les Américains commencent à voir les intérêts de l'idéologie que nous défendons, du socialisme démocratique qui est :

- le rôle de l'État ;
- la régulation.

Donc, on pourrait quand même se dire aujourd'hui que sur la crise libérale, il y a des impacts.

Ce que nous avons voulu faire avec la Caisse, c'est prévoir les moyens nécessaires. Ils sont là, ils sont affectés et ce n'est pas un chèque en blanc qui est tiré.

Par rapport à la réflexion sur le marché, je dirais que le taux du marché c'est le taux Libor ou Bibor mais pas du tout le taux pratiqué. Donc on ne peut pas faire référence aux surmarges qui existent aujourd'hui pour l'indiquer.

Se pose ensuite le problème de la Caisse.

Nous avions trois attitudes possibles. Le Gouvernement fait un emprunt. Cela rentre dans sa marge d'emprunt et donc ça touche directement aux finances publiques.

Donc, nous rentrons là en contradiction entre ce que nous voulons faire au niveau de la politique du Gouvernement et la politique économique et, en ces moments de difficultés financières, nous avons dit : «*nous n'allons pas réduire les marges déjà limitées du Gouvernement, il faut trouver un outil extérieur*»

Deuxième outil possible, la SRIW. Nous avons réfléchi à cela et nous étions relativement favorables à cela. Les contingences techniques pour lancer la machine au niveau de la SRIW étaient telles que les experts financiers nous disent : «*il n'est pas raisonnable de demander à la SRIW d'être le porteur direct*». Outre le fait que le gestionnaire actuel était d'un «enthousiasme délirant» par rapport à cette opération, nous avons créé une société spécialisée, avec effectivement l'objectif de l'adosser à la SRIW.

Cela n'a pas été possible pour des raisons techniques. Dans tous les cas de figure, il aurait fallu faire une filiale technique en aval de la SRWI. Nous l'avons mise à côté.

Comme vous l'avez vu également, nous sommes ouverts sur le capital de cette société, car c'est un des avantages. Nous ne sommes pas fermés à ce que des partenaires financiers privés puissent souscrire au capital de manière à eux-mêmes améliorer le *funding* de cette opération. Et je tiens à dire qu'aujourd'hui, lorsqu'on voit cela, on s'aperçoit que le secteur bancaire est très preneur de l'outil, est très preneur de travailler avec nous.

On a rencontré les banquiers la semaine dernière. Ils sont tous en train de dire «*Et bien c'est une bonne idée et on va collaborer avec vous*». Ils ne prennent pas cela comme une incongruité.

Au niveau de la structure de gestion, je viens de le dire, je souhaite que ce soit le plus proche possible de SRIW. Pour des raisons techniques, cela n'a pas été possible de la mettre dans la SRIW mais demain, je souhaite effectivement que ce soit la SRIW qui la gère et que le personnel soit le plus léger possible.

Et donc je dis devant la Commission : je souhaite qu'il y ait le moins de personnes sur le *pay-roll* propre de l'entreprise et que la SRIW assume, en vertu des contraintes données, le maximum d'opérations à faire par la Caisse et pas du tout comme vous l'avez imaginé que ce soit un endroit où on puisse contingenter un certain nombre de personnes.

Le nombre nécessaire est limité pour faire fonctionner, en vertu des rôles, et lorsque je pense avoir dit cela, je pense avoir répondu à l'esprit de votre remarque, ce n'est pas de l'idéologie.

Quand vous dites qu'il y a de l'argent aujourd'hui, c'est vrai, mais je sais que la crise, en termes de «crédit crunch» va s'accroître. Et vous pouvez parler à tous les banquiers, et encore récemment, les analystes disent que la situation européenne est plus mauvaise que la situation américaine en raison des types de financements des sociétés européennes.

«Crédit crunch», ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'argent du tout dans le système bancaire mais il faut venir en complément et c'est ce que nous allons faire.

Nous avons, et vous l'avez remarqué, même si vous avez été moins attentifs à la fin de mon exposé, une volonté d'effet de levier et de s'associer avec des privés pour augmenter la force de frappe dans les investissements que nous pourrions faire.

Je terminerai simplement, puisque c'est un montant qui a été indiqué, on a évalué à 150 millions, un certain nombre d'objectifs.

A partir de 75, on a des effets de levier suffisants. Nous verrons au moment où nous lancerons l'opération. Je propose que, au fur et à mesure que le dossier se constitue, et nous avons un certain nombre d'éléments, de revenir devant la Commission pour donner les éléments complémentaires.

Je n'ai pas du tout de problème à l'égard de la transparence qui pourrait être donnée à la Commission dans les semaines qui viennent après que l'approbation du décret ait été faite et au moment où nous pourrons vraiment déterminer son mode de fonctionnement puisque les conditions de marché, dans un marché qui est un peu déboussolé, changent très régulièrement.

Sur l'avantage fiscal, c'est une possibilité, ce n'est pas nécessairement une obligation, cela dépend du produit que nous lancerons sur le marché.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Je ne souhaite pas prolonger le débat, Monsieur le Président. Je crois que le Ministre a très bien défendu son point de vue et je pense qu'il reconnaîtra que j'ai défendu mes arguments avec objectivité aussi. Ensuite, on jugera, le moment venu, sur le marché et surtout avec les successeurs parce que ce qu'on n'a pas comme garantie si cet esprit de performances affiché ici, sera bien au rendez-vous.

Demain une tripartite, et bien il faudra déjà une répartition pour que chacun soit dedans..., il y a un tel qu'il faut placer, on est reparti... On connait cela par coeur et donc, je n'ai absolument pas la certitude...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Et si vous êtes là, vous nous protégerez de ces vieux démons...

M. Kubla (MR). – Certainement mais ce n'est pas mon rêve, je vous en assure.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Votes

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote.

«**Article premier**

- Adopté.

«**Art. 2**

- Adopté.

«**Art. 3**

- Adopté.

«**Art. 4**

- Adopté.

«**Art. 5**

- Adopté.

«**Art. 6**

- Adopté.

«**Art. 7**

- Adopté.

«**Art. 8**

- Adopté.

«**Art. 9**

- Adopté.

«**Art. 10**

- Adopté.

«**Art. 11**

- Adopté.

«**Art. 12**

- Adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant création de la Caisse d'investissement de Wallonie et instituant une réduction de l'impôt des personnes physiques en cas de souscription d'actions ou d'obligations de la Caisse (Doc. 956 (2008-2009) — N° 1).

- Adopté.

Confiance au Rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à

l'unanimité au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

INTERPELLATIONS (SUITE)

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA BAISSE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI ET LA CROISSANCE DU NOMBRE DE CHÔMEURS SANCTIONNÉS À CHARGE DES CPAS »

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVIS CRITIQUE DES CENTRES PUBLICS D'AIDE SOCIALE A L'EGARD DE LA « CHASSE AUX CHOMEURS » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et la croissance du nombre de chômeurs sanctionnés à charge des CPAS»

La question orale de M. Stoffels, sur «l'avis critique des centres publics d'aide sociale à l'égard de la «chasse aux chômeurs»» est transformée en question écrite.

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ce lundi 9 mars, le FOREM a annoncé, dans un communiqué, que le nombre des demandeurs d'emploi wallons avait baissé entre février 2008 et février 2009, tandis qu'il est resté stable par rapport au mois de janvier 2009.

Selon le communiqué du FOREM, «ce *statu quo* est atypique en comparaison des baisses habituellement observées au mois de février». Toujours selon le FOREM, les baisses constatées les années précédentes étaient de l'ordre de 2.000 à 3.000 personnes.

Toujours selon le communiqué du FOREM, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi est surtout sensible chez les jeunes de moins de 25 ans, -1,3% en un an, les diplômés de l'enseignement supérieur, -1,9%, et les demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins de six mois,-1,4%.

Le même jour, les CPAS wallons renouvellent leurs critiques de 2007 et dénoncent une nouvelle fois le plan d'accompagnement des chômeurs proposé et mis en œuvre par les Ministres socialistes du Gouvernement fédéral, s'avère bien plus en réalité une chasse aux chômeurs. C'est mon excellent ami, M. Claude Edmonts qui l'a d'ailleurs dit avec beaucoup de franchise et de virulence.

Entre juillet 2004 et le 31 décembre 2006, l'ONEm a ordonné 4.015 suspensions des allocations pour quatre mois et 1.045 exclusions définitives. En 2007, on est passé à 5.896 suspensions et 2.562 exclusions. En 2008, l'ONEm a atteint le score de 6.425 suspensions et 4.523 exclusions.

Ainsi donc, il ressort, qu'au vu des chiffres de l'ONEm disponibles, le nombre d'exclusions a doublé en 2008 par rapport en 2007, année pendant laquelle l'ONEm avait déjà sanctionné plus que le total des trois années précédentes.

À ces chiffres, il faut encore ajouter les 9.301 demandeurs d'emploi tombés sous l'effet de l'article 70.

Bien sûr, vous allez me dire qu'il est normal que le nombre des suspensions et des exclusions augmente, puisque l'assiette des demandeurs d'emploi concernés s'accroît. Vous me direz peut-être encore qu'il est normal qu'un demandeur d'emploi qui ne se présente pas dans une entreprise soit sanctionné. Admettons. Se préoccupe-t-on seulement de connaître la vraie raison de cette non présentation?

Il est en effet établi que les sanctions aggravent la situation des personnes visées plus souvent qu'elles ne les motivent. De plus, les personnes les plus sanctionnées sont celles qui sont déjà les plus faibles et les plus fragilisées au départ.

En conséquence, les files s'allongent devant les CPAS, la précarité s'accroît, le travail au noir aussi, quand ce ne sont pas les occupations plus ou moins frauduleuses et les trafics plus ou moins louches de l'économie informelle.

Cette traque aux chômeurs est bien sûr orchestrée depuis Bruxelles, mais vous l'avez avalisée dans le cadre d'un accord de coopération au bas duquel vous avez apposé votre signature à l'encre rouge.

Faut-il ajouter que tout cela est le fruit de la dérive néolibérale que vous ne cessez de mettre en exergue, de la Stratégie de Lisbonne et de la définition inique que la Commission européenne, à

laquelle participaient certains, a donnée, en septembre 2000, règlement notamment n° 1897/2000, de ce qu'est un emploi, alors même que ladite définition n'a jamais été démocratiquement débattue dans une instance démocratique élue.

En effet, aussi incroyable que cela puisse paraître, *« les personnes âgées de quinze ans et davantage qui, durant la semaine de référence accomplissent un travail, même pour une heure par semaine, en échange de rémunération, de profit ou de gain familial »* soient considérées comme ayant un emploi.

En clair, l'Europe et les membres de la Commission ont considéré que vous avez un emploi si vous travaillez une heure par semaine.

Le plan d'accompagnement qui sert de feuille de vigne humaniste à la chasse aux chômeurs a été mis en place en 2004 par une coalition libérale-socialiste et mis en œuvre par des Ministres socialistes. Moyennant quelques artifices, elle est aujourd'hui endossée par la Ministre fédérale cdH de l'Emploi.

Outre votre signature, en quoi êtes-vous concerné, Monsieur le Ministre ? J'y arrive. C'est à deux titres, Monsieur le Ministre, vous êtes un des acteurs de cette politique de régression sociale, dénoncée d'ailleurs fortement par les CPAS wallons.

D'abord, votre affiliation partisane fait de vous, Monsieur le Ministre, une personne objective d'une politique mise en place et dont le résultat final est de mettre sous pression les travailleurs et de tirer vers le bas les salaires et les acquis sociaux des générations successives de militants.

Vous allez, bien sûr, me répondre que cette interpellation s'adresse plus à d'autres Ministres qu'à vous.

Cela étant, ce qui me pose aujourd'hui véritablement problème, c'est que les personnes qui sont exclues définitivement du chômage frappent à quelle porte, pour la plupart ? Elles Frappent à la porte des CPAS. On déplace évidemment, en tout cas pour une moitié d'entre eux, le problème du droit à une allocation au droit au revenu d'insertion. Très bien, sauf que, qui paie les CPAS ? Qui paie ces indemnités ?

On est bien dans une logique de régionalisation larvée des allocations sociales, puisqu'aujourd'hui, les CPAS supportent cette charge sans avoir de moyens additionnels, entre parenthèses.

Même si tout le monde est bien d'accord qu'il faut lutter contre la fraude sociale, j'aimerais aussi qu'on ait les mêmes préoccupations en ce qui concerne la fraude fiscale. Je trouve qu'on parle beaucoup de fraude sociale dans ce pays, beaucoup plus en tout cas que de fraude fiscale.

Cette chasse aux chômeurs me répugne assez en regard de l'absence de chasse qu'on fait aujourd'hui à un certain nombre de bandits fiscaux, au niveau fiscal, qui ne sont pas, eux, poursuivis. Et les dossiers, vous les connaissez aussi bien que moi.

Je trouve qu'il y a vraiment deux poids, deux mesures dans cette politique. Évidemment, c'est beaucoup plus populaire et plus populiste d'ailleurs de dire, et ce ne sont évidemment pas vos propos, que les chômeurs sont des profiteurs, qu'ils travaillent tous en noir, qu'il faut leur faire la chasse.

Qui plus est, évidemment, ces chiffres gonflent, permettent de diminuer les chiffres officiels du chômage puisque, dans les chiffres complets des chômeurs indemnisés ne rentrent pas évidemment les personnes qui aujourd'hui ont un revenu d'insertion, qui sont pourtant des personnes dans le besoin.

La caricature de cette situation est assez extraordinaire, puisque vous avez aujourd'hui des personnes qui sont exclues du droit aux allocations de chômage qui bénéficient d'un revenu d'insertion et à qui on repropose, un an après, un « Article 60 » pour, au terme des 18 mois, retrouver le droit aux allocations. Donc, on est dans une logique assez kafkaïenne, mais ce ne serait pas trop grave si elle n'était pas franchement anti-sociale.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'objet de mes interrogations, qui sont partagées, je pense, par une bonne frange du monde syndical et aujourd'hui, par beaucoup de mandataires et par le courage politique de M. Claude Edmonts qui n'a pas hésité à dénoncer cette situation en tant que Président des CPAS wallons.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, sur un plateau de télévision, au moment où M. Aernoudt était encore l'ami d'une formation politique qui essayait de l'enrôler, j'ai dit effectivement que la proposition de limiter les allocations de chômage dans le temps, dans l'état actuel, c'était une régionalisation des allocations de chômage de fait.

Je n'ai pas attendu aujourd'hui pour le dire haut et clair.

Deux, j'ai eu une conférence interministérielle la semaine passée en présence de tous les Ministres de l'Emploi, fédéral, régionaux, plus de la Communauté germanophone, puisque nous avons

délégué cette compétence à la Communauté germanophone pour les neuf communes de la Communauté germanophone. J'ai dit que nous devrions nous interroger sur le sens-même du plan d'accompagnement des chômeurs au moment où nous avons beaucoup de personnes qui quittent les entreprises ainsi que sur la manière de faire fonctionner ce plan d'accompagnement des chômeurs, première chose.

Deuxième chose, j'ai demandé une évaluation quantitative et qualitative de la manière dont l'ONEm, aujourd'hui, exécute ce plan sur le terrain, parce qu'effectivement, je reste persuadé qu'il y a des problèmes concrets dans la manière dont le système est appliqué, parfois de manière différentiée d'arrondissement à arrondissement, parfois de manière aveugle et parfois de manière bureaucratique. Je voudrais effectivement obtenir des renseignements tout à fait précis. La Ministre fédérale de l'Emploi s'est engagée, sur base de ma demande, qui était relayée par d'autres de mes Collègues, à fournir cette évaluation du plan d'accompagnement des chômeurs de manière tout à fait précise. Nous constatons effectivement le problème, et on ne résoud pas la question en envoyant des gens aux CPAS. Je rappelle que, en termes de sanction, même si nous constatons, semble-t-il, mais j'attends d'avoir les chiffres, une évolution est à la hausse depuis quelques mois. Il faudrait les comparer à la suppression de ce qui était dans l'ancien système où les chômeurs de troisième catégorie, c'est-à-dire les cohabitants, étaient quasi exclus de manière automatique, mais ne se retrouvaient pas au CPAS. Donc, la situation des familles était difficile, mais ne se retrouvait pas au CPAS parce que ces personnes n'avaient pas accès au CPAS en raison-même de leur statut de cohabitant, ce qui n'était pas non plus, en termes sociaux, tout à fait adéquat.

Je voudrais revenir, et vous avez raison de soulever, les CPAS utilisent l'»Article 60» pour remettre les gens dans le système. Je pense qu'il va falloir vraiment être attentif à ce que cela soit réglé. J'ai toujours indiqué qu'il y avait, dans la mécanique, quelque chose d'injuste de voir ou d'avoir le sentiment que des exclusions n'étaient pas là en raison d'un comportement irrégulier, car s'il y a comportement irrégulier, il doit être sanctionné. Vous avez tout à fait raison de dire qu'on devrait parfois être beaucoup plus sévère à l'égard des détournements économiques dans la sphère fiscale alors qu'on est parfois impitoyable pour des gens qui ont commis des fautes vénielles par rapport à d'autres qui ont commis des fautes beaucoup plus nettes et qui passent à travers.

Moi, je dis simplement que l'évaluation qui avait été menée début 2008, aujourd'hui, nous voulons améliorer l'accompagnement. Il faut améliorer l'encadrement des travailleurs, mais je reste aujourd'hui tout à fait clairement dans le fait d'une insatisfaction sur la situation en termes de compréhension par ma compétence. Comme vous le savez, nous touchons à des Ministres de compétences différentes. Je voudrais dire, puisque vous avez dit que je participais à cette politique, qu'en tant que responsable de cette politique, j'entends obtenir rapidement des éléments chiffrés et, en tout cas, faire en sorte que les gens ne soient pas sanctionnés de manière aveugle, mais bien et exclusivement, s'ils ont commis une faute en rapport avec la sanction. Celui qui ment, celui qui ne joue pas le jeu, c'est vrai, mais je dis aussi qu'en cette période de crise, et nous ne ferons pas l'économie, de dire quels montants sont affectés au plan d'accompagnement des chômeurs, alors qu'il y a une raréfaction du nombre d'offres d'emploi.

Sur cette question, peut-être que les circonstances d'une campagne électorale qui s'annonce ne sont pas tout à fait claires pour permettre un débat serein, mais, moi, je l'ai mis sur la table de la conférence interministérielle et je continuerai à le mettre, parce que je pense qu'il y a là, en termes d'affectation des moyens publics quelque chose d'interpellant : mettre des gens dans des carrousels alors que nous savons que ce carrousel est quasi sans succès.

Voilà ce que je tenais à dire simplement aujourd'hui. Je pourrais répondre sur les chiffres qui vous ont été donnés, si cela vous ... Cela mériterait. Voilà ma position principielle à cet égard. Je tenais à le dire clairement.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous entendre.

Je partage votre analyse et votre ligne. Si vous souhaitez, vous le savez, vous pouvez avoir mon soutien pour poursuivre dans cette voie parce que je pense que nous sommes devant une situation choquante et scandaleuse sur lesquelles un certain nombre, aujourd'hui, sont en train se surfer dangereusement alors que nous savons que pas mal de personnes aujourd'hui sont exclues des rangs du chômage en raison du fait qu'il n'y a pas d'emploi pour ces personnes, et pas seulement parce qu'elles ne se présentent pas mais parce qu'elles en ont marre aussi un moment donné.

M. le Président. – L'incident est clos.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – L'interpellation de Mme Dethier-Neumann, sur «le bilan du fonctionnement des structures locales de coordination», est transformée en question écrite.

L'interpellation de M. Wesphael, sur «le rôle de la Région wallonne dans le retour de la Banque Dexia à la bonne gouvernance et à une gestion éthique des deniers publics wallons» est reportée.

INTERPELLATION DE M. WALRY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SITUATION ÉCONOMIQUE WALLONNE ET LES PERSPECTIVES PROCHAINES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Walry à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la situation économique wallonne et les perspectives prochaines».

La parole est à M. Walry pour développer son interpellation.

M. Walry (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, on pourrait croire que le Brabant wallon est davantage secoué par des tremblements de terre que par des catastrophes économiques. Il est pourtant confronté aux mêmes difficultés que rencontrent toutes les entreprises qui doivent réagir à la crise financière mondiale.

Lors de la dernière Commission de l'Economie, je vous interrogeais, Monsieur le Ministre, sur le cas, souvenez-vous, de l'entreprise Mitra à Wavre. Comme annoncé alors, je désire aujourd'hui élargir davantage la réflexion au tissu économique brabançon mais surtout wallon.

Au travers du prisme de la tempête financière, qui semble tout emporter sur son passage ou en tout cas qui emportera beaucoup me semble-t-il encore dans les mois à venir, il n'est pas toujours aisé de distinguer les événements économiques qui y sont véritablement et directement liés.

Par exemple, nous sommes conscients que certaines entreprises peuvent être tentées de procéder à des diminutions de personnel, ou d'amplifier des plans sociaux, en en jugeant le moment médiatique opportun. J'ose espérer qu'il ne s'agit là que de quelques cas isolés.

On sait qu'une partie du développement économique repose sur la confiance. Celle des investisseurs, des consommateurs, des industriels. Et bénéficier d'un tableau économique le plus précis possible me paraît aujourd'hui nécessaire pour savoir comment demain soutenir au mieux notre économie en tentant de dégager un minimum de tendances.

Je vous parlais du Brabant wallon. On le sait, son tissu économique particulier est constitué pour moitié de PME, ce qui est fort bien, et est principalement orienté, à près de 80% de son activité, vers les services, ce qui est fort bien aussi. L'industrie n'y est pourtant pas absente , et s'y côtoient des secteurs aussi diversifiés et aussi connus que la sidérurgie d'un côté et de l'autre côté l'emblématique secteur pharmaceutique.

Le Brabant wallon concentre en son sein beaucoup d'entreprises de pointe, de jeunes entreprises innovantes, et il me paraît utile d'examiner la manière avec laquelle celles-ci peuvent réagir au contexte financier actuel.

Et si on examine l'actualité, on voit que les informations divergent. Nous discutions récemment de Mittra et de son plan social. D'autres entreprises, comme la centrale de distribution Logistics Nivelles, déposent un plan social. Par ailleurs, UCB, qui annonçait il y a peu la suppression de 400 emplois sur le site de Braine-l'Alleud, y procède maintenant également à un investissement de 65 millions d'euros pour la construction d'une usine pilote biotechnologique, avec 100 emplois à la clé, et ce grâce au pôle de compétitivité de BioWin.

Bonnes et moins bonnes nouvelles alternent donc. Mais il est probable que 2009 voit un recul de l'activité économique global. La Wallonie ne sera pas épargnée, il convient de savoir dans quels secteurs et par quelle amplitude. Même si on n'est pas devin.

Les dernières enquêtes de l'Union wallonne des entreprises indiquaient en octobre un ralentissement modéré de l'activité, et surtout un réel pessimisme au sujet de la confiance en l'avenir sur les six prochains mois. Les intentions d'investissements avaient également été revues à la baisse assez sensiblement.

La Wallonie est une économie ouverte et structurellement sensible au contexte européen et mondial. Les marchés à l'exportation revêtent évidemment beaucoup d'importance pour nos résultats économiques. La diminution annoncée des débouchés extérieurs n'est donc pas à négliger, et un point sur les perspectives économiques des zones en relations commerciales avec la Wallonie serait souhaitable. Dispose-t-on? via l'AWEx? de données actualisées sur la France, les Pays-Bas, l'Allemagne qui sont nos principaux partenaires et de très loin?

Du côté de la confiance des consommateurs, les mauvaises nouvelles se sont accumulées. Il faut tenir compte de la perte du pouvoir d'achat, de la fonte d'une partie de l'épargne, des crédits de plus en plus difficiles à obtenir, et du risque de plus en

plus concret de perte d'emploi. Dans quelle proportion les dépenses des ménages vont-elles se ralentir ? Observe-t-on à ce jour des retombées chiffrées sur certains secteurs ? L'IWEPS vient de publier en février une étude auprès des consommateurs wallons, quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

Les dernières prévisions de taux de croissance tournaient autour de -0,4% pour la Wallonie, contre -0,6% pour la Belgique et -0,7% pour la zone euro. Ces différences semblent-elles se confirmer ?

La crise financière actuelle est un brusque retour à la réalité pour les prévisionnistes qui croyaient en une croissance infinie et à toutes les vertus de l'économie de marché et même parfois au libéralisme le plus dérégulé. Nous pourrions discuter sur les avantages et inconvénients d'une économie basée sur des modèles de croissance ou de croissance zéro.

Nous savons que, malgré une harmonisation mondiale apparente, chaque région possède ses propres caractéristiques. Ainsi, réalise-t-on que la Flandre est particulièrement dépendante du secteur automobile et est frappée littéralement de plein fouet malgré parfois l'arrogance dont elle peut faire preuve à certains moments.

En Wallonie, quel est le degré de dépendance aux secteurs mondiaux et aux grandes entreprises ? Quels sont nos points faibles et les points forts face à la crise ?

Aujourd'hui, après quelques mois de recul, pourriez-vous dresser un tableau de l'état des entreprises wallonnes et de leurs perspectives pour demain ?

Cela me paraît essentiel, dans le cadre même du plan Marshall et du Plan de relance établis par le Gouvernement, qui démontrent une fois de plus que l'économie ne peut se passer d'un cadre réellement porteur au niveau international.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il y a six mois, la faillite de Lehman Brothers transformait la crise financière et bancaire américaine en une crise économique sans précédent.

De nombreuses études internationales et nationales tentent d'évaluer régulièrement l'impact de la crise financière et bancaire sur l'économie réelle. L'évolution de la crise et sa transmission rapide à l'échelle mondiale sont d'une telle ampleur que les estimations sont parfois fortement adaptées d'un mois à l'autre et d'une étude à l'autre.

Par ailleurs, la situation des banques et du secteur financier laisse toujours planer des incertitudes sur l'assainissement de la situation. En effet, en dépit du volontarisme public visant à enrayer la crise, les inquiétudes demeurent quant aux éventuelles répercussions économiques. Plongées au cœur de la débâcle, les banques devront digérer les effets de la crise, ce qui se répercutera sur leur activité. Leur place dans l'économie étant prépondérante, les inquiétudes se font de plus en plus vives sur la possibilité d'un ralentissement marqué de la distribution de crédits, voire d'un « crédit crunch », autrement dit, une situation où les banques rationnent quantitativement le crédit.

Nous n'avons donc pas encore suffisamment de recul pour mesurer toutes les conséquences de cette crise. Les statistiques ne sont pas encore suffisamment disponibles au niveau microéconomique pour confirmer ou infirmer certaines perceptions et enquêtes.

La Belgique n'est évidemment pas épargnée. Selon la Banque nationale de Belgique, la croissance du PIB belge devrait connaître une réduction de 2% et nous devrions perdre près de 57.000 emplois, ce qui pousserait le chômage à 7,8%.

Au niveau international, les statistiques sur les pertes d'emploi liées à la crise économique sont très préoccupantes. Le Bureau international du travail estime les pertes d'emploi entre 18 et 31 millions dans le monde, mais envisage 50 millions d'emplois si la crise devait encore s'aggraver. Les Etats-Unis connaissent les pires statistiques depuis l'après-guerre avec plus de 600.000 emplois perdus chaque mois depuis décembre 2008. En 2008, les Etats-Unis auraient perdu près de 2,8 millions d'emplois, ce qui amènerait le taux de chômage à 8,1% , son plus haut niveau depuis 1983.

Or, en dépit des premiers effets de la crise, les statistiques belges affichent encore un solde positif avec plus de 70.000 emplois créés en 2008. De 2002 à fin 2008, 312.000 emplois nets ont été créés en Belgique.

En décembre 2008, le nombre de chômeurs en Belgique et en Wallonie baissait encore par rapport à l'année précédente. En janvier, pour la première fois depuis janvier 2006, le nombre de demandeurs d'emploi belges augmentait excepté en Wallonie. Même si on constate une hausse du chômage par rapport au mois précédent, le chômage en Wallonie s'est encore réduit de près de 1.200 unités sur une année.

Au niveau belge, selon les chiffres collectés par la FGTB, depuis 2008, près de 13.466 personnes ont perdu leur emploi dans le secteur privé en Belgique dont un quart, ce qui est énorme, dans le seul secteur automobile. Et ces données ne tiennent pas compte des PME ou des licenciements ne nécessitant pas de procédure collective.

Selon le dernier baromètre de Manpower, les perspectives d'emploi ne sont pas très optimistes. Sur la base d'un sondage réalisé dans 72.000 entreprises à travers le monde dont 756 en Belgique, les perspectives d'emploi ne sont guère enthousiasmantes, mais pas dramatiques non plus. La grande majorité des sondés n'envisagent pas de changements et le nombre d'entreprises qui envisagent de se séparer de collaborateurs est identique à celles qui projettent d'engager du personnel. En Belgique, les perspectives demeurent même légèrement positives, mais l'étude ne tient pas compte de la taille des sondés. Au niveau belge, les perspectives sont positives en Wallonie et à Bruxelles et négatives en Flandre.

Comme la plupart des pays industrialisés, la Belgique a vu ses indicateurs économiques virer au rouge au dernier trimestre 2008. Le PIB aurait reculé de 1,7%, le plus mauvais chiffre depuis 1980. Mais, pour l'instant, la Belgique résiste, et souvent mieux que certains de ses partenaires européens.

Petite économie ouverte, notre croissance dépend de la santé économique de nos principaux partenaires dans un contexte de ralentissement mondial.

Au niveau des principaux partenaires commerciaux de la Belgique et partant de la Wallonie, l'Allemagne a enregistré un recul de 2,1% au dernier trimestre 2008, la France 1,2% et les Pays-Bas 0,9%. Il est difficile de chiffrer concrètement l'impact du ralentissement économique de nos partenaires sur la croissance de notre économie, mais il est indéniable qu'elle joue un rôle important étant donné que le recul y est plus important.

Pour rappel, même si ces statistiques varient fortement d'une année à l'autre, 17% des exportations belges concernent le marché allemand, 17,5% le marché français et 13% celui des Pays-Bas. Soit au total près de 50% des exportations belges. Le marché allemand et le marché français représenteraient respectivement plus ou moins 15% du PIB belge.

Selon M. Vanden Houte, *chief economist* chez ING, si les exportations belges vers l'Allemagne chutent de 10%, cela ampute le PIB de 1,5% en moyenne. Ce résultat semble se confirmer au niveau des statistiques allemandes puisque les derniers chiffres montrent au mois de novembre un recul des importations belges de 10% en moyenne annuelle. Il s'agit d'un chiffre brut à nuancer car nos exportations comportent un contenu étranger important, autrement dit quand la Belgique exporte moins, elle importe moins, ce qui réduit l'impact net.

Cependant, les prévisions économiques de nos principaux partenaires laissent présager une dégradation de nos exportations en 2009.

Ces constats justifient pleinement les mesures prises par le Gouvernement dans le plan de relance visant à soutenir financièrement les entreprises et visant au développement d'une relance basée sur le marché domestique, notamment sur le secteur de la construction. Par ailleurs, les mesures les plus structurelles prises dans le cadre du plan Marshall doivent être maintenues car elles porteront pleinement leurs effets lors de la reprise. A titre d'exemple, le dernier appel à projets des pôles de compétitivité vient d'être clôturé et témoigne encore aujourd'hui de la forte mobilisation des acteurs à investir dans les projets porteurs d'avenir pour demain.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Franchement, Monsieur le Ministre, je me demandais s'il était pertinent que je vous pose cette question aujourd'hui au coeur de la crise, sachant très bien que vous n'êtes pas devin et que personne dans la salle ne l'est non plus. Je crois que j'étais vraiment satisfait du court débat que nous avons eu. Oui nous sommes au coeur de la crise, oui il y a des variations spectaculaires d'un mois à l'autre et cela peut encore s'amplifier. Oui, il y a des inquiétudes et des incertitudes. Ce qui est un peu optimiste et un peu réjouissant, mais je crois que c'est tout à fait pertinent, je le disais d'ailleurs dans mon intervention et vous l'avez confirmé, il y a un ouragan.

Mais ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui on n'est pas dans l'oeil du cyclône, dans la zone qui est la plus touchée, ni au niveau mondial, ni au niveau européen puisqu'apparemment, et c'est réconfortant, nous sommes le pays et probablement la Région, ou une des Régions, qui résiste le mieux.

Cela est évidemment encourageant même si la dégradation de nos exportations fera en sorte que, peut-être, le plus dur est à venir. Je pense que vous avez raison de mettre l'accent sur le plan Marshall et il faut de plus en plus d'initiatives, me semble-t-il. On pourrait, peut-être, pallier ce recul de notre croissance et de notre produit intérieur brut qui sera induit du plus mauvais chiffre des exportations vers nos pays voisins, qui sont nos permiers partenaires, par une consommation intérieure et pour un encouragement à cette consommation intérieure, notamment au plan

domestique, du logement, de la construction, des économies, des énergies alternatives, etc.

Je crois que c'est une des pistes puisque nous ne maîtrisons pas les leviers et les paramètres des exportations. La seule richesse qui nous reste c'est de faire consommer un peu mieux nos concitoyens pour autant, bien entendu, et je le souhaite à tout le monde, qu'on ait pas trop investi dans les actions de Fortis ou d'autres encore.

M. le Président. – Merci Monsieur Walry.

QUESTIONS ORALES

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

M. le Président. – La question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «le cadre légal du Comité d'audit du Forem» et la question orale de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les programmes de financement des petites et moyennes entreprises offerts par la Banque européenne d'investissement» ont été retirées.

Les questions orales de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'annonce de la fermeture de l'usine Vésuvius à Hautrage» et sur, «le nombre réel d'entrées lors des éditions 2007 et 2008 du Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps»; la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les suppressions d'emploi chez Arcelor» sont transformées en questions écrites.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LE FOREM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Tarabella, Ministre de la Formation sur «le Forem».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous avez retiré votre question sur le Comité d'audit. Vous n'étiez pas satisfait du caractère croustillant de la réponse?

M. Borsus (MR). – Jusqu'à présent, il n'a pas été sollicité que les parlementaires justifient ni le dépôt, ni le retrait d'une question.

Monsieur le Ministre, j'avais signalé assez rapidement que je retirais la question. Il n'y a pas de malice derrière cela. Mais, par rapport au travail effectué par vos collaborateurs, j'ai l'intention de la déposer à nouveau. Ne vous inquiétez pas. Elle sera peut être reformatée un peu mais ce travail n'est pas perdu.

(Monsieur le Ministre Marcourt s'exprime hors micro)

M. Borsus (MR). – En ce qui concerne le Forem, voici une autre question d'une très grande simplicité. En matière de fonction publique, et eu égard au statut du personnel, on sait qu'il est indispensable d'informer tous les membres du personnel des informations susceptibles de les concerner dans le cadre de leur évolution de carrière au sens le plus large, des possibilités de promotion et des procédures initiées en la matière.

Pouvez-vous m'indiquer si c'est bien le cas au Forem, en incluant bien sûr les agents momentanément absents de l'institution et pour lesquels le statut continue à s'appliquer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Selon le Forem, les informations pouvant impactées la carrière de chaque collaborateur (de nature règlementaire, liées aux promotions, aux vacances d'emploi, etc) sont diffusées via l'intranet du Forem et affichées dans les valves de chaque bâtiment.

Par ailleurs, les services d'administration centraux et régionaux sont tenus de transmettre ce type d'informations aux agents n'ayant pas accès aux canaux de communication précités. Ces services ont connaissance de la situation administrative des membres du personnel. Ils sont ainsi à même d'identifier les personnes devant être informées par courrier directement à leur domicile. Il peut s'agir de personnes détachées, en congé politique, en maladie de longue durée, en interruption de carrière, en congé sans solde, etc.

Pour ce qui me concerne, il ne m'a jamais été rapporté des cas de personnes absentes de l'institution et n'ayant pas été informées. Si vous en avez été informé, je vous remercie de m'en faire

état de manière à ce que je puisse éventuellement prendre les remèdes utiles.

Il est à noter que certaines informations spécifiques (appel aux candidats à la mutation ou à la promotion, etc.) sont envoyées par pli recommandé à la poste aux agents.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces précisions et ces informations. Je crains qu'il y en ait cependant, Monsieur le Ministre, ces gens qui momentanément absents de l'institution, n'ont pas été informés, et j'ignore quel est le lien relationnel d'information entre vous et le FOREM, et plus particulièrement avec l'Administrateur général. Par exemple, cet après-midi, une lettre d'excuse pour absence de notification a été adressée à une des personnes concernées par l'Administrateur général. C'est-à-dire à une des personnes qui, se trouvant en situation de pouvoir, comme tout membre du personnel, postuler pour telle ou telle fonction si elle se trouve dans les conditions, doit évidemment en être informée et faire l'objet d'une notification, même si elle est temporairement absente de l'institution pour une des raisons que vous venez très bien d'évoquer.

Cependant, effectivement, il semble qu'on ait un peu, hasard administratif peut-être ?, je ne fais aucun procès, à ce stade, d'un certain nombre de fonctionnements, mais je questionne. Je crois savoir que l'Administrateur général a écrit, il y a quelques temps, une lettre pour s'excuser, auprès d'une des personnes concernées ,de voir cette personne oubliée. C'est un peu fâcheux. Ce n'est pas l'ampleur des personnes que l'on oublie, mais si l'on oublie des personnes, cela veut dire que toutes les procédures auxquelles les personnes n'ont pas été valablement informées, à propos desquelles ces personnes n'ont pas été valablement informées, pourraient évidemment être viciées et, surtout, c'est indicateur d'un professionnalisme qui laisse à désirer.

Quand on a un organisme de formation, c'est essentiel de pouvoir appliquer les principes de bonne gouvernanece, de bon fonctionnement et de rigueur administrative. C'est la raison pour laquelle je me permets d'attirer votre attention sur cette situation un peu fâcheuse.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « CONSTRUCTION OU RÉNOVATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine sur « Construction ou rénovation ? ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Le secteur de la construction se plaint d'un repli de 5 à 6% suite à la crise financière et économique. Il s'attend à un retour de croissance au plus tôt pour le deuxième trimestre 2010. Cette analyse est confortée par un pronostic de Dexia réalisé sur base d'une enquête interne.

Il est vrai que le secteur de la construction s'avère être particulièrement sensible aux variations conjoncturelles. Et c'est d'autant plus vrai face à la crise que nous traversons actuellement.

D'une part, les donneurs de crédit se montrent plus restrictifs, tentant de corriger une attitude peut-être trop laxiste avant la crise. D'autre part, les investisseurs privés hésitent plus longtemps avant de s'engager dans un projet d'investissement.

Ainsi, nous sommes confrontés au risque de voir fermer davantage d'entreprises ou d'indépendants dans le secteur.

En plus, depuis 2008, la hausse des prix de l'immobilier s'est sensiblement ralentie. Cela s'avère avantageux dans le chef de celui qui achète un logement existant (en le rénovant peut-être) plutôt que d'en construire un nouveau. En effet, le coût d'une nouvelle construction, exception faite de l'acquisition d'un terrain, reste au mieux au même niveau que l'année précédente. Cela correspond également aux constats faits par le secteur : ralentissement de nouvelles constructions et plus de chantiers de rénovation. L'impact de la crise jouerait donc de façon différente suivant le type d'entreprise : les grandes entreprises spécialisées dans la nouvelle construction auraient plus difficile de traverser la crise que les petites entreprises plutôt spécialisées sur la rénovation. Confirmez-vous cette tendance ?

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous informer quant à l'étendue actuelle du problème ? A-t-on traversé le fond de la vallée ou devra-t-on craindre que, pendant les mois à venir, la situation connaisse encore des variations négatives ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcout.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le secteur de la Construction est un témoin de la vigueur de l'économie. Depuis 2007, le secteur de

la construction a connu un ralentissement de sa croissance par rapport à 2006 qui était une année record. La crise financière n'est pas la seule responsable du ralentissement du secteur en 2008.

Le secteur de la Construction est très sensible à l'évolution conjoncturelle globale et au climat de confiance, tant pour les consommateurs que les entrepreneurs. Comme les autres secteurs, ils n'échappent pas aux conséquences de la crise qui nous frappe aujourd'hui.

Malgré la situation économique difficile et le resserrement des conditions de crédit, la dernière enquête de la Confédération de la Construction atténue les perspectives négatives. La conclusion de l'enquête est sans équivoque : le Belge continue de rêver à une maison, malgré la crise. Même si le marché immobilier n'est plus aussi florissant que ces dernières années, 9% des personnes interrogées considèrent la brique comme un bon investissement, voire comme un placement rentable.

Comme le souligne Robert Demeulenaere, l'administrateur-délégué de la Confédération de la Construction : « Dans un contexte précarisé, dans un monde qui doute et qui doute notamment du rendement de ses investissements et de ses placements mobiliers, aujourd'hui, véritablement, le secteur immobilier est vu comme l'alternative et est vu comme le refuge. ».

Mais il faut encore que les ménages soient en mesure de réaliser leur rêve cette année. Pour soutenir le secteur, nous devons prendre des mesures conjoncturelles liées à la crise actuelle et poursuivre des politiques structurelles de développement de l'économie wallonne.

Au niveau plus conjoncturel, de nombreuses mesures ont été prises tant au niveau régional que fédéral. Le plan de relance fédéral est en grande partie centré sur la construction : élargissement des réductions fiscales pour les travaux économiseurs d'énergie, réduction de la TVA, plan d'investissement public.

Au niveau wallon, des mesures particulières ont été prises pour soutenir financièrement les entreprises via les outils financiers publics.

Par ailleurs, pour améliorer le pouvoir d'achat des citoyens et relancer l'activité économique, des mesures sont prises en vue de permettre à tous nos concitoyens, et pas seulement aux plus favorisés d'entre eux, d'investir dans les économies d'énergie et d'effectuer les rénovations nécessaires pour diminuer leur facture énergétique.

Créer et stimuler la demande est un premier objectif. Il doit être accompagné d'une politique volontariste sur l'offre se traduisant concrètement par une création d'activités et d'emplois en Région wallonne. C'est pourquoi le Gouvernement propose une réponse globale et intégrée visant à soutenir la dynamique qui se met en place, à stimuler l'activité économique et à créer de nouveaux emplois à tous les niveaux de qualification ainsi qu'à prévoir les formations adéquates.

Le développement des infrastructures d'accueil des activités économiques constitue un axe prioritaire de la politique menée par le Gouvernement. Pour poursuivre les actions prises dans le cadre du plan Marshall, le Gouvernement a décidé d'accélérer la liquidation des subsides relatifs aux zones d'accueil des activités économiques. C'est évidemment tout bénéfice pour le secteur de la construction.

De même, au vu de l'intérêt économique de nombreux dossiers, le Gouvernement désire accélérer les procédures d'expropriation et d'acquisition.

Ces mesures viennent s'ajouter aux mesures structurelles prises dans le cadre du plan Marshall dont l'un des objectifs est bien de créer un cadre optimal pour le développement de nos entreprises et renforcer la confiance des consommateurs. Cela n'a pas empêché mes collègues du Gouvernement de soutenir le secteur de construction dans leurs compétences respectives. De nombreux projets sont déjà lancés en matière de logement social, d'économies d'énergie, d'infrastructures locales, mais aussi d'accès à la propriété.

Par ailleurs, j'ai lancé plusieurs initiatives récemment dans lesquelles le secteur de la construction est un partenaire à part entière :

- le *c1uster* Eco-construction et le *c1uster* Energie ;
- l'appel à projets « Développement durable » dans les pôles de compétitivité ;
- le développement d'une plate-forme des *clusters* verts visant à renforcer les synergies et les projets de ces *c1usters*.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Merci Monsieur le Ministre pour les éléments de réponse que vous venez de m'apporter et par lesquels vous témoignez qu'effectivement, le Gouvernement a pris une série de mesures transversales pour répondre à la problématique.

Je tiens aussi à attirer l'attention sur une autre dimension de la problématique qui est que de plus en plus de ménages souffrent au niveau, non seulement de leur pouvoir d'achat, mais aussi de leur capacité d'investissement. En 2005, nous avions a peu près 430.000 déclarants qui ont introduit une déclaration fiscale avec un revenu annuel inférieur à 10.000 euros, qui disposent donc

d'une capacité d'invetissement très limitée. Dans l'hypothèse que ce nombre de déclarants disposant d'un tout petit salaire va augmenter, cela ne va pas rester sans répercussion immédiate, mais avec un effet reporté.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE COÛT ÉLEVÉ DES TICKETS D'ENTRÉE DU GRAND PRIX DE FORMULE 1 2009 À SPA-FRANCORCHAMPS ».

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le coût élevé des tickets d'entrée du Grand Prix de Formule 1 2009 à Spa-Francorchamps ».

La parole est à Mme Cassart pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Bonjour Monsieur le Ministre.

Permettez-moi de revenir vers vous, à nouveau, avec le dossier Francorchamps, un sujet qui depuis ces deux dernières semaines suscite encore bien des réactions. On ne peut, en effet, rester indifférent à un évènement d'une telle ampleur !

Vous avez déclaré, la semaine dernière à la presse, que les pertes financières étaient inévitables les premières années, que ça coûte pour relancer un tel rendez-vous sportif mais qu'à terme, le budget du Grand Prix de Formule 1 devra être en équilibre.

Le MR a toujours soutenu l'organisation du Grand Prix de Formule1 sur l'Anneau Ardennais. Je peux comprendre que relancer une telle « machine » ne se fait pas sans quelques difficultés. Toutefois, un Grand Prix suivi par une poignée de spectateurs assidus ne pourra survivre. Ce rendez-vous de sport-moteur doit demeurer un rendez-vous familial accessible à tous. Ce sont ces familles wallonnes, belges et étrangères qui assureront la pérénnité de l'évènement, celles-là même qui ont défendu l'intervention du Pouvoir politique pour le retour de la Formule 1 en Belgique. Mais, la tendance 2009 semble s'inverser avec une augmentation des prix des tickets d'entrée, par rapport à 2008 : 145 euros, le prix des places les moins chères + 16 euros de parking, + 25 euros de frais d'envoi des places !

Estimez-vous ce prix démocratique et accessible aux familles ?

L'édition 2008 a déjà perdu plus de 10.000 entrées. Si les organisateurs ne revoient pas leur tarif, les pertes risquent bien d'enterrer ce GP !

L'Association des Hôteliers Restaurateurs de Spa et environs propose de réduire de moitié le prix d'entrée, soit un montant allant de 75 à 100 euros. Le Circuit de Spa-Francorchamps, long de +/- 7 km, compte encore d'importantes zones vertes dans lesquels un public de masse pourrait prendre place à moindre coût tout en profitant de l'ambiance incomparable d'une course F1.

Etes-vous favorable à appliquer ces prix à la baisse ? Comptez-vous rencontrer les organisateurs du GP pour trouver une solution rapidement ?

Les hôteliers, restaurateurs, propriétaires de chambres d'hôtes et autres petits indépendants concernés par l'événement, confrontés directement aux conséquences de la crise économique actuelle, baissent leurs prix. Leurs rentrées ne sont que bénéfices pour eux. Par contre, le Gouvernement wallon a réservé un budget, argent public, rappelons-le.

Dès lors, il a tout intérêt à ce que le GP soit un succès pour ne pas arriver à un déficit, ce qui est malheureusement le cas pour l'édition 2008 (3,8 millions d'euros). Vous avez donc aussi une part de responsabilité dans son organisation.

De plus, vous souhaitez faire de ce GP de F1 à Spa-Francorchamps, une vitrine de notre région, maintenir une renommée mondiale.

Croyez-vous qu'en le rendant inaccessible aux férus des Formules 1 et en perdant des sponsors que le pari sera gagné ?

Avez-vous comparé les prix demandés pour Spa-Francorchamps avec les prix des autres GP européens ? Les Grands Prix de Monaco et d'Italie, par exemple, affichent des prix d'entrée (pour les places les moins chères) inférieurs. Pourtant, le plateau coûte aussi cher là-bas qu'ici !

Le président de Spa GP, Etienne Davignon, avait déclaré au journal télévisé de la RTBF, au lendemain du GP 2008, vouloir proposer des entrées à moindres coûts pour 2009. Qu'en est il ?

Quelles démarches concrètes allez-vous entreprendre et dans quel délai ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame la Députée, on pourrait évidemment ramener les places à zéro et ne plus faire de GP.

Je ne suis pas sûr que les hôteliers en soient les premiers ravis.

Cette année, nous allons vivre un élément qui est une première : la suppression du GP de France. Et donc, dans ce cadre là, il y a effectivement toute une zone de chalandise qui s'ouvre au bénéfice du GP de Spa-Francorchamps.

Tout comme il n'existait pas de GP du Pays-Bas, ce qui avait amené ING international.

Je rassure tout le monde, nous n'en touchions pas un franc. C'était dans les accords prévus. Nous ne touchions qu'ING Belgique, avec qui nous travaillons, mais nous pouvons imaginer qu'un certain nombre d'entreprises françaises pourraient venir ici et comme un certain nombre de spectateurs français.

Vous touchez un sujet extrêmement sensible qui est le caractère démocratique d'un accès à un spectacle comme celui-là et je suis évidemment favorable, personnellement, à ce que l'accès reste accessible au plus grand nombre. Et donc, j'ai effectivement demandé qu'il y ait une réunion, une concertation ou un contact, car je comprends que les hôteliers, l'HORECA, l'ensemble du milieu économique aient le maximum de retours à cet égard.

Il y aurait beaucoup à dire sur les multiplicateurs, mais je n'entre pas dans ce débat là aujourd'hui.

Ce que je tiens à dire c'est que, moi, je souhaite que la perte soit la plus faible possible et qu'on essaie d'intégrer les prix les plus démocratiques possibles. Je ne sais plus comment s'appelle aujourd'hui ce qu'on appelle les places «bronze», c'est-à-dire les places qui sont normalement les moins chères, mais je souhaite effectivement qu'on puisse l'examiner.

Donc, j'ai demandé qu'on y regarde. Il y a une politique tarifaire, vous m'avez indiqué qu'il y avait un certain nombre d'éléments par rapport à d'autres pays, je ne vais prendre l'initiative de me concerter avec les responsables. Ce n'est pas de ma responsabilité propre mais vous avez raison de dire qu'à partir du moment où il y a une organisation qui intègre les Pouvoirs Publics, nous ne pouvons pas nous désintéresser de cette question.

Merci de me l'avoir posée.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, vous me parlez de places à zéro euros, ce n'est nullement l'objectif et nullement ce que je vous ai posé comme question.

La seule chose que je demandais c'était de voir s'il n'y avait pas moyen de trouver une solution pour que le prix puisse être accessible aux familles qui sont des spectateurs importants.

Une donne et je peux la comprendre, c'est la suppression de ce GP en France. Cela reste une donne.

Maintenant, des contacts avec les différents organisateurs, cela me semble important.

Comparer les différents chiffres, par rapport au GP en Europe est aussi très important.

Je vous lançais une idée par rapport au nombre de zones qui pourraient être prises en compte. Donc, je crois que c'est une piste aussi. Je voudrais aussi faire une remarque : il était également du ressort de M. Davignon qui, le lendemain du GP 2008, a dit lui-même à la télévision qu'il y aurait peut-être une piste à étudier.

Je m'étonne que six mois après, cette piste n'ait pas été étudiée.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est vous qui dites qu'elle n'a pas été étudiée. Je n'en sais rien.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Moi, je vous ai posé la question et vous ne m'avez pas répondu.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne sais pas si elle l'a été.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pourquoi ne vous êtes vous pas renseigné pour voir si elle l'avait été ? Je pense qu'à un moment donné, cela aurait peut-être été important de prendre cela à bras le corps et de trouver une solution plus rapidement.

Maintenant, je réinterviendrai rapidement après les vacances de Pâques puisqu'il nous restera seulement deux semaines car après, nous ne pourrons plus, le Parlement ne siègera plus, pour voir si les contacts ont été pris, voir s'il y a des solutions, mais je crois que, par rapport à la pérennité de ce GP, nous sommes tous d'accord.

Par rapport au *return* de la Région, pour la Région économique, nous sommes tous d'accord.

Je crois qu'à un moment donné, il faut vraiment prendre cette organisation à bras le corps, trouver des solutions et que le GPF1 puisse être accessible à un grand nombre de familles, ça me semble évidemment important.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ECONOMIE , DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTERIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES DRACONIENNES QUE COMPTE METTRE EN OEUVRE ARCELOR-MITTAL POUR FAIRE FACE A LA CRISE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les mesures draconiennes que compte mettre en oeuvre Arcelor-Mittal pour faire face à la crise».

La parole est à M.de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Depuis l'automne dernier, les mauvaises nouvelles économiques se succèdent, tout particulièrement dans le secteur sidérurgique. Ralentissement majeur de l'activité dans les deux grands bassins (Charleroi et Liège), refermeture (soi-disant temporaire) du HF6, baisse de la production, congés forcés, chômage «temporaire», volonté d'intensifier les départs volontaires, pertes d'emplois, ...

À plusieurs reprises, mon collègue Louis Smal et moi-même, nous vous avons ainsi interrogé sur ces dossiers forts peu réjouissants, il faut bien le reconnaître.

Depuis la semaine dernière, Arcelor-Mittal est à nouveau au centre des préoccupations. En effet, le groupe compterait accélérer la réalisation du plan de restructuration «Speed Up», avançant les échéances de un an, de la fin 2010 à la fin 2009. Au total, avec d'autres mesures déjà prises ou envisagées, Arcelor-Mittal pourrait ainsi se séparer de près de 1700 travailleurs à Liège (sur les 4200salariés au 1er octobre 2008 + 300 intérimaires).

Le groupe a aussi prévu de réduire la production du dernier des deux hauts fourneaux encore allumés (le HFB), ce qui aura inévitablement des conséquences sur les autres outils du «chaud» (coulées continues de Chertal, ...).

Par ailleurs, pour pallier à un manque de liquidités, Arcelor-Mittal souhaite mettre fin à un système de compensation existant pour les travailleurs mutés n'ayant plus le même niveau de rémunération.

Enfin, de la même manière, le groupe entend supprimer la revalorisation salariale. La réaction des Syndicats est évidemment forte dans ce sens.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces informations sur les sujets?

Partagez-vous les craintes syndicales à ce sujet?

Avez-vous déjà eu des contacts avec la direction et les syndicats suite à ces mauvaises nouvelles?

Tout le monde connait la crise économique et son impact sur l'emploi mais enfin, on peut s'interroger sur le fait que même si la crise mondiale a fait chuter dramatiquement la demande et que, par conséquent, Arcelor-Mittal ne puisse que diminuer sa production. On est aussi en droit de se demander si, pour certaines des mesures prises, la crise n'a pas «bon dos» (si vous me permettez l'expression).

Autrement dit, n'est-elle pas un prétexte pour permettre de réaliser une restructuration massive sans le dire?

Monsieur le Ministre, si c'était effectivement le cas, la Région doit certainement s'en alarmer et demander à Mittal un respect de l'ensemble des engagements pris antérieurement

Avez-vous analysé cette problématique?

Avez-vous un avis sur la question?

Mais, au-delà de ces considérations, et si les mauvaises nouvelles devaient se confirmer, se poseront aussi quelques questions très concrètes, par rapport aux travailleurs qui risquent de perdre leur emploi.

Qu'en est il des cellules de reconversion?

Que sera-t-il proposé?

Quelle protection pour les droits salariaux des employés et toute la problématique des sous-traitants dans la région? Chacun sait combien ils souffrent également par rapport à cette crise économique modiale. Comment, globalement, même par rapport aux accords de 2003, faire respecter l'ensemble des engagements souscrits vis-à-vis de la Région et des travailleurs, Monsieur le Ministre, j'aurais souhaité faire le point avec vous.

C'était l'objectif de cette question.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, tout d'abord, il est nécessaire de faire le point sur les chiffres que vous communiquez, et sur les différentes mesures que vous énoncez comme la suppression de la revalorisation salariale.

Le site liégeois d'Arcelor-Mittal compte aujourd'hui 4200 travailleurs hors intérimaires. Le «plan speed-up» décidé avant le début de la crise économique et financière, a pour objectif principal de rattraper le retard de compétitivité qui s'est marqué depuis l'annonce du «plan Appollo» et qui a fait en sorte que, contrairement aux autres sites, il n'y a pas eu d'améliorations compétitives.
Dans le «plan speed-up» devait se réaliser sur deux ans, mais c'était avant la crise financière, une réduction de 350 emplois liés aux fonctions support (employés) et une diminution de 650 emplois supplémentaires (ouvriers).

Ces mesures s'expliquent par la mise en adéquation de la structure et la remise à niveau de Liège, par rapport aux autres sites industriels du groupe.
En effet, les décisions de fermeture de la phase à chaud en 2004 ont eu pour conséquence l'absence d'adaptation de la structure de travail du site liégeois, l'amélioration des coûts de revient et de la productivité ne constituait plus l'objectif prioritaire dans une entreprise en voie de fermeture.
La sidérurgie liégeoise a donc pris du retard dans ce domaine, retard qu'il faut rattraper et qui s'accompagne d'une rationalisation des emplois, ce dont les syndicats sont conscients.

J'ai beaucoup travaillé là dessus pour que Monsieur Vanvelthoven confirme les accords de pré-pensions. Ce qu'il a fait.
Ils s'inscrivent donc dans la perspective du maintien de la phase à chaud de Liège et non dans la gestion d'une crise actuelle.

Toutefois, la crise joue un rôle considérable d'accélérateur et ce qui avait été prévu sur 2 ans doit aujourd'hui se concrétiser en 2009.

Le volume d'emplois sur les sites de Liège doit se stabiliser aux alentours de 3200 emplois hors intérimaires en période de conjoncture normale.

La baisse de la demande actuelle risque, malheureusement, d'avoir un impact important sur les emplois intérimaires, nous le savons.

Pour faire face à ces pertes d'emplois hors pré-pensions, le «plan speed coatching» a été mis en oeuvre. Il est destiné à mettre en place des plans de reconversion afin que ces travailleurs puissent bénéficier d'un accompagnement professionnel. Nous sommes en train de revoir le décret relatif à la cellule de reconversion, il viendra au Parlement sous quinzaine afin de créer des plateformes permanentes. Le Ministre Tarabella, Ministre de la Formation, a également mis en place des mesures de formation pour les travailleurs en chômage économique. Dans ce cadre, des contacts ont d'ores et déjà été établis entre ARCELOR-MITTAL et le FOREM.

En ce qui concerne l'évolution salariale, des négociations sur la mise en oeuvre des accords sectoriels sont en cours au sein de l'entrepris. Ce processus n'est pas à mettre en relation avec la crise actuelle.

Au niveau de l'activité, le haut fourneau B d'Ougrée tourne à allure presque normale (1,3 à 1,4 millions de tonnes/an).
L'accord concernant les quotas CO2 pour la réouverture du haut fourneau 6 n'est pas remis en cause et il est prévu que l'octroi des quotas se fasse annuellement en fonction de la charge de l'outil.

Au niveau des résultats 2008 du groupe ARCELOR-MITTAL, je vous confirme que les trois premiers trimestres ont été très positifs.
Toutefois, le T4, principalement les mois de novembre et décembre, a dégagé une perte de plus de 2,6 milliards de dollars, ce qui est la première conséquence de la crise.

En conclusion, nous avons toujours respecté nos engagements et nous sommes très attentifs à la situation de Liège, du chaud dans l'ensemble du bassin, parce que, quand on voit le fer blanc, on disait qu'il était condamné il y a deux ans, mais aujourd'hui, il est relativement protégé. Je vais le dire comme cela. Par contre, on a arrêté deux lignes à Delloye-Matthieu qui était un outil qui était considéré comme important.

Nous devons absolument tout faire pour améliorer notre compétitivité, parce que nous sommes dans une phase aujourd'hui où des outils sont à l'arrêt. À un moment donné, nous ne savons pas quand, des outils vont remonter. Il est clair qu'en terme stratégique, il conviendra d'être dans les outils où la performance économique permettra d'être réactivée plus vite qu'ailleurs. C'est aussi ce combat-là qui est interne malheureusement au groupe qu'il faudra pouvoir défendre. Je tiens à dire que je salue la manière dont les organisations syndicales négocient pour essayer de sauver l'essentiel, même si c'est toujours douloureux. Heureusement que nous avions été prudents suffisamment et que, en terme de réduction d'emplois, les prépensions sont là. Pour ce qui concerne ceux qui ne peuvent pas bénéficier de prépension, ce sont essentiellement les intérimaires et les contrats à durée déterminée, ce sont là les

plate-formes que nous mettons en place pour leur permettre de ne pas s'enliser dans le chômage.

Nous sommes dans une situation au niveau sidérurgique qui est exceptionnellement grave.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Tout simplement, Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse.

J'ai dit, en terminant, que je souhaitais faire le point avec le Ministre par rapport à cette situation. J'en prends bonne note. Effectivement, la situation est exceptionnellement grave et espérons qu'elle ne perdure pas trop longtemps. Nous restons évidemment tout à fait attentifs à la problématique de la sidérurgie, lui comme moi.

M. le Président. – J'accueille M. le Ministre Tarabella.

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

M. le Président. - L'interpellation de M. Huygens à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « le soutien de la Région wallonne à la valisette « Décodages - Clés pour tes libertés » produite par le Centre d'action laïque » est transformée en question écrite.

La question orale de M. Onkelinx à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «l'offre de formation en Région wallonne à la lumière de l'importante crise économique qui secoue la Wallonie » est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE (suite)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « CAMPUS AUTO À FRANCORCHAMPS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « Campus auto à Francorchamps ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, selon le chef de projet « écotechnologies » à Francorchamps, l'objectif était d'instaurer des cycles de formation dédiés aux nouvelles technologies, telles que les moteurs hybrides, les biocarburants, l'hydrogène, etc.

Après avoir parlé pendant des années de ces technologies, le nouveau pôle de formation passe au concret, avec actuellement, ce campus qui comprend huit modules : pile à combustible, nouvelles motorisations et carburants alternatifs, propulsions électrique et hybride, etc.

Au départ, le nouveau campus s'adresse aux demandeurs d'emploi qui participent à une formation. Viennent s'ajouter les cycles de formation du secondaire, général ou technique, les bacheliers et les étudiants ingénieurs. Actuellement, le campus s'adresse aussi aux professionnels du secteur et les accompagne dans leurs démarches pour s'adapter aux marchés de demain.

Le campus doit développer des coopérations avec un secteur automobile. La proximité d'universités, comme celle de Liège, s'avère être un facteur de réussite.

Si je pose aujourd'hui cette question, c'est aussi pour attirer votre attention sur le fait qu'à Aix-la-Chapelle, nous disposons de centres de recherche bien développés dans le secteur automobile et financés par le public ainsi que par les constructeurs automobiles eux-mêmes, avec lesquels une coopération transfrontalière eurégionale encadrée, dans un programme avec un co-financement européen, géré, comme je le disiais, par l'Eurégio Meuse-Rhin, pourra s'avérer fructueuse.

Du temps où je travaillais au CPAS de Liège, nous étions partenaires pour mener des expériences de terrain, dont l'objectif était de tester les moteurs électriques dans différentes conditions : milieu urbain versus milieu rural ou semi-urbain, distances courtes et fréquentes versus distances plus longues. Il me semble donc opportun que le Gouvernement wallon prenne l'initiative pour proposer des coopérations entre le campus et le circuit, d'une part, et les centres de recherche situés à Aix-la-Chapelle, d'autre part.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me dire si cette coopération vous intéresse, si elle est envisagée ? Où en sont les coopérations éventuelles avec le secteur automobile, les universités ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, le Centre de compétence Campus Automobile, actif dans les métiers de l'industrie automobile, des sports moteurs et de l'électromécanique, a été labellisé en 2006 par la Région wallonne et est

maintenant pleinement opérationnel, puisqu'il a réalisé en 2008 près de 80.000 heures de formation pour près de 900 stagiaires.

Dès son origine, en 2004, le Campus est issu d'un partenariat entre le FOREM, l'Université de Liège, le département IKA de l'Université d'Aix-la-Chapelle, Institut für Kraftfahrwesen Aachen, les partenaires sociaux sont également du secteur de l'industrie technologique, Agoria, et la Société du Circuit de Spa-Francorchamps.

Le Conseil d'administration de l'asbl Campus automobile est composé de ces partenaires. Son objectif est de contribuer au développement du pôle automobile de Francorchamps et de développer les compétences en matière de technologies propres. Situé en bordure du circuit de Spa-Francorchamps, avec un accès direct à la piste, il donne la possibilité aux formateurs, aux stagiaires et aux chercheurs universitaires d'effectuer des tests sur un circuit de renommée internationale. Cet accès à la piste constitue d'ailleurs un attrait pour les entreprises du secteur automobile qui envisagent de s'implanter dans la région.

À proximité du futur Technopôle des Sports Moteurs de Blanchimont, le Centre occupe une position idéale pour favoriser la rencontre et l'interaction de tous les acteurs de la filière automobile.

Depuis le 1er janvier 2009, le cluster automobile de Wallonie, qui regroupe plus de 70 entreprises, universités et centres de recherche, s'est installé sur le site du Campus automobile qui assure le support logistique et administratif de ce cluster.

Le Campus Automobile est donc un formidable outil didactique au service de la formation professionnelle, à la disposition des demandeurs d'emploi, du monde enseignant, qualifiant et supérieur, des entreprises du secteur automobile et de l'ensemble des acteurs du monde des sports mécaniques.

Depuis sa création, la Région wallonne et les Fonds structurels européens, FSE et FEDER, n'ont cessé de soutenir ce Centre.

Dans le cadre de l'initiative communautaire Interreg III A Eurégio, un budget total de 5.748.263 euros a été obtenu pour le Campus automobile et ses partenaires que, je le rappelle, sont l'ULg, IKA, Flanders drive et Allanta.

Une partie de ce budget, soit trois millions d'euros, a permis d'acquérir des équipements de pointe, de tisser un réseau de formateurs externes et de mettre en place une offre de formation cohérente.

Par la suite, dans le cadre du plan Air-Climat, ce Centre a obtenu 2,7 millions d'euros afin de mettre en place un pôle de formation dans le domaine des motorisations propres. Les évolutions propres des moteurs à combustion, les carburants alternatifs et bio, l'hydrogène et la pile à combustible sont au menu des formations.

Les Universités d'Aix-la-Chapelle et de Liège participent déjà à ce projet. Un équipement didactique spécifique est encore en développement à l'heure actuelle.

Le 20 février dernier, j'ai eu l'occasion d'inaugurer ce pôle «Eco-technologies» avec mon Collègue Jean-Claude Marcourt.

La Région wallonne et les responsables du Campus automobile entendent évidemment continuer à valoriser l'expérience et les compétences de chacun de ses partenaires transfrontaliers afin de maintenir des collaborations durables au sein de l'Eurégio.

Ainsi, le 13 février dernier, le Campus automobile et ses partenaires ont déposé un nouveau projet intitulé «Automotive sustainable training Euregio, ASTE» dans le cadre de l'initiative communautaire Interreg IV A Eurégio pour un montant total de 3.439.000 euros.

Tenant compte des opportunités d'emploi liées aux enjeux environnementaux, ce projet vise à créer des outils de formation, de sensibilisation et d'information, mais aussi à renforcer l'offre de formation en lien avec les récentes transformations du secteur automobile, que ce soit l'apparition de véhicules plus propres, les nouvelles motorisations et les nouveaux matériaux, mais aussi la modification des systèmes de gestion.

La formation à distance et un atelier-laboratoire mobile seront utilisés afin de sensibiliser l'ensemble des publics, et en particulier les écoles.

Le savoir-faire des partenaires universitaires sera à nouveau mobilisé pour créer une offre de formation sur mesure pour les utilisateurs, les techniciens, les ingénieurs, mais aussi pour les chefs d'entreprises et les partenaires sociaux et ce, afin d'attirer leur attention sur les enjeux stratégiques liés à la restructuration du secteur automobile.

Par ailleurs, le Campus automobile vient d'être contacté pour participer à un projet Interreg IV B avec des partenaires allemands, anglais, hollandais et français dans le domaine des motorisations électriques dans le secteur automobile. Le Campus serait amené à piloter le volet formation de ce projet.

Tenant compte de l'intérêt économique de ces projets pour Spa-Francorchamps, pour la Région wallonne et l'Eurégio, je soutiendrai ces projets tout au long de leurs processus de sélection.

Cependant, afin de convaincre les autorités transfrontalières, la Région wallonne devra évidemment compter sur l'appui de la Communauté germanophone, de la Province de Liège et de la Communauté flamande.

Monsieur le Député, si vous le permettez, nous comptons également sur vous pour que ces nouveaux projets Interreg réalisés en partenariat avec le secteur, les universités et le Circuit aboutissent.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

C'est avec une satisfaction que j'acte que toute une série de coopérations et le contact transfrontalier se sont mis en place, non seulement pour faire fonctionner le centre, mais également pour faire appel à un cofinancement européen.

Je peux vous rassurer que le soutien de la Communauté germanophone vous est déjà acquis dès le départ. En effet, nous disposons à Spa-Francorchamps d'une infrastructure intéressante, qui peut servir à l'ensemble des entreprises, voire des centres de recherche et qui se lancent dans la technologie des moteurs propres.

Je souhaiterais, maintenant, je n'attends pas une réponse parce qu'elle ne faisait pas partie de la question version écrite que j'avais déposée, que nous développions un peu cette idée si les formations qui peuvent être y organisées peuvent également être adressées à un public transfrontalier et pas uniquement au public que nous sommes. Est-il imaginable qu'à l'avenir, on puisse y accueillir aussi des Allemands, des Hollandais, des Anglais pour venir assister à un ensemble de formations sur un site qui n'a pas seulement le mérite d'exister, mais qui sera un centre pilote en la matière.

M. le Président. – La question orale de M. Onkelinx, sur «l'offre de formation en Région wallonne à la lumière de l'importante crise économique qui secoue la Wallonie» est transformée en question écrite.

Je vous remercie.

Notre ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

M. Philippe Bracaval, MR

M. Jean-Charles Luperto, Président

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Christophe Collignon, PS

Mme Christine Defraigne, MR

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Laurent Devin, PS

M. Hervé Jamar, MR

Mme Joëlle Kapompole, PS

M. Serge Kubla, MR

M. Jean-Charles Luperto, PS

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

M. Charles Petitjean, FN

M. Edmund Stoffels, PS

M. Marc Tarabella, Ministre de la Formation

M. René Thissen, cdH

M. Léon Walry, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADeL	Allocation de déménagement et de loyer
APE	Aide à la promotion de l'emploi
Arcelor	Arbed - Aceralia - Usinor
asbl	Association sans but lucratif
ASTE	Automotive sustainable training Euregio
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
CBFA	Commission bancaire, financière et des assurances
CDD	Contrat à durée déterminée
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CPAS	Centre public d'Action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FGTB	Fédération générale des travailleurs belges
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
HORECA	Hôtels, Restaurants, Cafés
IKA	Institut für Kraftfahrwesen Aachen
IPP	Impôts sur les personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
KUL	Katholiek Universiteit Leuven
MR	Mouvement réfomateur
ONEm	Office national de l'Emploi
PFI	Plan Formation-Insertion
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPP	Partenariat public-privé
PTP	Programme de transition professionnelle
PV	Procès verbal
SICAV	Société d'Investissement à capital variable
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SRI	Société régionale d'Investissement
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
UCB	Union des Coopérateurs borains
ULg	Université de Liège